

L'US
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

US MAG

RÉFORMES CHATEL

**Poursuivre et amplifier
la mobilisation**

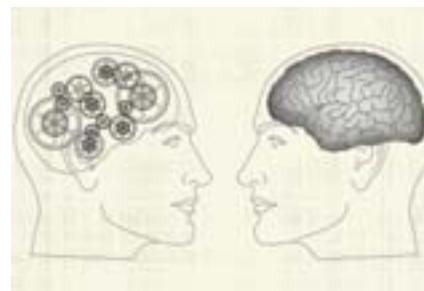
DOSSIER

Fiscalité : Outil de la redistribution



21

Dossier
La fiscalité



34 Fenêtre sur Les compétences

44

Entretien avec
Denis Paget



Sommaire

Revue de presse	4	Métier	28
30 jours	5	• Voie technologique : rendez-vous manqué ! • Livret de compétences • CO-Psy	
Courrier/blog	6	Portrait	30
Débat/opinion	8	• Roland Weyl, l'avocat du SNES	
• Boursiers dans les grandes écoles		Catégories	32
Actualité	10	• Mouvement inter 2010 • Précarité : moins de paroles... des actes ! • La notation administrative • Agrégés : attention à la note !	
• Après le 21 et le 30 • Rentrée 2010 • Formation des maîtres • Réforme du lycée • Retraites		Fenêtre sur	34
Droits et libertés	17	• Compétences et évaluation : quels enjeux ?	
• Emmanuel Terray : halte aux dérapages xénophobes • Femmes : projet et actions... en marche !		International	36
Eco/social	18	• L'Europe de l'éducation en luttes • Portugal • Coopération avec le Chili	
• Dictionnaire de la crise • Santé : se soigner coûte de plus en plus cher • Climat : après Copenhague		Culture	38
Dossier	21	• Livres-revues • Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions • Multimédia	
• La fiscalité		Entretien	44
		• Denis Paget	
		SNES pratique	46

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard: 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétis, Carole Condat, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitue.fr. Compagnie : C.A.G., Paris. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Clément Martin. Prix du numéro : 1,30 €.

Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : CASDEN (p. 2), Association Athéna (p. 47), SCRELEC (p. 48). Joint à ce numéro : un encart ADLPARTNER aux abonnés, un supplément de 4 pages « Point sur, l'orientation », un supplément de 4 pages « Point sur, la précarité ».



Édito

Le choix du combat pour gagner

14, 21, 30... autant de dates qui ont marqué le mois de janvier dans des configurations et des modalités différentes. Ni isolées, ni éparses, mais incluses dans un plan d'action continu voulu par le SNES dans le second degré, elles ont permis la prise de conscience, dans de nombreux établissements, des transformations profondes de la fonction publique en général et de l'Éducation nationale en particulier, que le gouvernement entend imposer. Même si elles n'ont pas débouché sur une initiative unitaire au niveau interfédéral ou interconfédéral, elles ont scandé le mouvement dans nombre d'établissements.

Ce mouvement doit s'amplifier. Bien qu'affaibli par la réalité des promesses trompeuses et des cadeaux à répétition aux plus riches, le gouvernement persiste dans sa volonté de faire payer aux plus démunis les effets de la crise financière et poursuit son train de « réformes » : annonce d'une nouvelle offensive contre les retraites et attaque de plein fouet du second degré, avec toujours la même idéologie : renvoyer à l'individu la responsabilité de son état, refuser les solidarités qui se construiraient sous forme de contraintes de redistribution des richesses, laisser triompher le mythe de la compétition, de l'individualisme le plus élémentaire et le plus opposé aux valeurs qui fondent notre société.

Dans ce contexte, ce n'est que par un combat, qui peut être long et difficile, que l'on pourra arrêter cette spirale infernale et imposer le respect de nos métiers, de nos conditions de travail, de notre formation, pour le service public d'éducation et la réussite de nos élèves.

Le SNES fait le choix de le mener et appelle l'ensemble des

personnels des collèges et lycées à s'y engager.

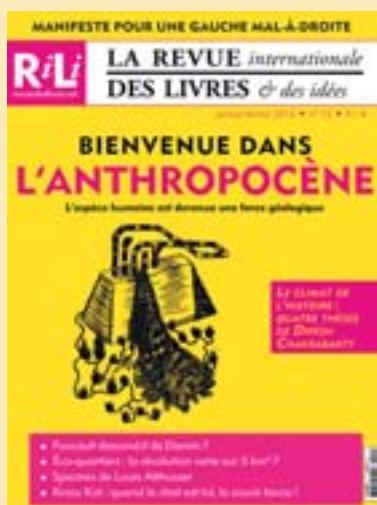


Roland Hubert
cosecrétaire général

VISIONS DU MONDE À TRAVERS LES REVUES DE LIVRES

Un monde formidable !

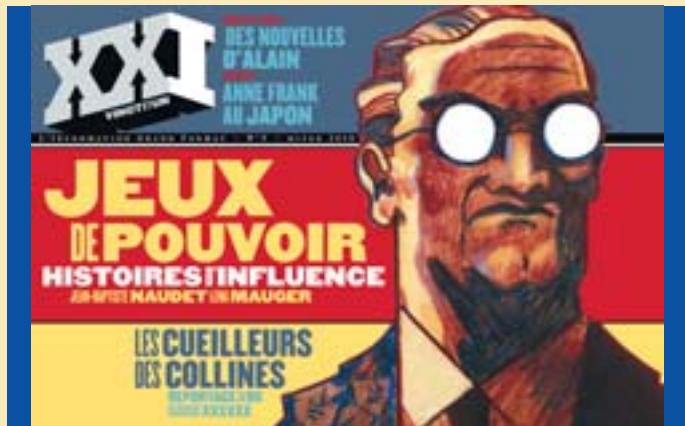
Trois titres singuliers dans le paysage de la presse, « *La revue internationale des livres & des idées* » (RiLi pour l'acronyme), « *Books* » et « *XXI* » (pour *xxi^e siècle*). Les deux premiers sont reliés à l'actualité éditoriale pour combler un vide. Les critiques de livres n'ont souvent pas la place du commentaire. Or, il est des thèses qui le méritent.



« manifeste pour une gauche mal-à-droite », du retour de Louis Althusser – sans doute concomitant à celui de Marx ou de Freud – et de « Krazy Kat », le chat sexuellement le plus fou et, pour les anniversaires, de celui de Darwin relié à... Foucault.

« *Books* », dans la lignée de *Courrier International*, nous introduit dans les mondes des idées des autres pays, anglo-saxons en particulier. Il est ici question du 100^e anniversaire de la naissance de Django Reinhardt, le 23 janvier 1910, avec la traduction d'une recension d'un livre de Michael Dregni sur le seul génie européen du jazz. Un curieux article mêlant nouvelles légendes et contestation d'anciens mythes. Livre et article ont été publiés en... 2004 ! Cette revue multiplie les rubriques, passant en revue tous les domaines éditoriaux pour répondre à son objectif « L'actualité par les livres du monde ». Un dossier – le titre de couverture « Vivre 120 ans... et plus ! » – sur l'allongement de l'espérance de vie permet de s'interroger sur la vie, sur la vieillesse, sur le mythe de l'immortalité et se termine logiquement sur « l'éloge de la vieillesse ». Une partie de la littérature du monde trouve sa place sans que le lecteur sache les raisons de la sélection, sans oublier l'économie avec un article qui fera sourire et réfléchir : « Le problème c'est qu'on ne peut pas prévoir », à partir de la thèse sur « les esprits animaux » chers à Keynes. Et une multitude de brèves pour s'informer, connaître les différentes parutions. Peut-être la revue la mieux faite dans ce périmètre. Il n'évite pourtant pas la polémique stérile à propos de Hannah Arendt, « une valeur fausse »...

RiLi propose une réflexion sur l'« anthropocène » – c'est la couverture –, un terme forgé par Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, « pour désigner la nouvelle ère ouverte, selon lui par la révolution industrielle et les transformations radicales de la planète et du climat qu'elle a entraînées », en traduisant un article de Dipesh Chakrabarty. Il s'interroge sur l'idée de compréhension historique en considérant les êtres humains « comme des agents géologiques ». Il y est aussi question d'un



« *XXI* », « L'information en grand format » – et c'est vrai que c'est un format bizarre pour une revue vendue uniquement dans les librairies, un dépliant dans ce n° 9 en explique les raisons –, propose des points de vue distanciés de l'actualité. L'édition rend hommage aux lecteurs qui ont suivi cette aventure d'une revue sans pub et sans site web. La novità pour ce n° 9, deux extraits de livres publiés l'un en 1997, « *Discours de Suède* » de Camus, l'autre en 2003, « *Au pays du grand mensonge* » de Philippe Grangereau sur la Corée du Nord. Le dossier principal, quant à lui, tourne autour des « Jeux de pouvoir ». Tous les pouvoirs, politiques, économiques, judiciaires – « *le quatrième pouvoir n'existe pas* » nous disent-ils – sont mis à la question, au moment où les contre-réformes succèdent aux contre-réformes dans tous les domaines. Un travail de démolition du gouvernement éclairé ici par des histoires individuelles prenant un sens collectif. Beaucoup d'autres champs sont couverts, « les insoumis du Yémen », les lectures d'Anne Frank au Japon, sans rapport avec la Shoah, un reportage en bandes dessinées sur les cueilleurs des collines, une enquête sur Jacob Zuma, l'actuel président de l'Afrique du Sud... Une sorte de découpe au scalpel de notre monde qui semble – n'est-ce qu'une impression ? – devenu fou... ■

Nicolas Béniès



Le dessin du mois





© AFP/Olivier Laban Mateg

La terre tremble

Le séisme qui a dévasté Haïti ne connaîtra sans doute jamais de véritable bilan humain, de l'aveu même des autorités haïtiennes, qui évoquent entre cent mille et deux cent mille victimes. Après qu'une centaine de personnes aient pu être sauvées des décombres en dix jours, le sort des milliers de blessés et de réfugiés laissés sans abri, sans eau et sans nourriture par la catastrophe a justifié une mobilisation internationale sans précédent pour une opération humanitaire. Si les ONG, l'Organisation des Nations Unies, le Fonds Monétaire International, l'Union Européenne, et la France en particulier, se sont fortement engagés en envoyant à la fois sauveteurs et équipes médicales, vivres et médicaments, les États-Unis ont d'emblée pris la tête du dispositif en mettant en œuvre des moyens colossaux. Si cette manifestation de la puissance américaine a provoqué un début de polémique, le président Barack Obama a tenu à la justifier en faisant appel au leadership de son pays : « *Dans les moments tragiques, les États-Unis d'Amérique se mobilisent et apportent leur aide. C'est ainsi que nous sommes. C'est ainsi que nous agissons* », tout en rappelant qu'« *en ce nouveau siècle, nous ne pourrons répondre seuls à aucun grand défi* ». Après le travail d'urgence contre la faim, la violence et les épidémies, c'est la reconstruction d'Haïti, c'est son avenir politique et économique qui devront faire l'objet du même volontarisme international.

14
déc.

Qui ça ? Johnny Hallyday n'est *pas* mort.

20
déc.

Espoirs et renoncement. Le sommet de Copenhague sur le changement climatique aboutit à un accord minimal et non contraignant sur la réduction des gaz à effet de serre.

29
déc.

Revers. Abou Dhabi choisit de confier à un consortium sud-coréen la construction de son parc nucléaire, au détriment du français Areva.

31
déc.

Cynisme. Lors de ses vœux, le président de la République prône la fra-ter-ni-té.

4
janvier

Ouverture à gauche. Selon Éric Besson, le débat sur l'identité nationale ne se focaliserait pas sur l'islam et l'immigration et pourrait se poursuivre tout au long de l'année 2010.

5
janvier

Soldes. La ministre de la Santé annonce la résiliation de la commande de 50 millions de doses du vaccin contre la grippe A tandis que la France négocie la revente d'une partie de son stock à d'autres pays.

10
janvier

Referendum. En Martinique comme en Guyane, les électeurs ont dit non à une autonomie accrue lors de la consultation organisée par le gouvernement à la demande des élus locaux.

11
janvier

Catastrophe. Un violent tremblement de terre frappe Haïti, détruit la majeure partie de sa capitale, Port-au-Prince, causant la mort de plus de cent mille d'habitants.

17
janvier

Voile d'ignorance. Le secrétaire général de l'Élysée suggère de refuser la nationalité française aux femmes portant le voile intégral ; mais selon le ministère de l'Intérieur, deux tiers d'entre elles auraient déjà la nationalité française...

17
janvier

Ça promet... Le leader de la droite chilienne, le milliardaire Sebastián Piñera, élu président du Chili, se réclame de l'exemple de Nicolas Sarkozy.

18
janvier

Régionales. Selon le gouvernement, l'immigration légale en France est en baisse de 3,7 % en 2009 par rapport à 2008.

18
janvier

Les talibans à Kaboul. Durant six heures, de violents combats opposent les forces gouvernementales afghanes aux talibans, en plein centre de la capitale.

19
janvier

Priorité. Dans le cadre de son plan de relance, le président Obama annonce vouloir doter le système public d'éducation américain de 1,35 milliard de dollars.

25
janvier

Et maintenant une page de publicité...
Nicolas Sarkozy s'offre TF1 en prime time.

BILLET D'HUMEUR

Triste carnaval

A Nice, la manifestation du 21 janvier qui s'annonçait bon enfant a pourtant été marquée par de graves incidents. Deux militants du SNUipp, porteurs de masques de N. Sarkozy et de pancartes rappelant certains de ses propos ont été interpellés en queue de manifestation et embarqués au commissariat. Sort identique pour un élu régional communiste qui s'était interposé, avec d'autres militants politiques et syndicaux. Un manifestant qui filmait a été jeté à terre : à l'hôpital, il s'est vu prescrire huit jours d'ITT. Après avoir parlé d'outrage, délit déterré il y a peu par un procureur spécialisé en archéologie juridique, la police a libéré tout le monde. La FSU avait réagi immédiatement, la manifestation ne s'étant pas disloquée avant le retour des interpellés. On peut se réjouir de cette mobilisation, des très nombreux messages de soutien et du scandale provoqué dans toute la ville et au-delà. Cela montre que notre démocratie reste vivace. On doit aussi s'inquiéter de la multiplication de ces épisodes et se souvenir que les démocraties sont mortelles et toujours à défendre.

Fabrice Giovanazzi

Réforme du lycée

En janvier, on solde les Lettres !

P. L., professeur de Lettres modernes dans un lycée de Rouen

Je fais comme tout le monde mes comptes en lisant le projet de réforme de L. Chatel. Cette année, mon service est composé d'une Terminale L à 4 heures, d'une Première S à 4 heures et d'une classe de Seconde à 6 heures (4 heures classe entière plus 1 heure de module plus 1 heure d'aide individualisée). Avec la première chaire, cela fait tout juste 15 heures, le compte est bon... et j'ai l'impression de ne pas chômer : mes trois classes totalisent 103 élèves et je ne sors pas souvent de mes copies et de mes préparations.

Après la réforme, en année « pleine », ce beau service tombe à 2 heures en Terminale, 4 heures en Première et 4 heures en Seconde, plus la première chaire, cela fait seulement... 11 heures ! Même en assurant deux heures d'accompagnement, pour y faire dieu sait quoi avec je ne sais quels élèves, cela ne fait jamais que treize, il me faut un groupe de plus. Peut-être pourrais-je manœuvrer finement pour obtenir un enseignement d'exploration en Seconde, si des élèves le choisissent, mais la concurrence sera rude puisque « Littérature et société » pourrait être confié aux collègues d'histoire... et cela ne ferait jamais que 1 h 30 de plus, soit 14 h 30. Je pourrais encore me spécialiser dans le tutorat pour tous mais il sera payé

en HSE s'il est payé : encore raté ! Je ne couperai donc pas à une classe supplémentaire, elle aussi à trente-cinq puisque l'indifférenciation des Premières permettra de bien les remplir. Quatre classes de 4 heures à trente-cinq élèves vont devenir la norme pour un agrégé, sans parler des heures supplémentaires qu'on voudra lui imposer (mais je me promets de tenir bon pour les refuser) ; quant aux certifiés de Lettres modernes, beaucoup renoncent déjà à venir en lycée...

Sur le plan pédagogique, on va m'enfermer un peu plus dans des situations d'enseignement frontales plus ou moins épisantes devant des classes entières : on prépare déjà l'échec de certains élèves qui auront bien besoin d'une aide personnalisée pour s'en sortir... mais ils devront se partager 2 heures à trente-cinq, la personnalisation va manquer d'intimité ! Quelques disciplines ont peut-être l'impression de mieux tirer leur épingle du jeu : méfiance, car en l'absence d'horaires nationaux, tout devient précaire. Et je sais que certains s'en sortent encore beaucoup plus mal que moi, notamment les collègues de STI, dont les options de Seconde tombent de 6 heures à 1 h 30... rideau ? Par ce temps glacial, nous voilà tondus : voilà pourquoi j'ai fait grève jeudi 21.

Colère

Assez de publicité pour Sarkozy

R. F.

Chers Camarades, Je vous avais, déjà fin juin 2009, fait part de ma profonde désapprobation de voir publier dans *L'US* des photos de nos contempteurs. À l'époque, il s'agissait de celui qui est le président de la République. Cette fois, vous récidivez et non seulement nous sommes contraints pour lire l'édition d'avoir son portrait, mais encore celui de ses valets (et qui ne sont pas Ruy Blas !). Photos en couleurs et qui plus est, rigolards. Trop, c'est trop, l'argent des adhérents doit être utilisé à d'autres fins que la propagande gouvernementale, nous les voyons déjà assez dans les médias, sans leur offrir une occasion supplémentaire. Que faut-il faire pour que cesse cette pratique ? Rendre notre carte d'adhérent ? Cesser de militer ?

J'attends de votre part, chers Camarades, non une justification, puisqu'il n'y en a pas, mais au moins une réponse à mes questions. Amitiés syndicales d'un militant du SNES depuis 1961.

JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)

Le SNES appelle ses adhérents à soutenir et à participer à la campagne de solidarité et de citoyenneté de la JPA pour 2010, cette collecte de fonds permet chaque année le départ en colonies de vacances ou en centres de découvertes de milliers d'enfants !



Enseignements d'exploration

Séries télé au lycée E. A.

« **L**'enseignement d'exploration MPS sera pluridisciplinaire (sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques). L'équipe de professeurs devrait choisir plusieurs thèmes parmi : sciences et vision du monde, sciences et beauté, sciences et œuvres d'art, sciences et enquêtes policières, sciences et alimentation, sciences et prévention des risques d'origine humaine. Il s'agira de montrer aux élèves que la science permet d'apporter des réponses aux questions que se posent des sociétés modernes. »

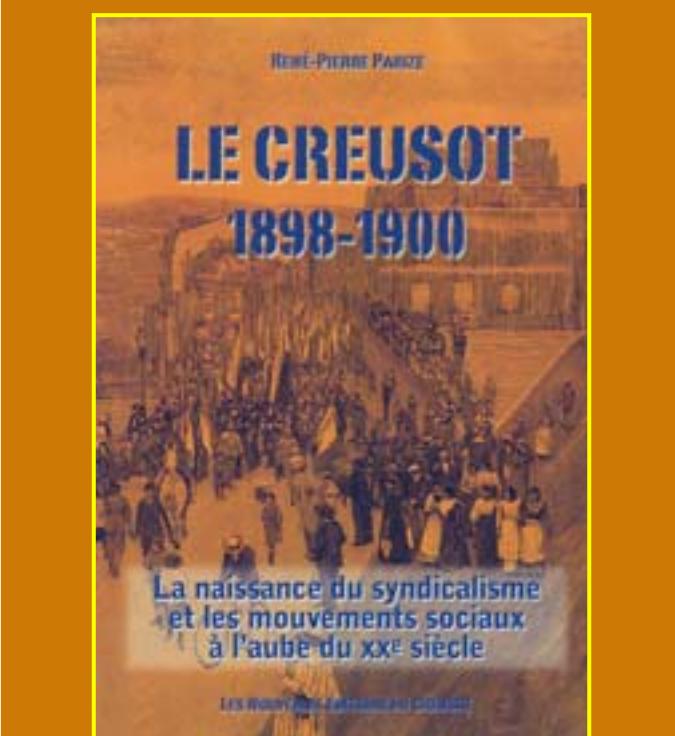
Alors dans mon lycée, on a décidé de se répartir ainsi :

- un prof de SPC et une prof de SVT feront Mulder et Scully pour enseigner sciences et enquêtes policières sur les *X-Files* ;
- trois profs de SPC et deux profs de SVT feront *Les Experts* à Miami (dont moi, j'aime le soleil de Floride) pour enseigner le même thème mais en plus sérieux : on travaillera sur l'ADN... ;
- quatre professeures feront les *Desperate housewives* pour enseigner sciences et beauté car elles sont expertes en crème de jour et en botox ;
- nous pensons demander le recrutement d'un prof boiteux pour faire *Docteur House* pour l'enseignement de sciences et prévention des risques d'origine humaine (tout un gouvernement qui prend des risques, ça mérite bien un spécialiste du diagnostic impossible) ;
- enfin avec tout ce « cinéma », l'enseignement « sciences et œuvres d'art » nous permettra de faire la synthèse.

J'ai honte !

Nos collègues publient

HISTOIRE SOCIALE



Fin 19^e siècle, 4 000 ouvriers du Creusot se mettent en grève contre un capitalisme déjà cupide.

Notre camarade René-Pierre Parize, ancien S2 de la Meuse nous fait partager leur lutte, avec talent et rigueur.



1^{ER} FÉVRIER - 5 FÉVRIER

C'EST PARTI !

Plusieurs centaines de délégué(e)s, désigné(e)s par leurs syndicats nationaux, leurs sections départementales et leurs courants de pensée, seront réuni(e)s dans la capitale du nord entre le lundi 1^{er} et le vendredi 5 février.

Le sixième congrès national de la FSU sera l'occasion de dégager de nouvelles analyses et revendications, sur l'ensemble des champs d'action de la fédération majoritaire des personnels de l'éducation et de la recherche, fédération de fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Plusieurs thèmes seront soumis au débat : l'éducation et la recherche, le service public et la fonction publique, la recherche d'alternatives économiques, sociales et environnementales, l'évolution de la FSU et du syndicalisme.

Alors qu'aux effets sociaux de la crise s'ajoutent les conséquences néfastes des choix gouvernementaux sur les services publics et d'abord sur l'Éducation, nul doute que le congrès, au lendemain d'une période de forte mobilisation nationale des salariés de la fonction publique et de l'Éducation, marquera une étape importante dans l'histoire de notre jeune fédération.

L'US rendra largement compte des débats et des résolutions adoptées à l'issue du congrès.



Ils assurent (ou ont assuré) dans les colonnes de la presse quotidienne nationale la couverture du monde de l'Éducation. Depuis quelques mois, quelques années, certains débordent de la feuille de papier pour écrire dans les espaces numériques de leurs journaux.

Quand les journalistes Éducation deviennent des blogueurs...



C'est classe - <http://classes.blogs.liberation.fr/soule/>

Véronique Soulé, en charge de l'Éducation depuis 2006 à *Liberation*, colle au plus près de l'actualité dans un blog alimenté de façon quotidienne. Avec un ton un peu plus léger que dans le journal, les billets exposent les faits du jour en considérant les points de vue de leurs différents acteurs.

Abondamment commenté, « C'est classe » n'échappe pas à l'empilement d'avis hélas caricaturaux et de polémiques stériles entre lecteurs.

Un blog classique mais bien documenté, donc...

À lire, l'amusant « Bougé, vous avez dit Bougé » du 30 octobre 2009.



Interro Écrite - <http://education.blog.lemonde.fr/>

Luc Cédelle propose depuis près de deux ans une vision différente d'un blog de journaliste. Il y publie des billets très documentés dans lesquels la recherche de l'exhaustivité rencontre l'expression personnelle de l'auteur sur les sujets. Cette démarche le conduit fréquemment à évoquer ses questionnements sur son métier de journaliste et ses rapports avec les acteurs du milieu qu'il couvre, et à engager avec eux des conversations vives et argumentées.

À ce propos, les billets du 12 et du 26 avril 2009, en plein mouvement des enseignants-chercheurs, sont passionnnants.



Le blog d'Emmanuel Davidenkoff

<http://blog.educpros.fr/emmanueldavidenkoff/>

Récent directeur de rédaction du groupe l'Étudiant, Emmanuel Davidenkoff renoue avec la blogosphère plus de trois ans après une première expérience qui lui avait laissé une certaine « amertume », lui qui envisage l'objet-blog en premier lieu comme espace de débat.

« Impossible d'obtenir ici la pondération que j'appelais de mes vœux ; incapable de faire entendre à quel point cela faisait partie du contrat que je voulais tisser avec les "lecteurs-auteurs" du blog. À moi, la prochaine fois, de trouver les mots. » (06 février 2006)

Sa nouvelle tentative est en majorité constituée de billets très courts, des extraits de son édito dans la lettre internet de l'Étudiant ou des renvois à des textes susceptibles d'alimenter la réflexion, qui lancerait des échanges construits dans les commentaires. Des billets plus conséquents apparaissent quand il souhaite proposer des arguments à contre-courant sur des sujets qui rencontrent une quasi-unanimité dans le milieu de l'Éducation.

La démarche est intéressante, même si parfois la volonté farouche d'Emmanuel Davidenkoff de prendre du recul peut être ressentie comme un positionnement très détaché voire condescendant.



Eloge de la transmission

<http://blog.lefigaro.fr/education/natacha-polony.html>

Récente addition dans le monde des blogs des journalistes Éducation, *Eloge de la Transmission* se révèle décevant. On croirait lire l'exercice de style d'un esprit chafouin qui aurait souhaité faire la caricature d'un blog du *Figaro*.

Il n'y a pas de démonstration par l'exemple, alors l'exercice suivant du droit à la citation ne sera qu'une occasion de sourire (jaune). À propos de la journée de réflexion sur l'éducation organisée par Vincent Peillon en novembre à Dijon :

« Car aux côtés des syndicats de bon aloi (le SNALC, seul syndicat un peu lucide, n'avait été invité qu'au dernier moment, pour compenser piétremment l'éviction de Jean-Paul Brighelli, auteur de la *Fabrique du crétin*, jugé trop sulfureux), on trouvait tout ce que la France compte d'idéologues férus de "construction des savoirs par l'élève" et autres "apprendre à apprendre" » (16 novembre 2009).



Tous les liens, adresses de blog, de cette page sont « cliquables » dans la version PDF sur notre site **SNES.EDU**

Rubrique réalisée par Jérôme Ferec

LES GRANDES ÉCOLES n'accueillent pas suffisamment d'étudiants d'origine modeste. Ce constat est partagé par tous, mais peut-on le régler d'un coup de baguette médiatique, où quotas et objectifs s'emmêlent ? Les concours et la place des grandes écoles dans l'enseignement supérieur sont mis en question. Chantal Dardelet défend vigoureusement les

Boursiers dans Pour une démarche globale

La question de l'ouverture sociale des grandes écoles a pu déboucher finalement sur la volonté commune affichée de l'État et des grandes écoles de travailler ensemble à une plus grande égalité des chances d'accès aux formations d'excellence. Elle se traduit par l'objectif de « 30 % de boursiers dans chacune des grandes écoles ». La question ne date pas d'hier. Ainsi, le programme *Une grande école : pourquoi pas moi ?* (PQPM) a été lancé par l'ESSEC en 2002. La CGE s'est dotée d'un groupe de travail Ouverture sociale depuis janvier 2005. Ce groupe anime un large réseau de grandes écoles, mais aussi de CPGE, d'universités et d'associations très mobilisées sur la question. Ces éléments illustrent si nécessaire la réelle volonté d'ouverture sociale des grandes écoles. Oui, notre système scolaire génère des inégalités sociales tout au long de la formation.



Chantal Dardelet

daire, le supérieur et le monde de l'entreprise, afin de permettre aux lycéens concernés de construire progressivement, dès leurs années lycée, ce que pourrait être leur parcours après le bac. Il s'agit de faire connaître dès le lycée le champ des possibles, pour découvrir et oser des études sélectives, en connaissant les enjeux, les clés de la réussite et les moyens d'y arriver. L'acquisition de capital culturel et social en fait partie. Ces dispositifs s'appuient sur de nombreuses parties prenantes : professeurs-référents des lycées, étudiants-tuteurs, familles, entreprises... qui avancent dans une démarche collective.

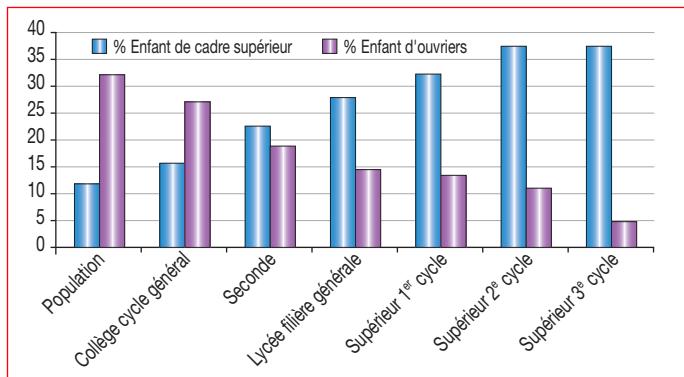
À ces actions s'ajoutent aussi des évolutions notables des processus de recrutement. D'une part, on a beaucoup parlé des CPGE dont on se réjouit aujourd'hui qu'elles accueillent « 30 % de

C'est donc bien l'ensemble du système qui doit être remis en question aujourd'hui en adoptant une démarche globale

boursiers ». Cette voie, suivie par 50 % des étudiants de grandes écoles, va entraîner mécaniquement une augmentation de la diversité sociale dans nos écoles dans les années à venir. Autre mesure concourant au même objectif : la gratuité des concours d'entrée aux écoles de commerce pour les boursiers. D'autre part, les grandes écoles ont démarré un examen détaillé de leurs pratiques de sélection des diverses voies de recrutement, pour identifier les éventuels écarts de réussite entre boursiers et non-boursiers. Il conviendra de regarder l'origine des éventuels « biais sociaux » : fruits des épreuves de concours elles-mêmes ou hérités des maillons antérieurs de la chaîne éducative, et de proposer ensuite des actions correctives.

Des progrès ont aussi été réalisés sur le financement des études. Aujourd'hui, les étudiants de milieu modeste peuvent étudier gratuitement dans les grandes écoles, y compris de management : bourses CROUS, bourses des écoles, apprentissage... Notons d'ailleurs que les étudiants apprentis, furent-ils d'anciens boursiers du secondaire et enfants d'ouvriers, perdent leur statut de boursiers et ne sont donc pas comptabilisés comme tels. On voit les limites des chiffres et des indicateurs...

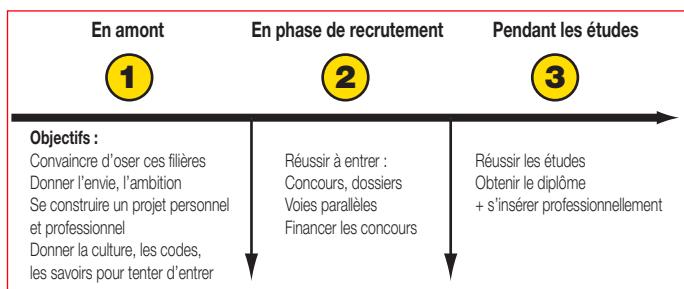
L'intérêt de la démarche de fond entamée est précisément de ne pas se cantonner à la diversité économique ni aux seuls publics boursiers. Cet indicateur est imparfait et ne coïncide pas avec les diversités sociales ou territoriales, elles aussi essentielles. La démarche s'adresse également aux classes moyennes, en créant les conditions d'un mouvement d'ensemble pour que chacun, quel que soit son environnement d'origine, puisse aller au plus loin de ses capacités, dans la voie qui est la sienne et réussir ses études supérieures. Les premières promotions de lycéens de PQPM l'ont montré : tous poursuivent aujourd'hui des études ambitieuses en écoles de commerce et en écoles d'ingénieurs, à l'Université, dans des IEP, en médecine, en droit... Bon nombre d'entre eux participent aujourd'hui à un programme d'égalité des chances. Ils sont devenus à leur tour acteurs et ambassadeurs de la diversité. ■



Source : Éducation nationale / Rapport UPSTI 2005

On hérite ainsi en fin de cursus du fruit d'une continue colonne de distillation défavorable aux milieux populaires.

C'est donc bien l'ensemble du système qui doit être remis en question aujourd'hui en adoptant une démarche globale, attentive à toutes les étapes du système. Pour ce qui les concerne, les grandes écoles ont choisi d'agir simultanément sur différents leviers :



Les démarches en amont sont essentielles pour augmenter le vivier de candidats modestes aux filières d'excellence. C'est l'esprit du programme PQPM de l'ESSEC aujourd'hui essaimé sur tout le territoire national. L'enjeu majeur est de décloisonner le secon-

Chantal Dardelet anime le groupe « ouverture sociale » de la conférence des grandes écoles (CGE), elle est responsable du pôle « égalité des chances » à l'ESSEC.

actions « d'ouverture sociale » entreprises sur le terrain par les grandes écoles, tandis que Monique de Saint-Martin les relativise en critiquant le mode de reproduction des élites que perpétuent ces institutions.

les grandes écoles

Un débat mal engagé

Fortement médiatisé, le débat autour des 30 % de boursiers dans les grandes écoles, et des quotas, est en fait confus, mal engagé dès le départ et quelque peu piégé. L'ampleur qu'il a prise ne s'expliquerait pas s'il n'y avait pas crise du mode de reproduction des élites et crise de la confiance dans les élites politiques et économiques. Dans une société qui se veut égalitaire, républicaine et juste, et qui traverse une crise économique et sociale profonde, les élites, les grandes écoles, les grands corps et leur mode de fonctionnement sont de plus en plus difficilement supportables. Construites sur un modèle en perte de vitesse, n'ayant ni la taille critique ni la visibilité internationale suffisantes dans un monde de l'enseignement supérieur en recomposition, les grandes écoles sont en porte-à-faux dans le contexte international, questionnées et soumises à des pressions contradictoires. Le concours d'entrée lui-même, que les uns souhaitent aménager, tandis que les autres y sont très attachés, constitue un mode de sélection très violent, qui établit des frontières pour la vie. La sélection qu'il opère est censée reposer sur le seul mérite ; en réalité, ce n'est pas le cas. Ce mode de sélection doit être profondément repensé.

Quant aux pionniers de la proposition sur les boursiers dans les grandes écoles, ils sont surtout soucieux de ne pas « perdre des talents », des « jeunes brillants », en sélectionnant les élites dans moins de 10 % de la population française. La réduction des inégalités de l'ensemble de l'enseignement supérieur – universités, IUT, écoles petites, moyennes ou grandes – ne semble guère les préoccuper ; la question de la démocratisation à la base – école primaire et école maternelle – pas davantage. Poser la question des boursiers dans les grandes écoles sans s'intéresser en même temps aux boursiers dans les universités, c'est détourner l'attention des universités et risquer d'accentuer la frontière et la ségrégation sociales entre grandes écoles et universités. Dans les troisièmes cycles des universités, les taux de boursiers et d'élèves issus des milieux populaires sont faibles.

Les différents termes du débat, sont d'ailleurs mal définis. Quelles « grandes écoles » sont concernées ? Quels « talents » sont recherchés ? Quels « boursiers » propose-t-on d'y faire entrer ? S'agit-il d'étudiants recevant une bourse à taux zéro prenant en charge les seuls frais d'inscription comme dans les classes préparatoires, où le

relèvement du plafond des bourses en 2008 a fait miraculeusement progresser le taux des boursiers ?

Une des difficultés pour comprendre le débat réside dans le fait que les uns et les autres ne refusent pas la « diversité », voire « l'ouverture », et en fait les souhaitent. L'effet Obama et l'effet Lula se font sentir sur les dirigeants français. Il y a souvent une forme de fascination ou d'enchantelement dans les déclarations des responsables d'écoles qui relatent les expériences d'ouverture sociale et qui

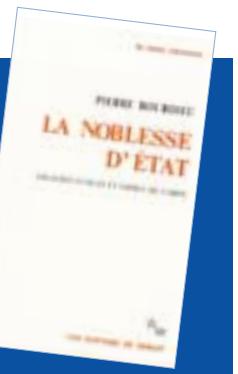
vontant les mérites de la « diversité », de la « recherche de talents » et de leur modèle.

Les différentes expériences de tutorat et de partenariat des classes préparatoires et des grandes écoles avec des lycées de banlieue ne concernent pourtant qu'un nombre très faible d'élèves. Elles ont néanmoins des effets, non seulement pour les nouveaux entrants

dans les grandes écoles, mais aussi pour les représentations et pour le positionnement des grandes écoles. Un bilan précis des réussites et des échecs est nécessaire.

Ainsi, il demeure souvent une forme de mépris ou de paternalisme affichés par les tuteurs envers les élèves des milieux populaires. Derrière les bonnes volontés, se jouent aussi des rapports de supériorité et de domination. Force est de reconnaître que le changement proposé dans le débat sur les boursiers est encore une fois un changement de façade qui ne réduit pas les inégalités en profondeur, une concession qui tente de répondre au mécontentement, aux critiques, voire à la colère exprimés contre les élites, mais non un changement réel. ■

Monique de Saint Martin est sociologue, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Coauteur avec Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'État*, 1989, Éditions de Minuit, elle a mené de nombreuses recherches sur l'éducation et sur les élites. Dernier ouvrage : *Education et frontières sociales* : un grand bricolage (avec Mihai Gheorghiu, éd. Michalon, février 2010).



Qu'en pense le SNES ?

Depuis la création en 1977 des premières classes préparatoires ouvertes aux bacheliers technologiques, le SNES a soutenu les efforts de diversification et de démocratisation des prépas, qui constituent une des voies d'accès aux grandes écoles. Durant les années 1980, le SNES a promu la création de CPGE

dans les banlieues défavorisées ou dans les zones rurales. Cette démarche permet d'instiller la réussite dans tous les territoires et a des répercussions bien au-delà des prépas. En mai 2008, un supplément de *L'US* faisait le point sur les politiques d'ouverture sociale, pointant la différence entre actions

de fond et coups d'éclat médiatiques. Cependant, l'écrémage social qui se produit tout au long de la scolarité, ira s'aggravant avec les projets Chatel pour le lycée. Comment dans ces conditions amener un vivier suffisant de jeunes d'origine modeste à réussir des études supérieures ?

RÉFORME CHATEL : NOUS NE VOUL

Réforme des EPLE, réforme du lycée, réforme de l'orientation, réforme de la formation des enseignants, suppression annoncée de la carte scolaire, livrets de compétences... sur fond de suppression de

RENTRÉE 2010: DÉGRADATION CONFIRMÉE

Depuis 2003, les suppressions d'emplois s'accumulent dans le second degré sans commune mesure avec les baisses d'effectifs et atteignent des niveaux records depuis trois ans avec la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques: 16 000 emplois sont ainsi supprimés dans l'Éducation au budget 2010, dont 7 000 emplois de stagiaires du second degré.

Réformes imposées

Mais la préparation de la rentrée 2010, c'est aussi la volonté du ministre d'imposer ses projets de réforme des voies générales et technologiques en lycée, de l'orientation et de la « gouvernance » des établissements.

Les premières annonces des recteurs mettent déjà en lumière la nature des dégradations : formation des futurs enseignants sacrifiée, nouvelle augmentation du volume des heures supplémentaires, nouvelles suppressions d'emplois de remplacements, sous-estimation délibérée de la remontée démographique en collège, vont ajouter aux difficultés déjà créées par les politiques menées ces dernières années.

Ponction massive

Bien des établissements, notamment en éducation prioritaire, voient leur dotation baisser même

si, dans de nombreux cas, la ponction massive sur les moyens de remplacement ou encore la sous-estimation des effectifs sont des artifices utilisés par les rectorats et les IA pour afficher des dotations en moins forte baisse.

Hiérarchie

Dans les établissements, il va aussi falloir faire contre la volonté ministérielle de renforcer le rôle pédagogique du chef d'établissement, d'installer le conseil pédagogique comme une hiérarchie pédagogique intermédiaire, de limiter le rôle du CA. Le ministère s'est adressé aux recteurs pour relayer une demande du SNPDEN⁽¹⁾ de ne pas soumettre la répartition des moyens au vote des conseils d'administration maintenant, arguant de la nécessité de « *pour suivre posément le dialogue interne...* » jusqu'à ce que les dotations soient stabilisées et de ne soumettre au CA l'emploi de la dotation horaire pour décision qu'en mai ou juin !

Il avance que la seule contrainte pour les services académiques serait de connaître les propositions de créations-suppressions de postes sur lesquelles les CA n'ont qu'un avis à donner. Le SNPDEN en tire même la conclusion qu'il n'est nul besoin de réunir les CA maintenant si aucun mouvement sur les postes n'est prévu !



© Clément Martin

Rôle du CA

Cette démarche qui vise à limiter le rôle du CA à la validation de décisions déjà bouclées est inacceptable. En effet, les créations et les suppressions de postes, pour lesquelles le CA doit émettre un avis, ne peuvent être définies que sur la base de la répartition des moyens par discipline au regard des besoins de l'établissement, ce sur quoi le CA est pleinement compétent. Il est donc indispensable qu'ils soient saisis dès cette étape de cette question dans toutes ses dimensions, même si des ajustements ultérieurs peuvent conduire à une nouvelle délibération.

Lutter

Le SNES interviendra pour que les CA soient réunis. Il continuera à mener le débat pour dénoncer les réformes en cours et les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2010 et pour défendre à plus long terme l'avenir de nos métiers, de nos conditions de travail et des conditions de réussite des élèves. ■

Fabienne Bellin, Bruno Mer

(1) Syndicat national des personnels de direction, UNSA, majoritaire.

LYCÉE DE TRAPPES (78) : QUAND LES MINISTRES S'INVITENT

Le 29 janvier avaient lieu, au lycée de La Plaine-de-Neauphle de Trappes (Yvelines), les « journées de l'excellence ». Des grandes écoles, des lycées ayant des classes prépas ou des BTS, un CFA, l'université Versailles-Saint-Quentin, présentaient leurs formations aux élèves de Première et Terminale. Voilà que s'invitent deux ministres (Fadela Amara et Valérie Pécresse), la préfète, le recteur, l'IA, le député UMP de la circonscription. La sous-préfète à la Ville, les chefs de cabinet des ministres et leurs services de presse, qui, n'en doutons pas, fourniront des articles tout prêts et élogieux aux

télés nationales. La presse locale et France Info avaient, eux, pris la peine de venir voir par eux-mêmes.

Le lycée de Trappes est en ZEP, avec la désectorisation, il est en train de se vider, et l'administration se contente d'enterrer. Les options que nous avons difficilement protégées jusque-là risquent de ne pas résister à la réforme Chatel des lycées. Tout ce beau monde est venu vendre les « cordées de la réussite », qui vont consister à sélectionner quelques élèves « méritants » à qui on va donner leur chance, au besoin en les incitant à aller se sco-

lariser ailleurs, mais la grande masse des élèves, elle, pâtrira des mesures de la « réforme », notamment de l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire. Or nos élèves ont grandement besoin d'aide à l'intérieur même de la classe. Et cela n'est pas évoqué.

Le S1 a distribué un communiqué aux politiques et aux autorités. L'IA nous a annoncé qu'il avait prévu une rallonge de 20 heures à la DHG, qui avait été initialement calculée sur une prévision d'effectifs très en dessous de celle du proviseur...

Le S1 du lycée : Sylvie Chardon, Daniel Tenand

ONS PAS DE CE SECOND DEGRÉ-LÀ!

postes, de mise en concurrence des personnels et des établissements, de glissements de missions et de dénaturation de nos métiers, et d'absence de toute revalorisation... la coupe est pleine !

DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT : LE REFUS COLLECTIF

Après la journée nationale de grève du 21 janvier, les personnels du second degré ont constitué le plus gros de la manifestation nationale du 30 janvier à Paris. Ils montrent ainsi leur colère devant la politique éducative du gouvernement et leur refus de voir leurs métiers dénaturés, dévalorisés et leurs élèves placés dans des conditions d'étude de plus en plus en difficiles.

Dans la poursuite du plan d'action continu du mois de janvier, le SNES entend amplifier la mobilisation.

Les réactions de plus en plus vives dans les établissements sur les réformes du lycée, de l'organisation des établissements et de l'orientation, et à l'occasion de la préparation de la rentrée 2010, alliées à la mobilisation progressive des lycéens, constituent un encouragement à poursuivre la lutte.

Mais il faudra mener un combat long et rude. Nous ne gagnerons pas seuls et nous devons trouver les convergences avec les parents d'élèves et les lycéens qui ont aussi tout à perdre dans le système éducatif que le gouvernement entend mettre en place. La mobilisa-



Le SNES appelle les enseignants, les CPE, les CO-Psy à organiser dans les établissements les actions collectives qui leur paraissent les plus mobilisatrices :

- Grève
- Refus des tâches non obligatoires ou qui ne relèvent pas de nos missions (entretiens d'orientation en lieu et place des CO-Psy, réunions diverses inutiles...)
- Neutralisation du conseil pédagogique
- Non-participation aux examens blancs
- Rétention des notes des copies qu'ils corrigent
- Refus de remplir le livret de compétences
- Refus d'organiser en l'état l'épreuve expérimentale d'histoire des arts au brevet
- Refus des heures supplémentaires pour la prochaine rentrée...

Il appelle les personnels à s'adresser aux parents d'élèves et aux lycéens sur l'urgence de refuser ces réformes et à expliquer le sens et les objectifs de leurs actions pour une autre politique éducative.

tion dans les établissements, sous des formes variées et définies collectivement, est le premier ressort de l'unité indispensable que nous devons construire et qui permettra l'organisation de nouvelles jour-

nées nationales d'ampleur. Pour donner la visibilité nationale nécessaire à ces actions et les mutualiser, le site du SNES offre une rubrique « **expression des établissements** ». Elle permettra de recenser

les décisions prises et de les populariser.

Dans le même temps, le SNES continuera de proposer aux organisations syndicales, aux parents et aux lycéens des cadres nationaux d'action et d'expression... qui pourront être relayés et déclinés à tous les niveaux locaux.

Dans les jours qui viennent, le SNES étudiera les modalités de la poursuite de l'action pour la période qui suivra les vacances scolaires de février si le ministre n'entend toujours pas. ■

Roland Hubert



© Daniel Muanoury

DERNIÈRE MINUTE

François Dubet vient de démissionner de la commission des programmes pour les SES, considérant qu'un programme ne peut être efficace s'il est rejeté par les enseignants.



LE POMPIER PYROMANE

Les parents d'élèves, relayés par les médias, ont mis en évidence les difficultés croissantes pour remplacer les professeurs absents. Soudain, le ministre se préoccupe de ces réels problèmes rencontrés dans les établissements, et que chacun connaît depuis longtemps.

L'honnêteté commanderait d'abord de rappeler que les absences des professeurs ne sont pas plus importantes que celles des autres salariés, si l'on ne tient pas compte des « absences » justifiées par des convocations de l'administration (déroulement des examens, ordres de mission...). Il convient tout autant de ne pas oublier la situation créée par le

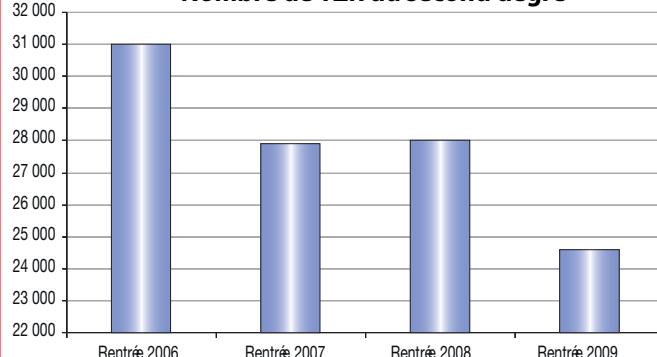
ministère lui-même : **3 000 emplois de titulaires-remplaçants supprimés** à la rentrée 2009, voilà qui explique largement les difficultés accrues d'aujourd'hui. Par ailleurs, la pénurie d'enseignants du second degré, reconnue par l'administration même (voir *L'US* 690, article sur le projet de détachement dans le second degré des enseignants en surmarge dans

le premier degré) n'empêche pas le ministre de maintenir le même nombre de postes au CAPES et à l'agrégation qu'en 2009. En clair, le gouvernement organise le sous-recrutement, ce qui conduit à utiliser les remplaçants pour combler les manques.

« L'assouplissement » préconisé repose sur le déplacement du jour au lendemain d'un enseignant à 200 kilomètres de chez lui, d'une académie à l'autre, ce qui relève d'un profond mépris à l'égard des conditions de travail et de vie des enseignants du second degré.

Recourir massivement, en partenariat avec Pôle emploi, à des chômeurs ou des étudiants sans formation revient à dénier la professionnalité des métiers de l'éducation et nuira gravement à la qualité des enseignements dispensés. Sans compter que cela placera les personnels ainsi embauchés dans des conditions de travail parfois insurmontables. **Pour le SNES, la bataille pour que des moyens suffisants soient réservés aux remplacements est essentielle.** Et ce sont des enseignants qualifiés et titulaires, respectés dans leur métier, leur qualification et leurs conditions de travail qui doivent les assurer. Recruter et revaloriser : voilà la vraie solution. ■ **Ch. Barbillat**
emploi@snes.edu

Nombre de TZR du second degré



Pénurie de TZR :

Rentrée 2009 : moins de 25 000 TZR, un étage historique. L'essentiel de ces collègues étant affectés jusqu'à la fin de l'année, seuls 5 000 à 6 000 sont en réalité disponibles pour effectuer l'ensemble des remplacements de courte et moyenne durée au long de l'année scolaire.

Source : MEN-DGRH/SNES

HEURES SUPPLÉMENTAIRES LA PRESSION AUGMENTE

La pression exercée par l'administration et les chefs d'établissement pour imposer des heures supplémentaires aux collègues va s'accroître.

Même si plus de 10 % des heures supplémentaires n'ont pas été consommées sur le budget 2009, le budget d'heures supplémentaires prévues en Projet de loi de finances (PLF) 2010 est le même que celui de 2009. En effet, les suppressions d'emplois de titulaires et des emplois de stagiaires ne peuvent que faire augmenter le volume des HS dans les dotations d'établissements sauf à supprimer des moyens d'enseignement en quantité insupportable. La baisse drastique des recrutements ces dernières années conduit déjà l'administration à ne pas pourvoir tous les postes vacants en établissement et à transformer ces besoins en HS, charge aux enseignants en poste fixe de les assurer. Cette

situation ne pourra que s'aggraver. Enfin, si la réforme des lycées se met en place comme l'a prévu le ministre, la répartition des 10 h 30 par classe de Seconde pour les heures à faibles effectifs se fera après la répartition de la dotation globale horaire et donc après opérations de créations/suppressions de poste. Cette adaptation risque donc d'être répartie en HS sur les disciplines.

L'importance des transformations d'heures postes en HS au cours des années 2008 et 2009 a clairement mis en évidence les craintes qu'on pensait avoir :

- dégradation des conditions de travail ;
- augmentation du nombre de compléments de service sur plusieurs établissements ;

• aggravation des conditions de service et d'emploi des titulaires remplaçants (TZR).

Et nos salaires ?

Cette augmentation du nombre d'HS, inscrite dans le cadre du « travailler plus, pour gagner plus » cher à Nicolas Sarkozy, est instrumentalisée pour justifier le refus des augmentations de salaires indispensables au regard de l'inflation, pour tenter de limiter la nécessaire revalorisation de nos métiers et pour maintenir la diminution du nombre de postes aux concours de recrutement. Par cette destitution à outrance des HS c'est bien d'individualisation des rémunérations et du temps de travail dont il est question ici et ce avec d'autant plus de cynisme que certains collègues n'y

ont pas droit (collègues à temps partiel, CPE, certifiés de documentation par exemple). Le SNES appelle l'ensemble des collègues à refuser toute nouvelle augmentation des HS mais aussi à refuser les heures supplémentaires au-delà de celle fixée par les obligations de services⁽¹⁾. ■

Xavier Marand



(1) 1 HS au-delà du maxima de service individuel, maxima qui tient compte des heures de décharge comme la première chaire, les heures de laboratoire, etc., sauf pour les collègues à temps partiel qui n'y ont pas droit.

FORMATION DES MAÎTRES LA GRANDE MASCARADE

Alors qu'aucun texte réglementaire n'a été publié et que le ministre ne daigne pas recevoir les organisations représentatives pour discuter des modalités de l'année de stage pour les lauréats des concours, les recteurs commencent à annoncer la façon dont ils vont les utiliser.

C'est bel et bien à un nouveau passage en force que l'on assiste et à un reniement des engagements du précédent ministre. En effet, pour pallier les suppressions de postes, les professeurs stagiaires seront, dans de nombreuses académies, affectés à temps plein ou presque. Une fois encore, c'est le recteur de Montpellier qui a ouvert le bal, rapidement suivi par la plupart de ses collègues.

Le schéma retenu est ubuesque : affectés pour 18 heures, les lauréats des concours seront en doublette pendant les six premières semaines avec leur conseiller pédagogique, dont les classes seront confiées à un TZR... Après le mois de janvier, une formation de six semaines leur sera proposée. Pendant cette période, les professeurs stagiaires seront remplacés dans leurs classes par des étudiants en master admissibles au concours. Cette organisation se décline à quelques ajustements près dans de nombreuses académies.

Formation sous pression

Les conditions d'entrée dans le métier seront catastrophiques



pour ces nouveaux collègues, plongés à temps plein devant une classe. C'est donc sans réelle formation préalable qu'ils devront dans l'urgence assumer toutes les dimensions du métier. Cette pression accrue à laquelle ils seront soumis entraînera un grand stress et des souffrances professionnelles et personnelles pouvant déboucher sur des situations de détresse, voire des drames. Une pression supplémentaire pèsera sur leurs épaules : celle de la titularisation. En effet, avec la disparition de la formation en IUFM, l'avis des formateurs disparaît.

Ceux de l'inspection et du chef d'établissement seront donc prépondérants. Une fois de plus, ces derniers voient leurs prérogatives renforcées puisqu'ils vont s'immiscer dans l'évaluation pédagogique des enseignants.

Élèves sacrifiés

Les élèves seront les seconde victimes de cette situation : non seulement leur enseignant ne sera pas formé, mais ils devront subir un défilé de personnes durant l'année : le conseiller pédagogique, un étudiant en master... C'est donc d'une grave atteinte à

leurs conditions d'étude et à la qualité de l'enseignement qui leur est délivré qu'il s'agit.

Le SNES condamne fermement cette vision de la formation. Il a écrit au ministre pour dénoncer cette mascarade et demandé à être reçu pour exiger d'autres choix.

Il attend sa réponse. Le SNES demande à ce que les stagiaires soient affectés pour six heures hebdomadaires et bénéficient d'une réelle formation pendant l'année de stage. ■

Emmanuel Mercier

STAGES EN RESPONSABILITÉ : LE REFUS COLLECTIF COMME RÉPONSE

Pour seule « formation », le ministre propose aux étudiants en master et admissibles au concours des « stages en responsabilité » d'une durée maximale de 108 heures. Cette mesure a permis de justifier à elle seule la suppression de plus de 3 000 emplois.

Le SNES appelle les personnels à refuser collectivement la mise en place de tels stages qui placent des étudiants en situation de pleine responsabilité devant une classe. Ce refus s'organisera en refusant d'être conseiller pédagogique et en signant et faisant signer la pétition nationale. Pour

justifier notre position auprès des étudiants qui seraient demandeurs, il faut leur rappeler que le SNES est porteur d'un tout autre projet pour la formation des maîtres et qu'il se bat pour le faire appliquer. Le SNES n'est pas opposé à ce que des étudiants puissent réaliser des stages d'observation ou de pratique accompagnée dans le cadre des études, mais en tout état de cause, la mise en situation de pleine responsabilité ne peut intervenir qu'après l'admission au concours. Le refus d'organiser ces stages va dans le sens de leurs intérêts puisqu'ils permettent de maintenir à un

niveau très bas les recrutements. La charge de travail qui leur sera demandée est en outre incompatible avec une préparation sérieuse des oraux des concours.

Ces stages participent également à une dégradation des conditions d'études de nos élèves puisqu'ils vont devoir changer d'enseignant dans l'année pour le remplacer par un étudiant non qualifié pour enseigner.

En dernier recours, le SNES appelle donc à ne pas laisser les étudiants seuls avec les classes de



façon à ne pas permettre à l'administration de récupérer les moyens ainsi dégagés et à mettre en échec ce dispositif en transformant dans les faits ces stages en stages de pratique accompagnée. ■

Emmanuel Mercier

Pétition téléchargeable
sur le site du SNES

www.snes.edu



RÉFORME DU LYCÉE

Le calendrier de préparation de rentrée est-il soluble dans celui de la réforme ? Le ministère communique tous azimuts : recteurs, chefs d'établissements, enseignants, élèves et maintenant parents ont reçu lettres, diaporamas, brochures et autres courriels de présentation et d'incitation

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2010

Sur le terrain, recteurs et chefs d'établissement s'agitent en ordre dispersé, tentant tant bien que mal de trouver les moyens de traduire concrètement les errements ministériels.

Les chefs d'établissements mènent des tractations de couloir pour répartir enseignements et dédoublements, tout en convoquant des instances (coordonnateurs, conseil pédagogique, etc.) priées de se mettre au travail sur la classe de Seconde.

Dans une lettre aux recteurs, le ministre indique qu'il faut présenter au prochain conseil d'administration dans les lycées⁽¹⁾ un document simplifié indicatif et reporter les décisions au printemps. Le SNES dénonce cette consigne : la répartition des moyens peut avoir des conséquences sur les ouvertures/suppressions de poste par le rectorat (voir page 10).

Si laisser au local la gestion de la pénurie est un des axes centraux de la réforme, le ministère ne peut pas permettre que cette gestion mette à mal sa communication résolument angélique. À nous de

démontrer dans la pratique au sein des établissements que la réforme est non seulement dangereuse, mais encore inapplicable.



Accompagnement personnalisé (AP) : foire à tout

Toute heure en petit groupe sera prise sur la dotation globalisée. L'équation à résoudre est simple : plus il y a de moyens

dégradés pour l'AP, avec pour objectif de vraiment « personnaliser », et plus les possibilités de dédoubler les heures disciplinaires fondent. Bref, plus on améliore l'« extérieur » des cours, plus on dégrade l'intérieur.

Le cadrage flou (soutien, approfondissement, orientation, interdisciplinarité) donne lieu à interprétations multiples : certains annualisent, d'autres reprennent le modèle de l'aide individualisée, ou l'emploient au maintien de sections européennes ou de classes à projet, etc.

Au bout du compte, qui y gagne ? Les élèves qui perdent heures disciplinaires et aide individualisée ? Les personnels qui voient leurs missions s'empiler et leurs conditions de travail se dégrader ? La qualité de la formation qui sera construite sur des disciplines dénaturées et une réduction de l'offre ?

Groupes de compétences en LV : refuser leur mise en place

Les réunions d'équipes disciplinaires se multiplient. Le SNES appelle à refuser la mise en place des groupes de compétences, dont l'obligation ne figure à l'heure actuelle dans aucun texte.

Enseignements d'exploration (EDE) : qui et pour quoi faire ?

La carte des EDE et des options facultatives semble fortement suggérée par les recteurs, et leur ouverture adaptée de l'existant. Les contours de ces enseignements sont tellement flous (diverses disciplines peuvent en

prendre tout ou partie en charge) qu'il est difficile à l'heure actuelle de les faire entrer dans la répartition des moyens disciplinaires (d'où les consignes pour les CA, voir plus haut). Les ajustements se feront-ils pour des raisons pédagogiques ou de service ?

La consigne du ministère est de ne pas insister sur ces enseignements dans la communication vers les familles.

Il s'agit sans doute de dissimuler le fait que les lycées ne sont pas prêts alors que les parents de Troisième commencent à réfléchir à leurs demandes d'affectation pour l'an prochain.

Vous avez dit « abondements » ?

Les moyens supplémentaires (au-delà des 39 heures/division de Seconde) sont rares. Ils permettent parfois le maintien d'options facultatives, non le financement des enseignements technologiques.

Tutorat : c'est non !

Certains recteurs ont annoncé compter sur le bénévolat !

Que faire dans son établissement ? Organiser l'action !

- Demander et investir les demi-journées banalées d'information sur la réforme.
- Exiger la consultation du CA pour toute demande d'ouverture/



suppression d'enseignement par le chef d'établissement au rectorat.

- Préparer la répartition des moyens sur la base des structures et des revendications de l'an dernier et la proposer au vote en CA.
- Neutraliser le conseil pédagogique (modalités selon le contexte local).
- Refuser la mise en place des groupes de compétences en LV.
- Susciter des réunions avec les parents.

Il s'agit dès maintenant de faire la démonstration que la réforme est inapplicable, qu'elle se traduit par des baisses horaires dans toutes les disciplines, que l'AP est une régression par rapport même à l'existant, que les élèves les plus en difficulté sont les plus malmenés. ■ Valérie Sipahimalani

(1) Le CA de février doit voter sur la répartition des moyens d'enseignement envisagée pour la rentrée suivante.



Documents ministériels : voir sur le site du MEN www.education.gouv.fr et sur www.snes.edu, campagne lycée programmes et contenus disciplinaires : voir page 28 et sur Eduscol (textes en consultation). Les détails techniques dans le *Courrier de SI*.

EE : INACCEPTABLE

à soutenir la réforme et sa mise en place. Officiellement, tout va bien ! Pour le SNES, il est inacceptable que la réforme s'applique dans les lycées à la rentrée, tant pour les séries générales que technologiques.

PROJETS DE PROGRAMME DE SECONDE

Les projets de programme de Seconde censés être mis en œuvre à la rentrée prochaine sont en consultation depuis le 27 janvier sur le site Eduscol. Ils confirment globalement notre analyse d'une réforme qui n'a rien de pédagogique et privilégie le « paraître » aux ambitions, n'en déplaisent à ceux qui veulent encore y croire !

Enseignements facultatifs, enseignements communs

Si les projets des enseignements facultatifs ont été « toilettés » et ne proposent pas d'évolution majeure, pour les enseignements communs, certains choix posent problème, voire relèvent d'une idéologie contestable : mise en exergue d'attitudes attendues, démarche expérimentale et épistémologie indigentes au profit de l'histoire des arts (SVT, physique-chimie) ; inflexion en faveur de l'histoire culturelle et religieuse au détriment de l'histoire sociale et économique, espace d'étude centré sur l'Europe occidentale (histoire-géographie) ; mise en avant, favorisée par la globalisation des moyens LV1 et LV2, des groupes de compétences qui « seraient indissociables » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Pour les français et les mathématiques, les programmes actuels de Seconde ne seraient pas modifiés.

Enseignements d'exploration

Ils ne doivent pas préfigurer du choix de la Première – leur évaluation n'est pas abordée – et ne donneront rien à voir des futurs enseignements de Première ; ils seront assurés le plus souvent en classe entière et pas forcément par des enseignants spécialistes*. L'information-documentation qui aurait pu trouver sa place au vu des objectifs annoncés par le ministère a été oubliée.

Enseignements technologiques

Il s'agit d'une profonde dénaturation. Comment mettre en œuvre une pédagogie de projet, pratiquer une démarche technologique, mettre les élèves en position d'acteur face aux systèmes industriels, aux activités de ser-

questions qui font sens dans la société actuelle, risquent d'en-nuyer des jeunes de 15 ans qui devront « absorber » un programme plus conséquent dans un cadre horaire réduit de près de moitié, avec des TD dont la pérennité, laissée à l'appréciation locale, est loin d'être assurée.



Littérature et société

Le programme recouvre quelques parties du programme actuel de français mais propose surtout des « domaines d'exploration » dans des champs disciplinaires éloignés de la littérature (géographie, SES, certaines disciplines technologiques, LV, ethnologie, anthropologie...).

Comment ces problématiques, proches de l'enseignement « culture » de BTS, permettront-elles de renforcer l'attractivité de la voie littéraire ?

Le risque est celui d'un saupoudrage et d'une coloration qui dépendra de la discipline de l'enseignant qui aura en charge cet « enseignement ». Le tout est placé sous le signe de la « co-disciplinarité » (avec quels moyens ?), « des compétences » et de « l'orientation ».

vice avec 54 heures dans l'année, sans certitude de dédoublement ?

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Le projet rompt avec l'approche technologique qui avait fait l'attractivité « d'IGC » (Informatique de gestion et communication) et marque une régression importante. Il s'agit d'un saupoudrage de concepts micro et macroéconomiques qui ne permettra pas aux élèves de faire clairement la distinction entre les séries ES et STG.

SES

Le programme est dogmatique : il relève uniquement d'une démarche « microéconomique standard », rejette tout esprit critique, remet en question le pluralisme des approches, évacue des questions comme l'emploi, le chômage, les inégalités de revenu... Aux deux-tiers économique, il marginalise la sociologie : un seul thème est imposé. La lourdeur et l'abstraction des thèmes à traiter, déconnectés des

Création et activité artistiques

Construit sur l'idée d'un « projet » en lien avec des questionnements, une découverte de lieux, de métiers, le programme s'apparente plus au contenu d'un atelier... Aucun financement n'est prévu pour les créations et activités... Le contenu sera différent d'un établissement à l'autre en fonction du projet et du profil de l'enseignant. Les élèves qui souhaitent s'orienter vers une série L-arts n'y trouveront sans doute pas leur compte et auront tout intérêt à choisir plutôt une option facultative de trois heures (dont aucune garantie n'est donnée sur son maintien ou son ouverture dans les établissements).

Méthodes et pratiques scientifiques

Cet intitulé propose des thèmes interdisciplinaires (science et investigation policière, science et œuvres d'arts, science et cosmétoLOGIE...) sur une base annuelle de 18 heures pour chaque enseignement scientifique (avec répartition des heures sur l'année en fonction de choix locaux). L'esprit des TPE mais sans moyens ! ■

Sandrine Charrier
contenus@snes.edu

* Document ministériel envoyé aux recteurs, disponible ici : <http://www.snes.edu/Enseignements-d-exploration-dans.html>

Il est indispensable que la profession s'empare de cette consultation pour dire ce qu'elle pense de cette réforme en termes de contenus des programmes, de formation des élèves et de conception de nos métiers.

Il est indispensable de poursuivre l'action pour l'abandon de cette réforme.

Pour compléter les analyses par discipline, consulter le site du SNES : <http://www.snes.edu/-Contenus-et-pratiques-les-.html>



RETRAITES

COR : NOUVEAU RAPPORT

Le COR (Conseil d'orientation des retraites) a remis au Parlement un rapport sur la faisabilité d'une réforme qui ferait évoluer tous les régimes de base (y compris le code des pensions), vers un régime en points ou en compte notionnels. Cela existe dans certains pays, notamment en Suède.

Le COR rappelle que les choix relatifs à l'architecture du système et aux objectifs que l'on souhaite atteindre sont d'abord des choix politiques, et qu'il n'existe pas de réforme « miracle » pouvant régler à elle seule tous les problèmes, dont celui du financement.

Individualisation

Le passage à un régime par points ou en comptes notionnels aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation, rendant le système dans son ensemble plus contributif.

Le régime serait dégagé de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. Mais on sait bien que les « choix » faits par chacun peuvent être subis ou contraints par des situations différentes d'emploi, de pénibili-



fonction de la conjoncture ou l'espérance de vie, plus besoin de débat sur le financement des retraites !

Or, si l'on veut maintenir le niveau de vie des retraités, il faut nécessairement accroître les moyens de financement des régimes de retraite. Les débats sur la réforme systémique et sur le report de l'âge de départ en retraite occultent cette réalité et font le choix de la baisse des pensions, sans oser assumer politiquement ce choix vis-à-vis de l'opinion.

 Pour le SNES et la FSU, il n'est pas question d'entériner des dégradations de nos systèmes de retraites, ni d'abandonner le code des pensions. Le congrès de la FSU début février sera l'occasion de porter nos propositions pour une réforme juste et solidaire, et d'appeler à la mobilisation de toutes les organisations syndicales. ■

Élizabeth Labaye

lité du travail et de revenus, de famille, et cela conduirait à accroître les inégalités de retraites.

Pacte de solidarité

Les régimes par annuités ont, malgré leur diversité, un même objectif, celui d'assurer un revenu de remplacement à la cessation d'activité en prenant en compte la diversité des carrières. La retraite est à la fois un élément du contrat salarial, un élément du pacte social entre les générations et au sein d'une même génération, en

opérant des redistributions. Certes, les règles en sont complexes et le rapport du COR relève que cela nuit à la confiance que les Français, notamment les plus jeunes, accordent au système de retraite actuel. Mais il « oublie » au passage que ce sont les lois Balladur et Fillon qui l'ont rendu opaque et qui l'ont fragilisé. De plus, il n'est pas démontré que la lisibilité serait meilleure avec cette réforme systémique. Et l'ajustement des pensions se faisant « mécaniquement », en



TAXE CARBONE LE RETOUR

Après l'annulation du projet de taxe carbone par le Conseil constitutionnel, Jean-Louis Borloo a présenté le 20 janvier dernier les options du dispositif à venir, pour une nouvelle loi examinée au Parlement en avril. La nouvelle taxe deviendrait effective au 1^{er} juillet.

Projet retoqué

La censure du Conseil était motivée par l'exonération de la taxe carbone pour les grandes entreprises soumises au système européen d'échanges de quotas d'émissions de CO₂. 1018 installations industrielles responsables de 93 % des émissions de CO₂ d'origine industrielle en France sont concernées (fabrication d'aluminium, du verre, de la pâte à papier, centrales thermiques, transport aérien domestique).

Des cadeaux en séries

L'intention du gouvernement est de réduire au maximum la facture pour ces entreprises au nom de la sauvegarde de la compétitivité : il leur

appliquera un taux réduit⁽¹⁾ par rapport au prix (17 euros la tonne de CO₂ que paieront les ménages), il leur offrira une compensation par un bonus-malus récompensant les entreprises aux pratiques énergétiques vertueuses, ou encore un crédit d'impôt conditionné aux investissements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre⁽²⁾.

Le gouvernement souligne qu'il ne s'agirait que d'un régime transitoire valable jusqu'au 1^{er} janvier 2013, date à laquelle le système européen deviendra en partie payant.

Dans le même temps, la Commission européenne a rendu publique la liste de secteurs industriels qui pourront continuer à recevoir des quotas gratuitement pour préserver leur compétitivité. La plupart des industries hors électricité y figurent ! ■

Claudie Martens

(1) L'abattement pourrait atteindre jusqu'à 80 %.

(2) La liste des investissements éligibles étant dans le même temps fortement élargie.

Anthropologue, **EMMANUEL TERRAY** a travaillé en Afrique, s'est investi depuis 1996 dans le mouvement de défense des sans-papiers. Membre de la LDH, il en a été responsable du groupe de travail étrangers-immigrés.

Halte aux dérapages xénophobes

Quel processus vous a conduit à demander la suppression du ministère de l'Identité nationale ?

Dès la création de ce ministère, huit chercheurs avaient démissionné du conseil scientifique de la Cité de l'histoire de l'immigration, jugeant pervers le lien entre identité nationale et immigration, car introduisant l'idée que l'immigration est une menace. La démarche s'inscrit dans le prolongement : remettre en cause l'association identité nationale/immigration, comme s'il existait une identité nationale unique, définie une fois pour toutes. Toute identité est plurielle, imaginaire, mobile, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un peuple.

Y a-t-il un lien entre cette initiative et celles qui ont demandé l'arrêt du débat national sur l'identité nationale ?

Il y a non pas lien, mais convergence. Les dérapages xénophobes du débat sur l'identité nationale confirment notre jugement. Ces dérapages sont un symptôme. Il faut s'en prendre



à l'institution qui les a produits, le ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration. Ce n'est pas à l'État de définir les identités de la nation, qui sont l'affaire de la société.

Quelle est la politique de ce gouvernement en matière d'immigration ?

Sortir les étrangers de la sphère

du droit, les soumettre à l'arbitraire de l'administration. Tous les étrangers, pas seulement les sans-papiers, sont ainsi poussés vers l'insécurité et la précarité. Les titres de séjour ne sont plus assurés, les droits au mariage ou au regroupement familial sont soumis à restrictions et aléatoires. Tous les étrangers sont déstabilisés et poussés vers

une zone de non-droit.

La lutte des travailleurs sans-papiers pour obtenir leur régularisation marque-t-elle le pas ? Si elle semble le faire, c'est à cause du silence des médias. Elle a marqué des points dans l'opinion publique, et le front patronal se fissure : des employeurs estiment que cette situation doit être assainie par la régularisation des travailleurs qui ont un emploi. Le gouvernement devra en tenir compte.

La LDH appuie-t-elle la « journée sans immigrés » le 1^{er} mars ? Elle lui est favorable.

Faut-il établir des convergences entre ces initiatives ?

Je ne crois pas aux convergences par en haut. Chaque initiative doit conserver sa spécificité et son originalité. Si chacune se développe, la convergence s'opérera, dans la population et dans l'opinion, ce qui est essentiel. ■

Entretien réalisé par
Philippe Castel
droits.libertes@snes.edu

FEMMES

Projet et actions... en marche !

Voilà quarante ans qu'hommage a été rendu à la femme inconnue du soldat. Quarante ans de luttes et d'actions, de revendications, de manifestations, de travail de conviction. Ce parcours aura vu des victoires : droit à l'avortement, remboursement de certains moyens de contraception, reconnaissance du viol comme un crime, égalité salariale inscrite dans la loi... Mais long reste le chemin à parcourir : la majorité des salarié-es pauvres sont des femmes, le droit à l'avortement est remis en cause, la violence faite aux femmes n'a toujours pas droit à une loi... Au mois de mars, de nombreuses initiatives sont organisées pour

échanger, manifester, construire ensemble nos revendications pour l'égalité réelle entre hommes et femmes.

Soyons-y nombreuses et nombreux !

Les 10 et 11 mars auront lieu à Paris les journées intersyndicales de formation sur les droits des Femmes, organisées par la FSU, Solidaires et la CGT. Au programme, crise et emploi des femmes, quarante ans de féminisme, parentalité, femmes et guerres. Inscription par l'intermédiaire de vos sections départementales FSU. Le mois de mars verra aussi le départ de la Marche Mondiale des Femmes, qui est un mouve-

ment mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et des organisations œuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la violence et de la pauvreté envers les femmes. Cette marche débutera le 8 mars en France avec une manifestation le 12 juin et un forum les 12 et 13 juin, à Paris. Plus d'informations sur <http://www.mmf-france.fr>. Le secteur femmes du SNES est en train d'élaborer un projet de travail avec l'Institut de Recherche de la FSU ayant pour objectif de faire s'exprimer les femmes et les hommes sur la façon dont ils vivent et perçoivent les rapports hommes



femmes dans l'activité de travail, en les engageant dans un processus de transformation de ces rapports. Le travail s'appuiera sur des groupes de collègues définis mais celles et ceux intéressé-es par ce projet peuvent contacter le secteur (secteur.femmes@snes.edu) et nous les en tiendrons informé-es.

Bonne année... pour l'égalité.

Pour le groupe femmes du SNES,
Ingrid Darroman

La crise ? Quelles crises ?



Au moment où tous les journaux économiques parlent de la croissance chinoise qui atteint des sommets - il est question de « surchauffe » -, ce livre arrive à son heure pour proposer une analyse rationnelle de la

place des économies dites « des Suds » dans le contexte de la crise systémique vécue par le capitalisme mondialisé. Il faut voir, disent les auteurs, au-delà des évolutions cycliques pour comprendre ce qui est en jeu, définir une nouvelle architecture mondiale, une nouvelle mondialisation en quelque sorte. Les pays du « Sud » sont dominés par les pays du « Nord » qui continuent à déterminer la conjoncture, mais ils peuvent trouver certains moyens pour promouvoir un autre développement. La question centrale est non pas technique mais politique. À lire pour comprendre la dimension de la crise qui débute en août 2007.

- *Les Suds dans la crise*, sous la direction de Philippe Hugon et Pierre Salama, hors-série de la revue *Tiers Monde*, janvier 2010, 220 p.

Représentations du monde



Paul Jorion, anthropologue, dans *Vers la crise du capitalisme américain ?* (La Découverte, 2007) indiquait les contradictions à l'œuvre. Dans la poursuite des réflexions sur la place des modèles économiques, il a été amené à se poser la question de l'origine de ces contradictions. Il a alors constaté que l'origine de ces contradictions réside dans la nature même de l'anthropologie occidentale.

des modèles économiques dans la forme de la crise, il propose une contribution à « l'anthropologie des savoirs » en représentant la démarche des philosophes sur les concepts de « vérité » et de « réalité ». Il essaie de déterminer comment ils furent inventés. Il en arrive à mettre en cause la prise de pouvoir des mathématiciens, qu'il fait remonter à la Renaissance, conduisant à une représentation du monde simplifiée se substituant au « vrai » monde. Dans la crise financière actuelle, c'est bien de coup d'État théorique dont il s'agit. Le monde réel avait disparu, dissout dans les modèles. Il plaide pour la réhabilitation du raisonnement dialectique qu'il trouve chez Hegel, en oubliant Marx. Un livre intelligent et stimulant.

- *Comment la vérité et la réalité furent inventées*, Paul Jorion, nrf/Gallimard, 386 p.

DICTIONNAIRE DE LA CRISE

M comme Moteurs de la croissance

Analysier la conjoncture revient à déterminer les raisons qui expliquent, à court terme, l'augmentation ou la diminution de la création de richesses, mesurée par un indicateur, le Produit intérieur brut (PIB).

Le raisonnement fait l'impasse sur ce que Keynes appelait les « *esprits animaux* », l'irrationalité profonde de l'être humain qui rend aléatoire toute prévision. Il est tout de même possible, avec un raisonnement d'ensemble et non pas en faisant confiance à une représentation du monde sous forme de modèle mathématique, de rendre compte du déroulement cyclique de l'économie.

Malgré le processus de mondialisation, le cadre conceptuel s'arrête à un territoire national avec quelques raisons puisque l'État reste un État-Nation. La Comptabilité Nationale permet de dégager trois moteurs, internes à chaque économie, de la croissance, tout en tenant compte des interdépendances.

Ainsi l'économie française est liée à celle de l'Allemagne.

La consommation des ménages tout d'abord. Elle dépend de l'évolution du chômage, du pouvoir d'achat des salaires – en France comme dans la plupart des pays capitalistes développés, 89 à 90 % de la population active est salariée –, mais aussi de deux autres facteurs moins évidents. La peur de l'avenir,

Autrement dit la sortie de crise n'est pas pour demain...

surtout en cas de hausse du chômage, se traduit par la hausse de l'épargne et la crise financière et bancaire actuelle par la baisse des crédits à la consommation. En découle à la fois une baisse des capacités d'achat et la montée en flèche des dossiers de surendettement traités par la Banque de France, + 17 % en 2009. Pour 2010,

+ 0,2 % au deuxième contre + 0,7 % au dernier trimestre 2009. La « prime à la casse » explique cette augmentation pour la fin 2009 alors qu'au troisième trimestre 2009 la consommation avait stagné au profit de l'épargne. Il semble aussi que l'INSEE sous-estime les conséquences de la pauvreté due à la progression des chômeurs dits « en fin de droit ». L'investissement des



Eotilia fr. 111e e rand

ménages – qui comprend les achats et les grosses réparations de logement – continue de baisser mais à un rythme qui continue...

L'investissement des entreprises est le moteur le plus important. Sa hausse déterminera une croissance auto-entretenue. Il dépend à la fois des prévisions de profitabilité et d'augmentation du marché final. Il a baissé d'environ 7 % sur l'ensemble de l'année 2009 et devrait atteindre 0 % pour 2010, un mieux note sans rire l'INSEE. Les capacités de production sont sous-employées et on peut prévoir la poursuite des restructurations, des fermetures d'entreprises et des suppressions d'emploi.

Le commerce extérieur, les exportations, est considéré comme une des causes de la croissance du fait même du cadre national. Le commerce mondial reprend des couleurs mais pas vraiment, pour le moment, les ventes françaises à l'étranger.

Au total, la croissance pour 2010 sera « modeste » (dixit l'INSEE) ou « molle ». Un titre des *Échos* résumait le sentiment partagé, « *La croissance sera durablement molle* ». Autrement dit la sortie de crise n'est pas pour demain... D'autant que la politique économique du gouvernement français aggrave plutôt les risques de récession sinon de dépression, en diminuant les dépenses publiques – et le nombre de fonctionnaires – et en voulant déstructurer les régimes de retraite. Il nous promet des lendemains sombres. ■

Nicolas Béniès



Fotolia fr Fr

(1) Datée du 17 décembre 2009.

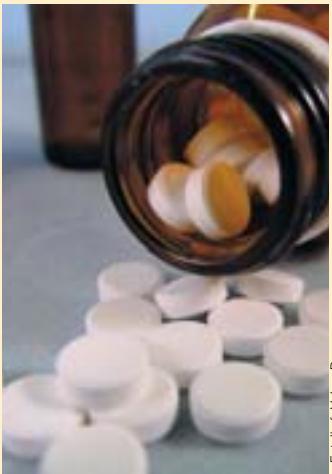
Se soigner coûte de plus en plus cher

Différentes enquêtes mettent en évidence la hausse importante des dépenses de santé prises en charge par les patients, et des renoncements aux soins qui mettent à mal l'égalité face à la santé.

Entre 2001 et 2009, les coûts directs de santé dans le budget des ménages, hors cotisations sociales à l'assurance-maladie, mais intégrant les cotisations aux complémentaires, ont augmenté de 40 % à 50 % en moyenne, selon un Livre blanc sur l'avenir de l'assurance-maladie publié par le cabinet de conseils Jalma. En moyenne, ces coûts représentent 5,4 % du revenu disponible des ménages : dépassements d'honoraires, franchises, forfaits, médicaments en partie déremboursés, tarifs des complémentaires... Si l'augmentation touche tout le monde, les inégalités croissent selon que l'on a souscrit un contrat individuel à une assurance privée ou un contrat collectif, ou une adhésion à une mutuelle. Les jeunes et les retraités sont davantage pénalisés. Ces difficultés entraînent des renoncements aux soins : ainsi, depuis un an, 15 % des chefs de ménages âgés de 16 à 25 ans ont renoncé à des soins pour raisons financières, et c'est le cas de 40 % des jeunes sans complémentaire.

Une fragilisation du système

La santé est une préoccupation majeure des Français, juste derrière l'emploi. Sur son finance-



ment, 52 % des sondés privilient un financement collectif du système de santé – par les cotisations, les taxes ou les impôts –, mais 36 % lui préfèrent la prise en charge individuelle des frais de santé accrue, par exemple à travers les complémentaires. Une majorité rejette cependant toute augmentation d'impôt, et s'ils refusent massivement une limitation de prise en charge des ALD, ils mettent surtout en cause l'efficience du système, tout en estimant qu'il figure parmi les meilleurs du monde. Complexité, illisibilité des tarifs et des « parcours de soins » sont pointés, ainsi que les dépassements d'honoraires qui peuvent atteindre parfois des milliers d'euros, sans aucune sanction. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (Hcaam) s'est inquiété de l'aug-

mentation des dépassements (68 % entre 1990 et 2006 !) estimant qu'il n'est « pas possible de dire que l'accès aux soins à tarifs opposables (remboursés par la Sécurité sociale) est assuré de manière équilibrée sur le territoire ». La création en cours d'un nouveau secteur optionnel au prétexte de limiter ces dépassements reviendrait à faire sauter de fait le tarif opposable.

Surtout se pose de plus en plus fortement la question des déserts sanitaires, comme le montrent les mobilisations importantes contre la fermeture de nombreux hôpitaux de proximité. La libre installation des médecins est interrogée : 52 % des personnes sondées se sont déclarées d'accord pour imposer des contraintes aux médecins. Une idée qui fait son chemin.

Le chômage pèse sur le budget de la Sécurité sociale, et le système de santé doit être profondément transformé pour répondre aux besoins de santé et à l'égalité sur le territoire, d'autant que la loi HPST⁽¹⁾ a mis à mal l'hôpital public déjà en partie asphyxié par les restrictions. Le mouvement syndical, les mutuelles et les associations de malades doivent réagir ensemble, sous peine de voir se dégrader sensiblement la santé de tous et de chacun. ■

Élizabeth Labaye

1. Hôpital, patients, santé et territoires.



Histoire cachée

Que cache le concept de « Tiers Monde » ? Il n'interroge plus. Il s'emploie à tort et à travers. Vijay Prashad, directeur des études internationales, a décidé d'en faire l'histoire, une histoire des « nations obscures », de celles dont on ne parle pas, oubliées qu'elles sont de par leur place dans les processus économiques et politiques, des nations dominées. C'est un premier pas vers la reconnaissance pour redonner à ce terme de « Tiers Monde » toute sa force à cet élan de libération qui a marqué les années 50. Un premier pas vers une Histoire des sans-Histoire.



• *Les nations obscures. Une histoire populaire du tiers monde*, Les Éditions Écosociété (Montréal), 356 p.

Une explication globale ?

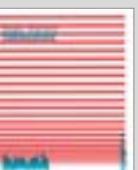
Harald Welzer est directeur de recherches en psychologie sociale et travaille sur la mémoire. Dans cet essai, il veut trouver une clé de compréhension des guerres du 21^e siècle. Il la trouve dans le climat, plus exactement dans le fait que les ressources vitales s'épuisent – une sorte de référence à Malthus – et qu'il faudra utiliser la violence pour survivre dans un monde fini. Une thèse intéressante mais, sous la plume de l'auteur, un peu trop réductrice. Il force le trait à plusieurs reprises pour faire entrer la réalité dans son explication un peu trop simpliste. D'autant qu'il ne discute pas ses présupposés, ses hypothèses sur le futur du monde. Il faut se méfier des analyses mono-causales...



• *Les guerres du climat. Pourquoi on tue au 21^e siècle*, NRF essais/Gallimard, 365 p.

Qu'est-ce qu'un communiste ?

Roger Martelli en historien et philosophe engagé s'est attelé à la définition du communiste et des communistes au moment où il n'est question que de leur mort depuis la chute du Mur de Berlin, malgré le retour actuel de Marx dans le contexte de la crise systémique. Il propose un cheminement historique commençant par Babeuf, Marx, la révolution russe, le stalinisme pour conclure sur une revalorisation du concept de « communisme ». Une manière de renouer les fils des générations, de ne pas perdre le bilan de ce « court 20^e siècle ».



• *Communistes, La Ville brûle*, 142 p.

Livres (suite)

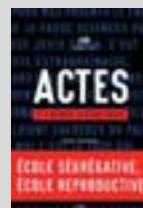
L'individualisme contre l'individu

Patrick Coupechoux réussit un tour de force, mêler les enquêtes de terrain, journalistiques, et les recherches en sciences sociales, le tout engageant une double réflexion, sur le travail et sur la folie. Il dessine, à travers des cas d'entreprises et d'histoires individuelles, la réalité de ce monstre froid qu'est devenue l'entreprise et de la négation de l'individu qui en découle. Description corroborée par les analyses des sociologues et des psychologues du travail. Un livre nécessaire qui permet de comprendre que nous subissons la même loi et qu'il est temps de réhabiliter l'individu !

- *La déprime des opprimés. Enquête sur la souffrance psychique en France*, Seuil, 380 p.



Une nécessaire réflexion



La revue *Actes de la recherche en sciences sociales* - créée par Bourdieu - propose dans son numéro 180 (décembre 2009) une série de recherches sur l'École. Le titre dit bien le contenu, « École ségrégationniste, École reproductive », réflexions nécessaires au moment où l'École est au centre des débats de société. La « méritocratie » est en train d'exercer ses effets, renforçant les clivages entre les élèves pour mettre en œuvre une nouvelle ségrégation. Il ne s'agit pas ici de redire les analyses de Bourdieu et Passeron mais d'analyser les nouvelles réalités liées aux politiques d'inspiration libérale. Pour lutter contre les inégalités sociales, faire réussir nos élèves, il faut savoir de quelle école nous parlons.

Retraites aux Pays-Bas

Les fonds de pension néerlandais (y compris les régimes de retraite couvrant les enseignants) déjà passablement atteints par la crise financière protestent contre les velléités de la Commission européenne de contrôler l'activité des « hedge funds » (fonds spéculatifs). Motif : ces placements risqués rapportent plus que les placements traditionnels et servent à équilibrer les comptes. Sans ces revenus, les fonds de pension estiment qu'ils devraient augmenter les cotisations de 6 %.

CLIMAT

Après Copenhague

La conférence de Copenhague s'est achevée sur un échec. La séance finale a simplement pris note d'un texte indigent élaboré par une trentaine de pays et finalisé entre les États-Unis et les pays du groupe des BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), et invité les 192 pays à le signer.

Si l'mentionne la nécessité de limiter le réchauffement climatique de la planète à 2 °C, le texte ne fait aucune référence au Protocole de Kyoto, ne prévoit aucune décision ni calendrier pour aller vers un nouveau traité contraignant. Il ne mentionne aucun objectif chiffré de réduction de gaz à effet de serre. Il prévoit simplement que les différents États annoncent leurs engagements (non contraignants) à réduire leurs émissions d'ici 2020, avant le 31 janvier. Ces engagements volontaires permettront de préciser la trajectoire de la température mondiale d'ici à 2020. Ils devront être estimés de manière contradictoire afin de préciser si les efforts sont suffisants ou non. Un nouveau rendez-vous est prévu en 2015, un an après le rapport des scientifiques du GIEC.

Le texte prévoit la création d'un « Fonds climatique » avec l'objectif de lever 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 sur fond publics et privés, pour aider les pays en développement, mais les pays développés ne contribueront qu'à hauteur de 30 milliards de dollars annuels sur la période 2010-2012. Aucun accord sur les contributions individuelles des pays riches, sur la répartition vers les pays pauvres, et sur le financement de la préservation des forêts n'a été trouvé. Ce texte consacre également la place du marché, notamment en intégrant la lutte contre la déforestation dans le commerce du carbone.

La prochaine conférence internationale sur

le climat se tiendra en décembre 2010 à Mexico

deuxième émetteur mondial mais premier pour son niveau d'émission par habitant, la proposition a jusqu'à présent été de - 4 % par rapport à 1990. Iront-ils plus loin ? L'Union européenne, troisième émetteur, a fixé son annonce à - 20 % d'ici 2020, abandonnant la proposition d'une baisse envisagée de 30 %.

Le risque est grand d'aboutir à un résultat global inférieur à 20 % de réduction alors que l'ONU demande - 25 % à - 40 % pour atteindre l'objectif de ne pas dépasser +2 °C.

Les enjeux des prochains rendez-vous

La prochaine conférence internationale sur le climat se tiendra en décembre 2010 à Mexico avec une réunion préparatoire à Bonn au printemps. L'objectif est de donner un



contenu plus concret au texte de Copenhague, de formuler des propositions précises pour le financement, la lutte contre la déforestation, de traiter la question des transferts de technologie vers le sud et donc la question des droits de propriété intellectuels... Au-delà, l'accord de Copenhague sera très difficile à remettre en cause puisque soutenu par les deux principaux émetteurs de GES. Seul un mouvement puissant de l'opinion publique au plan mondial peut permettre de changer la donne. La mobilisation autour de Copenhague est de ce point de vue très encourageante. Elle doit plus que jamais se poursuivre et s'amplifier. Dans cet objectif, le SNES avec la FSU s'engagera au plan national et international à construire de nouvelles initiatives avec ses partenaires dans les cadres intersyndicaux et dans les collectifs où ils sont impliqués. Prochain rendez-vous le 6 février à Paris avec le collectif *Urgence climatique justice sociale*. ■

Claudie Martens

Dossier

Fiscalité

Outil de la redistribution

Instrument de la puissance publique



© Daniel Maunoury

© Daniel Maunoury

© Daniel Maunoury

Dossier coordonné par Carole Condat, Élizabeth Labaye et réalisé par Nicolas Bénies, Bernard Boisseau, Alexis Chabot, Élizabeth Labaye, J.-L. Maillard, Claudie Martens et Daniel Rallet

Il est - ou était ? - de bon ton, pour les experts économiques auto-proclamés des médias, de crier haro sur l'impôt, les prélèvements obligatoires - le total des impôts, taxes et cotisations sociales - devenant la seule boussole du degré d'intervention de l'État. Il fallait baisser les P.O. pour libérer les initiatives et laisser faire la « concurrence libre et non faussée ». Plus personne, « officiellement » du moins, ne défend désormais cette vision.

Il ne fallait pas taxer les riches sous peine de tuer l'innovation et de faire fuir les capitaux vers des paradis fiscaux. Ailleurs, ce discours a fait long feu. Les États-Unis de Barack Obama, comme la Grande-Bretagne de Gordon Brown réhabilitent l'impôt, pour lutter contre les bonus des traders. Il est fortement question d'instaurer une taxe sur les transactions financières, dite taxe Tobin, pour combattre la volatilité des marchés financiers et la spéculation à court terme, vieille revendication d'Attac, sans doute pour fêter les dix ans du mouvement altermondialiste. La France de Nicolas Sarkozy est loin derrière. Elle en reste aux paroles, sans passer aux actes. Malgré la crise de légitimité profonde de l'idéologie libérale, le gouvernement français continue dans la voie des réductions d'impôt pour les revenus les plus élevés, tout en diminuant, sous prétexte de déficit - qu'il contribue par cette politique fiscale à creuser -, les dépenses publiques. Il renforce ainsi toutes les inégalités. Un seul chiffre : les 0,1 % des plus riches sont devenus, ces dernières années, encore plus riches. Il applique brutalement cet adage des finances publiques : il vaut mieux taxer les pauvres, ils sont plus nombreux et ne peuvent fuir l'impôt. Le seul impôt équitable est - mais il faudrait sans doute employer l'imparfait - l'impôt sur le revenu. Il faut rappeler que Le Pen en avait demandé purement et simplement la suppression, poussant la logique libérale jusqu'au bout. La bataille syndicale doit construire sa réhabilitation et sa transformation. À l'opposé, la TVA est le plus injuste comme tous les impôts sur la consommation, qui ne tiennent aucun compte des revenus. Quant à la fiscalité locale, elle n'est pas non plus très équitable, et il aurait fallu la revoir dans le sens d'une plus grande justice et non pas supprimer une taxe sur les entreprises qui les reliait à un territoire. En réalité, ce n'est plus seulement une question de fiscalité mais de politique globale... De ce point de vue, la fiscalité est un révélateur du modèle de société qu'un pays veut construire. ■



Contexte

Fondements et conception de l'impôt

Se demander ce qu'est l'impôt, c'est s'interroger sur sa légitimité. Si l'impôt constitue la principale ressource publique, il occupe une place à part.

Indissociable des notions d'intérêt général, de justice sociale, d'équité, l'impôt ne vise pas seulement à couvrir les dépenses d'une collectivité mais doit remplir une fonction politique de redistribution des richesses, nécessaire à la création du lien social – fonc-



tion qui est précisément celle de l'État. C'est pourquoi il n'est pas d'impôt juste ni efficace sans consentement à l'impôt : pour qu'un prélèvement obligatoire et régulier soit accepté par les membres de la communauté, il faut que ce prélèvement contribue à l'efficacité de l'État, à la constitution d'une administration et de services publics, garants d'un dépassement des intérêts particuliers et d'une solidarité active.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789 consacre deux articles à la question de la « contribution publique » et contribue ainsi à la définition d'une légitimité fiscale républicaine : conséquence logique du fait que le Tiers État devenu Assemblée nationale avait déclaré toutes les contributions illégales et nulles parce que non consenties. C'est pourquoi l'article 14 insiste sur la notion de consentement à l'impôt et fait du peuple souverain l'acteur principal de sa définition : « *Tous les Citoyens ont le droit*

de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Si la DDHC expose une logique libérale qui domine au cours des 18^e et 19^e siècles – de Montesquieu à Adam Smith –, elle contribue à la dépasser en introduisant la notion de justice fiscale. Ainsi, l'article 13 dispose que « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* »

Aller plus loin que la conception de l'impôt comme « prix à payer » (« l'impôt-échange »), c'est concevoir que la société est un tout : si l'un de ses éléments est affaibli, il est du devoir de la société toute entière de se mobiliser en sa faveur et l'impôt est l'outil essentiel de cette solidarité. Cela implique des idées essentielles : tenir compte de la capacité contributive de chacun et instituer une progressivité de l'impôt, ce dont l'institution de l'impôt sur le revenu en juillet 1914 porte la marque. Ce débat entre conception libérale et conception sociale de l'impôt reste plus que jamais d'actualité. ■

Une fonction politique de redistribution des richesses, nécessaire à la création du lien social.

Les nouvelles politiques fiscales

La redistribution à l'envers

Le taux des prélèvements obligatoires est historiquement bas en 2010 (40,6 % du PIB), notamment à cause de l'impact de la crise sur les recettes fiscales et sociales.

Cela ne peut masquer que depuis une dizaine d'années, des choix politiques visant à réduire le champ et les moyens de l'action publique ont privé l'État de ressources considérables.

Inéquité fiscale

Les réductions d'impôts votées depuis 2000 ont amputé les recettes publiques de 66 milliards d'euros par an. Le manque à gagner de la fraude fiscale, en particulier l'évasion vers les paradis fiscaux, était estimé en 2007 entre

30 et 40 milliards d'euros par le conseil des prélèvements obligatoires.

Le poids du seul impôt redistributif, l'impôt sur le revenu, a été réduit par trois mesures : la réduction du nombre de tranches (de 12 à 5 entre 1986 et 2005), la baisse des taux d'imposition frappant les tranches les plus élevées (65 % à 40 % en vingt ans pour le taux marginal), le développement de niches fiscales qui représentent un manque à gagner correspondant aux deux tiers du produit de l'impôt (40 milliards pour un rendement de l'impôt de 60 milliards).

Elles permettent à une minorité de contribuables aisés de réaliser une défiscalisation d'ampleur (investissements DOM-TOM, investissement locatif...). Depuis 2009, le gain tiré de cette défiscalisation est plafonné

(à 25 000 euros !) mais cela ne concerne que vingt-cinq niches sur près de... 500. Ajoutons à cela que la plupart des revenus de l'épargne font l'objet d'un prélèvement proportionnel de 18 % (et non de 40 % pour les plus riches s'ils étaient considérés comme les autres revenus). En outre, les plus values sur valeurs mobilières sont exonérés de l'impôt sur le revenu si le montant annuel des cessions est inférieur à 25 700 euros.

« Régressivité » de l'impôt

C'est pourquoi la commission des finances de l'Assemblée nationale a dénoncé une « véritable régressivité de l'impôt » pour les revenus les plus élevés.

Concernant l'imposition sur le patrimoine, l'ISF a été vidé d'une partie de son contenu

Quelques chiffres

2,4 pts de PIB

Le taux des prélèvements obligatoires en France (42,8 % du PIB en 2008), s'il est plus de 10 pts de PIB supérieur à celui des États-Unis et du Japon, ne dépasse celui de la zone euro que de 2,4 pts. Avec une caractéristique particulière, l'importance des prélèvements sociaux, en progression de 40 % en trente ans.

Répartition des prélèvements obligatoires en 2008





depuis 2002 et son rendement a baissé de 23 % en termes réels entre 2001 et 2007. Mais le principal facteur d'accroissement des inégalités a été la suppression par Nicolas Sarkozy des droits pour 95 % des successions (25 % étaient encore imposées en 2007) et la quasi suppression des droits de donation. Le bouclier fiscal (limitant à 50 % du revenu la somme des prélèvements directs) coûte moins cher à l'État que les mesures précédentes (500 millions tout de même, soit l'économie budgétaire que représente le non-rempacement d'un départ de fonctionnaire sur deux à la retraite) mais a une portée politique très forte, d'autant qu'une toute petite minorité en tire un bénéfice considérable (834 bénéficiaires ont reçu en moyenne 368 000 euros).

À ces facteurs d'inégalités, il faut ajouter les grands classiques de la fiscalité française : le poids de la TVA qui pèse plus lourdement dans le budget des ménages modestes (8,1 % du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes et 3,3 % pour les 10 % les plus riches), et la taxe d'habitation dont le calcul repose sur des bases injustes fixées en 1970.

Le double mouvement imposé par les politiques fiscales (le transfert de dépenses publiques sur les finances locales et le transfert de la fiscalité d'entreprise vers les impôts sur les ménages, comme avec la suppression de la taxe professionnelle, l'allégement de l'impôt sur les sociétés) accentue ces inégalités.

Grandes entreprises bénéficiaires

La concurrence fiscale instaurée à l'échelle européenne et mondiale a conduit à réduire fortement l'imposition sur les bénéfices des entreprises, notamment les plus grandes : le taux d'imposition implicite des sociétés du CAC 40 se situe à 8 % contre 28 % pour les très petites entreprises !

Les grandes entreprises bénéficient des nombreuses niches fiscales qui affectent l'impôt sur les sociétés (comme le crédit impôt recherche devenu un outil de défiscalisation) et surtout de l'« optimisation fiscale », c'est-à-dire du jeu consistant à transférer les bénéfices là où ils ne sont pas imposés (les paradis fiscaux). ■

1. Ensemble des contributions obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) collectées par les administrations publiques.

Redistribution des revenus Prélèvements, prestations, services publics

Les prélèvements fiscaux, l'impôt sur le revenu notamment, ont une fonction de redistribution et de réduction des inégalités de revenus. Ainsi le revenu brut moyen (revenu 1) des 20 % de ménages les plus aisés (cinquième quintile Q5) est 6,9 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes (premier quintile Q1). Après prélèvements (revenu 2), ce même rapport Q5/Q1 est de 5,1. D'autres facteurs contribuent à la redistribution.

Les prestations (familiales, logement, minima sociaux) d'abord qui jouent un rôle redistributif plus important, le rapport Q5/Q1 passant alors à 3,8 pour le revenu 3. Les comptables nationaux ajoutent à ces transferts monétaires des **transferts en « nature » correspondant à des services publics** (essentiellement la santé et l'éducation). On en arrive alors, et après prise en compte des impôts indirects, à un rapport final Q5/Q1 de 2,6 pour le revenu 5.

Si au total la **redistribution est sensible pour les moins aisés**, le rapport Q5/Q1 passant de 6,9 à 2,6, elle est par contre **très faible pour les revenus médians** le rapport Q5/Q3 ne passant que de 2,4 à 1,9.

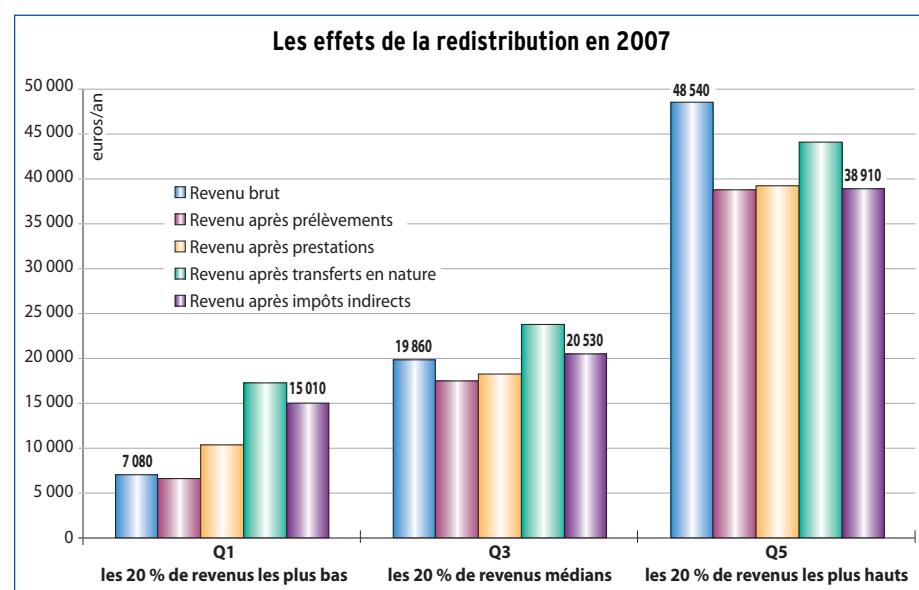
Sur ces bases, l'INSEE calcule le **poids respectifs des contributions à la réduction des inégalités : 18 % pour les prélèvements** (dont 15 % pour l'impôt sur le



Fotolia.com ts Desi n

revenu), **32 % pour les prestations, 69 % pour les transferts en « nature »** (dont 30 % pour la santé et 37 % pour l'éducation) et une contribution négative de - 19 % pour les impôts indirects qui renforcent donc fortement les inégalités.

En résumé, les **prestations réduisent les inégalités de niveau de vie davantage que les prélèvements alors que les transferts « en nature » des services publics contribuent pour plus des deux tiers à la réduction de ces inégalités.** ■



1981

Le taux des prélèvements obligatoires a atteint un maximum de 44,9 % de PIB en 1999 (en progression de +7,4 pts par rapport à 1978). On dit peu qu'il baisse depuis et qu'il va même retrouver en 2009 son niveau de 1981 soit 40,9 % de PIB. La baisse de 4 pts est due pour 3,5 pts aux mesures gouvernementales d'allégements prises depuis 1999 et pour 0,5 point à la réduction des recettes fiscales du fait de la crise.

770 000 €

L'impôt de Solidarité sur la Fortune, en 2008, concerne 566 000 contribuables déclarant plus de 770 000 d'euros de patrimoine (1,7 % des contribuables), rapporte 3,8 milliards d'euros (1,4 % des recettes de l'État) pour une imposition moyenne de 6 730 euros.

17 milliards d'€

L'expatriation fiscale a représenté, en 2005, pour l'État, au titre de l'ISF, une perte directe de 18 millions d'euros. Mais, surtout, les capitaux qui ont fui la France (estimés à 17 milliards d'euros en six ans), lui auraient rapporté, s'ils y avaient été investis, 7 milliards environ par an de TVA et d'impôts sur les sociétés.



Enjeux

Fiscalité locale *sous tension*

La fiscalité locale (directe et indirecte) fournit des recettes aux collectivités ; celles-ci réalisent 73 % des investissements publics nationaux.

Les dépenses sociales augmentent, sous l'effet de l'évolution de la société, du contexte économique ; en même temps, elles se trouvent confrontées à la réduction de leurs ressources fiscales. Celles-ci viennent de la fiscalité locale et sont aussi alimentées par l'État, par ses dotations de fonctionnement (40 milliards d'euros en 2008), par des dégrèvements et des compensations (16,5 milliards d'euros pour les quatre taxes directes en 2008) ; l'État prend ainsi à sa charge 39 % de la TP (taxe professionnelle).

Fiscalité locale : injuste et inégalitaire ?

La fiscalité locale est injuste par son assiette et inégalitaire puisque, souvent, ce sont les collectivités les plus riches (au potentiel fiscal le plus élevé) qui pratiquent les taux les plus faibles.

Le produit fiscal se décompose en une part imputable à la base et une part imputable aux taux. Les bases sont fixées par les services fiscaux et, depuis 1980, les collectivités ont la liberté – encadrée – de fixer les taux des quatre taxes directes (voir encadré). La fiscalité locale se caractérise par une grande inégalité de taux, particulièrement entre départements : les taux les plus faibles du foncier bâti comme de la taxe professionnelle (TP) sont dans les départements à fort potentiel (Hauts de Seine, Rhône, Yvelines) et les taux les plus élevés dans les départements confrontés à des dépenses sociales importantes et ne disposant pas d'un gros potentiel.

En 2009, la fiscalité de l'ensemble des col-

Les recettes des collectivités locales en 2009

La fiscalité directe est constituée essentiellement de quatre taxes : la taxe d'habitation (15,3 mds € en 2008, à 67 % vers les communes et intercommunalités, à 33 % vers les départements), le foncier bâti (20,5 mds €, à 62 % vers les communes, 29% vers les départements, 9 % vers les Régions), le foncier non bâti (0,850 md €, à 93 % pour les communes), la taxe professionnelle (29,1 mds €, à 59 % pour les communes, 30 % pour les départements, 11 % pour les Régions).

La fiscalité indirecte, dont le produit fiscal est trois fois moindre, est constituée principalement de quatre taxes : DMTO (droits de mutation sur les transactions immobilières : 9,5 mds €, à 75 %, pour les départements, à 25 % pour les communes), TIPP (sur les volumes de produits pétroliers = 8,2 mds €), taxe sur les cartes grises perçue par les Régions et TSCA (conventions d'assurance par les départements).

lectivités a progressé de 8,1 %. Si la plus grosse part de la progression vient de la plus grande valeur des bases, une partie vient de la plus forte augmentation des taux des dernières années. Ce sont les départements, dont les budgets sont « sous tension », qui ont augmenté le plus leurs taux. Le rapport de l'observatoire des finances locales pour 2009 souligne que « les marges de manœuvre ont été largement mobilisées de 2003 à 2006 et la pression fiscale est sensiblement plus élevée qu'elle ne l'était en 2003-2004 », ajoutant qu'en « quelques années », sous l'effet croisé de la hausse des charges de fonctionnement et du faible dynamisme des recettes, la capacité d'autofinancement dégagée par les départements est en baisse. Les hausses d'impôt ont simplement atténué cette diminution, avec d'importantes disparités ».

Fiscalité et réforme des collectivités

La fiscalité locale va être bouleversée. La taxe professionnelle est remplacée par la CET (cotisation économique territoriale), composée d'une Cotisation locale d'activité, actuelle part de la TP basée sur la

valeur foncière et d'une CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises). Face aux protestations, le gouvernement dit s'engager à maintenir les ressources des collectivités. Les services de Bercy viennent de présenter une simulation du fonctionnement d'un fonds de compensation qui alimenterait les collectivités dont les recettes diminueraient.

La question de l'autonomie financière

Les départements dénoncent avant tout la chute des recettes de fiscalité directe, dans la mesure où la nouvelle CVAE constitue une fiscalité nationale transférée dans laquelle les collectivités n'ont aucun pouvoir. Ils dénoncent la perte d'autonomie fiscale, avec un pouvoir de fixation des taxes sur 12 % des recettes contre 39 % aujourd'hui.

Les collectivités y voient un étranglement qui aggrave la diminution de leur « autonomie financière ». Le gouvernement vise particulièrement les dépenses de « fonctionnement » des collectivités, avec l'objectif de les contraindre à réduire les dépenses de personnel. Ce sont ainsi leurs missions, les services à la population, qui sont mises sous pression.

Une véritable réforme de la fiscalité locale devrait concilier plusieurs impératifs : lisibilité, justice sociale, égalité entre les territoires, véritable péréquation pour donner les moyens aux collectivités de remplir les missions (par exemple l'action sociale et les collèges pour le département) pour lesquelles elles ont la compétence. ■

Le gouvernement vise particulièrement les dépenses de « fonctionnement » des collectivités, avec l'objectif de les contraindre à réduire les dépenses de personnel.



Daniel auroux

Enjeux

Pour une fiscalité environnementale

Les politiques en faveur de l'environnement ne peuvent évidemment pas se réduire à la seule fiscalité taxant l'émission de produits polluants comme le dioxyde de carbone.

En premier lieu c'est l'ensemble de la politique publique (budgétaire, économique, sociale) qui doit être repensée en développant des politiques du logement et des transports résolument nouvelles, en mettant en place normes et réglementations, en incitant à la reconversion de certaines industries et à la relocation d'un certain nombre d'activités.

Il n'en reste pas moins nécessaire dans le même temps d'agir sur les choix des entreprises comme des individus. Une contribution climat énergie peut être un des outils pour cette incitation au changement mais sous certaines conditions. Pour être juste et efficace, elle ne peut être mise en œuvre que dans le cadre d'un système fiscal français rééquilibré dans le sens de la justice sociale. Son montant doit être suffisamment élevé

pour inciter à utiliser d'autres formes d'énergies. Elle ne doit pas être pensée comme un impôt de rendement : instrument d'incitation son produit doit diminuer au fil du temps si elle est efficace. Elle ne peut donc se substituer à une source de financement publique pérenne (cotisations sociales ou impôt). Les recettes doivent être restituées globalement sous deux formes. Des compensations privilégiant les ménages les plus vulnérables et les plus contraints à l'usage de la voiture sont indispensables. Le reste doit être consacré à contribuer aux investissements pour des mesures massives et rapides d'économie d'énergie et de développement des transports en commun, notamment dans les zones les moins desservies.

La crédibilité de la démarche implique que tout le monde, ménages et entreprises, participe à l'effort, c'est-à-dire qu'il n'y ait ni exemption, ni dérogation, avec un prix unique pour toute émission de gaz à effet de serre, quelle que soit sa source.

Enfin, dans un contexte de marché largement ouvert, cette taxe devrait être mise en



œuvre dans tous les pays du Nord et progressivement ceux du Sud dès lors que les moyens techniques et financiers leur seront offerts de produire proprement. Dans le paysage actuel, faute d'accord international, toute mesure qui pourrait être prise dans le sens du renchérissement de l'énergie pose inévitablement la question d'une taxe aux frontières de l'Europe. ■

1. Le rapport Quinet préconise de fixer la contribution climat-énergie à hauteur de 32 euros la tonne de CO₂, avec une progression régulière de 5 % par an pour atteindre 100 euros en 2030.

Taxes globales

L'idée fait son chemin

Trois dirigeants européens, Brown, Merkel et Sarkozy, ont pris position pour une taxe globale sur les transactions financières, Barack Obama annonce une taxation de 117 milliards de dollars sur douze ans pour les grosses banques.

Enfin la taxe Tobin ?

À la fin des années 90, la proposition d'Attac d'une taxe Tobin sur les opérations de change rencontrait l'hostilité des experts et de la plupart des politiques : inopportun et techniquement irréalisable !

Aujourd'hui, le *Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement* issu de l'ONU a créé un groupe de travail chargé d'évaluer d'ici mai 2010 la faisabilité technique et juridique d'une taxe sur les transactions financières internationales. Bernard Kouchner a consulté une vingtaine d'associations dont Attac, *Les Amis de la terre*, *Transparency International*, le *CCFD*, *Coordination Sud...* le 3 décembre dernier.

Les dirigeants occidentaux sont sous la pression d'une opinion scandalisée par les cadeaux faits aux banques et du besoin pressant de nouvelles ressources fiscales. Toutefois, l'expérience depuis la crise de l'automne 2008 montre leur très grande réticence à prendre des mesures radicales pour lutter



stock photo 00

Empêcher la spéculation d'entretenir l'instabilité permanente des marchés financiers et de l'économie.

contre la spéculation financière. L'objectif premier d'une taxe globale sur les transactions financières serait d'empêcher la spéculation d'entretenir l'instabilité permanente des marchés financiers et de l'économie. Une grande partie des transactions n'a aucune utilité sociale et il faut viser une réduction significative des transactions financières.

Les conditions d'une taxe globale

La taxe doit être d'un niveau suffisant pour

dissuader les prises de positions purement spéculatives de très court terme qui représentent aujourd'hui la plus grande part du volume des transactions financières. Cette taxe pourrait dans un premier temps être mise en place au niveau de l'Union européenne. Le second objectif de cette taxe serait de dégager des fonds permettant de réduire les inégalités Nord/Sud par des transferts en faveur du développement, ainsi que de financer la lutte contre le réchauffement climatique. Attac prévoit de lancer une campagne européenne dès ce printemps.

Cependant, instaurer une taxe globale ne suffira pas si, simultanément, on ne s'attaque pas radicalement aux paradis fiscaux, s'il n'y a pas d'effort global pour réduire la compétition fiscale qui joue en faveur des hauts revenus et des grandes entreprises, et si on ne touche pas aux bases qui permettent la spéculation (en cloisonnant les activités financières, par exemple). ■

Pour aller plus loin

Lettre électronique de l'Institut de recherches de la FSU

<http://institut.fsu.fr/lettremensuelle/2009-12.htm>



Entretien

« Stopper la logique destructrice de la concurrence fiscale »

Vincent Dreuzet est secrétaire national de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, en charge des dossiers liés à la fiscalité. Il est membre du Conseil Scientifique d'ATTAC.

L'US : *Quel bilan faites-vous des dix dernières années de politique fiscale ?*



DR

Vincent Dreuzet : Ces dix dernières années ont été celles d'un véritable basculement fiscal, même si la genèse de ce basculement est un peu plus ancienne et se situe au cours des années 80 avec, notamment, l'adoption de l'acte unique en 1986, acteur fondateur en quelque sorte, de la concurrence fiscale européenne. Celle-ci s'est traduite par un allègement massif de l'imposition des impôts directs (sur le revenu, sur le bénéfice, sur le patrimoine) payés par les « bases mobiles », c'est-à-dire les

agents économiques pouvant se mouvoir (ou déplacer des capitaux) facilement d'un territoire à l'autre (riches, multinationales).

Cette concurrence fiscale est tout à la fois apparente, voire exagérée (elle sert d'excuse à la mise en place de réformes régressives) et réelle : les États s'imitent, de sorte que les allègements d'impôt des uns et des autres se compensent sans que les économies nationales n'en tirent profit, seules les bases mobiles bénéficient directement des allègements successifs ! Les allègements mis en place au nom de la concurrence fiscale ont pris la forme de baisses : de l'impôt sur le revenu (passage de 7 à 5 tranches, réduction des taux du barème, notamment les plus élevés), de l'imposition du patrimoine (allègements des droits de donation et de succession, multiplication des niches fiscales à l'ISF) ou encore de l'imposition des sociétés (avec récemment la refonte de la taxe professionnelle).

Ces baisses ont provoqué un manque à gagner qu'il a fallu « payer » d'une manière ou d'une autre, sous la forme soit de transferts d'imposition au détriment, cette fois, des « bases immobiles » (ménages des classes moyennes et modestes, petites entreprises) comme cela peut se voir avec la hausse spectaculaire des impôts locaux (induite par les transferts de compétences parfois coûteuses dans le cadre de la décentralisation), soit sous forme de dégradation de l'action publique, la pression sur les finances publiques pouvant conduire à un repli des services publics, à leur privatisation...

L'US : *Peut-on dire que la France est un paradis fiscal ?*

V. D. : Non, au sens où la France présente des caractéristiques différentes de celles qui définissent un paradis fiscal : le secret bancaire n'existe pas (les données bancaires sont accessibles dans le cadre d'une procédure fiscale ou judiciaire), la coopération avec les autorités publiques étrangères est développée (la France a signé beaucoup de conventions fiscales) et on ne peut y créer de sociétés écrans.

On peut cependant s'interroger sur les conséquences des allègements et des niches fiscales qui ont rendu progressivement la

France « attractive » pour certains contribuables. Avec des mesures telles que l'exonération des plus-values, le bouclier fiscal, les niches dont l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune regorgent, la France devient un petit paradis pour peu qu'on ait les moyens de tirer des revenus de plus-values ou de se livrer à une défiscalisation d'ampleur...

Ainsi, pour les grands bénéficiaires du bouclier fiscal (14 000 bénéficiaires du bouclier en 2008, dont 834 disposaient d'un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros et ont perçu chacun en moyenne 368 261 euros de remboursement au titre du bouclier) ou des niches fiscales (100 contribuables réduisent chacun leur impôt en moyenne de 1 132 160 euros !), la France n'est vraiment pas un enfer fiscal !

L'US : *Quelles sont les propositions fortes du SNUI pour une fiscalité plus juste ?*

V. D. : Elles portent sur la fiscalité locale, nationale et internationale, sur la base d'une approche dont la philosophie est la suivante : stopper la logique destructrice de la concurrence fiscale (entre collectivités locales, entre États) et redonner son sens premier à l'impôt (financer l'action publique, corriger les inégalités et inciter à modifier les comportements dans un sens plus écologique et plus social). Voici quelques-unes de nos propositions.

Il faut par exemple faire de l'impôt sur le revenu le pivot du système fiscal en élargissant son assiette, c'est-à-dire en revenant sur certaines niches fiscales et en améliorant leur plafonnement (le plafond général ne comprend pas toutes les niches), et en refondant son barème pour instaurer un taux d'imposition marginal plus élevé que les 40 % actuels. Pour stopper la dérive des plus hautes rémunérations, l'impôt est efficace : en instaurant un taux de 70 % au-delà d'un certain seuil de revenus, on dissuaderait le versement de rémunérations délirantes (bonus, primes en fonction des performances boursières...).

La fiscalité du patrimoine doit être refondue en supprimant tout à la fois le bouclier fiscal, l'ISF et les droits de succession et de donation pour les remplacer par un impôt général sur le patrimoine dont l'assiette serait large et le barème progressif : cette proposition peut surprendre, mais elle déboucherait sur un impôt plus « rentable » que les impôts existants, plus juste et aussi mieux compris.

Au-delà, nous portons la proposition d'un « serpent fiscal européen » qui rapprocherait progressivement les fiscalités en Europe (harmonisation de l'impôt sur les sociétés et de la TVA, élargissement de la directive « épargne », lutte européenne contre la fraude, taxe – véritablement – écologique, impôt européen alimentant le budget européen...) et la création de taxes globales au plan international (en premier lieu, une taxation internationale sur les transactions financières). ■



Signez et faites signer l'appel

« Stop paradis fiscaux », une campagne à l'initiative des organisations syndicales CFDT, CGT, SNUI, Solidaires et de nombreuses associations dont ATTAC www.stopparadisfiscaux.fr



Propositions

Les choix fiscaux sont des choix de société

Le projet que portent le SNES et la FSU en matière de fiscalité nécessite de réhabiliter l'impôt comme contrepartie des services rendus par la puissance publique.

Ce projet est fondé sur des objectifs à long terme, d'où découlent des propositions plus immédiates, pour répondre aux besoins sociaux, consolider les solidarités, contribuer au développement et à l'égalité des territoires. Les grandes fonctions collectives telles que l'éducation sont menacées, pour des raisons idéologiques, et à cause de leur coût. Celui-ci a tendance à augmenter, parce que la qualité des services rendus progresse. Les recettes fiscales doivent donc permettre de financer ces budgets publics.

Dans le contexte d'une concurrence renforcée par la mondialisation et de la course au dumping fiscal, le risque est alors que l'impôt soit prélevé uniquement sur les facteurs de production qui ne peuvent pas être délocalisés, au mépris de la justice sociale et de l'emploi.

Abrogation des priviléges

L'impôt sur le revenu est le seul impôt progressif, or sa part est constamment réduite. Il faut donc d'abord revenir sur les baisses consenties ces dernières années, qui ne profitent qu'aux plus aisés, sans entraîner la « croissance » promise. Il faut relever les taux sur les tranches les plus élevées et pas seulement taxer de façon temporaire les bonus ou revenus jugés excessifs. La taxation des revenus financiers, notamment les formes dérogatoires qui permettent aux revenus élevés d'échapper en grande partie à l'impôt, doit être revue et les niches fiscales réexaminées en évaluant leur impact. De nom-

breuses niches doivent être supprimées quand elles ont pour but de réduire la progressivité de l'impôt au bénéfice des revenus les plus élevés. D'autres seront maintenues si elles ont un objectif social ou environnemental avéré.

Il faut remettre en cause la quasi disparition des droits de succession et de donation. Avec la baisse de l'impôt sur le revenu, on permet la restauration des grandes fortunes qui sont ensuite transmises sans acquitter l'impôt. Au contraire, les droits de succession doivent être repensés pour favoriser la redistribution. Le SNES et la FSU exigent la suppression du bouclier fiscal. De même, il faut lutter contre la fraude fiscale, souvent réalisée par des manipulations de TVA. Ces réformes amélioreraient la justice sociale, et contribueraient à rendre l'impôt plus efficace.

Il est nécessaire de lutter pour la disparition des paradis fiscaux : on ne peut se contenter des mesures partielles prises dans le cadre du G20 ou par la France, et qui laissent de côté l'évasion fiscale réalisée par les grandes entreprises.

Nous soutenons le projet d'instaurer des taxes globales notamment sur les transactions financières, pour lutter contre la spéculation, et développer des projets de développement au Sud, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique.

Réformer la fiscalité locale ; baisser la fiscalité indirecte

Pour ce qui concerne la fiscalité locale, les inégalités entre collectivités locales sont extrêmes et la péréquation échoue à les réduire. Il serait souhaitable d'en élargir l'assiette et de l'asseoir sur la totalité de la valeur ajoutée. La taxe d'habitation devrait être assise sur la capacité contributive des

ménages. Ce serait un changement important et juste. De même, nous condamnons la suppression de la taxe professionnelle, même si celle-ci aurait pu être améliorée.

Des marges d'augmentation de l'impôt sur les sociétés existent. Il faut les utiliser et prévoir une harmonisation de cet impôt au niveau européen.

Si l'on renforce la progressivité de la fiscalité directe, on doit en parallèle diminuer le poids de la fiscalité indirecte, particulièrement la TVA, aller vers la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, dont les biens culturels, car les impôts indirects qui portent sur la consommation représentent une part du revenu d'autant plus forte que ce dernier est faible.

Une contribution climat-énergie efficace

Le gouvernement a présenté un projet de taxe carbone que le SNES et la FSU ont condamné comme injuste fiscalement et inefficace. Retoqué par le Conseil constitutionnel, le projet devra donc tenir compte des critiques. Mais il faut plusieurs conditions, selon nous, à la mise en œuvre d'une contribution climat-énergie efficace, qui devrait se placer dans le cadre de la réforme de la fiscalité que nous souhaitons. Doivent être posées les questions du taux, de l'assiette (inclusion ou non de l'électricité), des modalités de la contribution des entreprises et des ménages, et de l'utilisation des recettes. Cela pose évidemment la question d'un cadre européen. Or, avec la liberté de déplacements des capitaux, la concurrence fiscale s'est instaurée à l'échelle internationale, particulièrement dans l'espace européen.

Le SNES et la FSU refusent la mise en concurrence des systèmes fiscaux, et prônent une harmonisation des assiettes de l'impôt sur les sociétés, ainsi que de son taux. ■

Il faut donc d'abord revenir sur les baisses consenties ces dernières années, qui ne profitent qu'aux plus aisés, sans entraîner la « croissance » promise.



Daniel aurour

Rendez-vous manqué !

Le projet de réforme des lycées percutte les séries technologiques à plusieurs niveaux. En Seconde, par la mise en place des enseignements d'exploration qui dénaturent profondément, tant en horaire qu'en contenus, les options de détermination technologiques actuelles.

Au niveau du cycle terminal, par une proposition de réduction drastique de l'offre de formation dans les formations industrielles et de laboratoires. Proposition qui devrait être précisée par le ministre dans le courant du mois de mars 2010.

Mais cette réforme aura des conséquences également pour les séries récemment rénovées : STG et ST2S.

STG

En STG, on ne peut que s'inquiéter d'une perte du caractère technologique de cette série. L'enseignement d'exploration de Seconde « Explorer les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » est clairement conçu comme un enseignement d'économie générale tournant le dos à l'approche technologique qui avait fait de l'IGC un enseignement de découverte des champs technologiques tertiaires. Cet abandon technologique en Seconde n'est pas sans rappeler



Clement artin

une partie des orientations voulues par A. Burlaud, lorsqu'il était chargé de redéfinir les contenus des disciplines techniques de la nouvelle série STG.

Les nouveaux programmes de spécialités se sont construits autour de la « gestion, fil conducteur légitimé, selon A. Burlaud, par la présence de formations de gestion au niveau universitaire ». L'objectif est de s'éloigner de savoirs trop professionnels et privilégier une approche plus généraliste.

Ce schéma exclut donc une troisième voie, celle-là même qui a fait réussir nombre de nos élèves : celle du renforcement de l'approche technologique qui passe, en particulier, par une nécessaire réflexion sur les démarches et techniques utilisées.

À cela s'ajoute l'harmonisation de l'enseignement général en Première quelle que soit la spécialité sous couvert de la nécessité d'« un socle commun aux différentes spécialités de connaissances fondamentales ».

Cette réussite s'appuyait sur un ancrage technologique fort. Au regard des premiers résultats du bac ST2S il apparaît que cet ancrage devrait être, au contraire, renforcé, avec des enseignements généraux construits en synergie avec les disciplines permettant l'accès à la culture commune et favorisant les poursuites d'études.

Et cette réussite est aussi le fruit d'un accompagnement développé sur l'ensemble des disciplines, sur l'ensemble des horaires d'enseignement.

Les pédagogies propres à la voie technologique s'expriment lors des TD, des TP, des travaux d'ateliers ou de laboratoires. En extrayant l'accompagnement personnalisé des heures disciplinaires, le ministère montre qu'il ignore tout des formations technologiques et des spécificités qui auraient dû, au contraire, irriguer l'ensemble du lycée.

Le ministère semble oublier que la série ST2S (ex SMS) a participé, comme l'ensemble des séries technologiques, à la démocratisation de l'accès au baccalauréat par des élèves qui sans elles n'y auraient pas eu accès : des filles de catégories sociales modestes.

La voie technologique aurait dû être un des modèles pour enrichir une réforme des lycées, à l'inverse le gouvernement a choisi de gommer ses atouts, les enseignants ne l'accepteront pas. Il en va de la réussite et de l'avenir de nombreux jeunes. ■

Thierry Reygades

STI-STL

Le SNES a rencontré le cabinet du ministre sur la réforme des STI-STL. Il ne semble pas que tous les arbitrages soient faits mais les conseillers du ministre ont indiqué :

- qu'ils s'interrogeaient sur l'existence d'une spécialité spécifique du Génie civil, à côté de trois pôles transversaux ;
- qu'ils envisageaient des horaires élèves entre 32 et 34 heures ;
- qu'en Première, plus de la moitié des enseignements technologiques pourraient être communs à l'ensemble des spécialités ;
- qu'ils envisageaient deux spécialités en STL : biotechnologie et physique-chimie avec une Première commune ;
- qu'ils souhaitaient la mise en place de ces formations dans les lycées généraux ;
- que des annonces seraient faites au mois de mars pour une mise en œuvre en Première à la rentrée 2011.

Le SNES a exigé que cette réforme conduise à une augmentation de l'offre de formation dans des conditions qui permettent de mettre en œuvre les pédagogies spécifiques à cette voie de formation.

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE SNES ET L'AEAT*

« Quelle place pour la technologie dans la culture ? »

Mercredi 17 et jeudi 18 mars 2010

*Amphithéâtre du lycée Diderot
61, rue David-d'Angers, 75019 PARIS*

Métro : Danube (ligne 7) - Métro : Place des fêtes (ligne 11)

À l'heure où le gouvernement tente d'imposer des réformes aux conséquences dramatiques tant pour la formation initiale des jeunes que pour la formation continue des adultes, la place de la technologie dans la culture pour tous, telle que l'AEAT et le SNES la revendentiquent, doit rester un axe de réflexion majeur. Que ce soit au collège, au lycée ou dans les formations supérieures, l'enseignement et les formations technologiques sont essentielles pour donner à tous les jeunes les outils nécessaires permettant d'appréhender les évolutions économiques, sociales et culturelles. C'est le sens de ce colloque qu'organisent conjointement l'AEAT et le SNES.

COLLOQUE OUVERT À TOUS LES COLLÈGUES, SYNDIQUÉS OU NON

Pour les modalités d'inscription, se reporter au 4 pages envoyé par mail à tous les collègues de technologie au collège et des enseignements technologiques en lycée ou sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Quelle-place-pour-la-technologie.html>

Attention : déposez votre demande d'autorisation d'absence avant le 17 février auprès de votre chef d'établissement, elle ne peut vous être refusée.

Pour tout renseignement : contenus.secretariat@snes.edu

Programme des deux journées :

- Culture technique et travail
- Construction et avenir des disciplines technologiques
- Quelle définition de la culture technique ? avec des temps d'expression des attentes et revendications des collègues.



Intervenants

(liste non exhaustive à cette date)

Sandra BRUNO (Maître de conférence, IUFM de Versailles), Virginie ALBE, Joël LEBEAUME et Jean-Louis MARTINAND (ENS Cachan Sciences Techniques Éducation Formation), Ignace RAK (IPR de Sciences et Techniques Industrielles), Denis PAGET (institut de recherche de la FSU et ancien secrétaire général adjoint du SNES), Thierry REYGADES (secrétaire national du SNES, secteur enseignements technologiques), Roland HUBERT (cosecrétaire général du SNES), etc.

* AEAT : Association des enseignants d'activités technologiques

Documentalistes

Le SNES a été reçu à une audience au cabinet du ministre avec la Fadben et une intersyndicale, action unitaire à laquelle il a largement contribué. Nos interlocuteurs ont affirmé que le rôle des professeurs documentalistes s'inscrirait « naturellement » dans la réforme du lycée. Nous pourrions participer au tutorat... Quel constat à ce jour ? TPE fragilisés, dédoublements non garantis, accompagnement personnalisé fourre-tout : la formation des élèves à l'information-documentation, actuellement parcellaire et variable selon la bonne volonté des équipes, va être encore davantage mise à mal avec cette réforme.

Le SNES a pris acte de l'engagement de l'ouverture d'un groupe de travail sur les missions et le recrutement des professeurs documentalistes. Mais depuis, silence radio. Le SNES va s'adresser au ministère sur cette question. L'ouverture des postes aux CAPES de documentation 2010 confirme les attaques contre la discipline : 192 postes, pas 1 de plus qu'en 2009, alors que depuis 2006 le déficit des recrutements par rapport aux besoins ne cesse de se creuser. L'action nationale prévue le 27 janvier a été reportée à cause de la proximité de la manifestation nationale du 30 janvier. Restons mobilisés et interpellons nos élus - modèle d'adresse aux parlementaires disponible sur le site du SNES ! Suivez l'information sur

<http://www.snes.edu/-Documentation-.html>
Groupe Documentation du SNES
documentalistes@snes.edu

LIVRET DE COMPÉTENCES

Organiser le refus collectif

Le ministère cherche à nous imposer dès cette année de renseigner l'attestation de maîtrise du socle commun.

La méthode est à la fois :

• **Autoritaire** : une fois de plus, il choisit l'injonction.

• **Précipitée** : mise en place balbutiante du socle commun sans bilan ministériel des expérimentations, alors que les enseignants sont nombreux à contester l'intérêt des livrets expérimentés pour « améliorer la réussite de tous ».

Incohérente : évaluation des acquisitions du socle par des enseignants qui ne les ont pas mises en place, pour des élèves qui n'ont pas été concernés par les paliers précédents.

On commence ainsi par l'évaluation finale d'un processus qui n'a pas réellement débuté. S'agit-il de « donner le socle » à tous

les élèves, et de créer ainsi l'illusion d'une réussite scolaire en progrès ?

Nous appelons tous les personnels à signer la « lettre-pétition » au ministre, pour lui indiquer notre refus de cette évaluation aberrante et lui demander un vrai débat avec les personnels sur cette question. ■ **Monique Daune**

PÉTITION EN LIGNE
<http://www.snes.edu/Livret-de-competences-lettre.html>



terr
ecou

IL Y A QUELQUES MOIS, ROLAND WEYL fêtait ses soixante-dix ans de barreau. Il a prêté serment d'avocat le 12 juillet 1939 alors que la France attendait la guerre, derrière la ligne Maginot. Soixante-dix ans d'une carrière hors normes ; celle d'un avocat issu d'une famille de juristes, éduqué dans un milieu bourgeois libéral qui fait le choix de l'engagement communiste et de la défense de militants politiques, anticolonialistes et syndicaux. Le cabinet Weyl, pour les militants du SNES, c'est celui de nos avocats. Dans le milieu judiciaire, c'est un nom respecté et associé à la « défense politique ». Impossible d'évoquer le parcours et les engagements de Roland Weyl sans parler de son épouse Monique Picard-Weyl. Avocate et militante communiste comme lui, elle nous a quittés brutalement en octobre dernier. Ils formaient un couple exceptionnel, une « unité dont les deux moitiés sont chacune le double de l'autre ». Roland Weyl a accepté de revenir sur plus d'un demi-siècle de combats communs.

Roland et Monique Weyl, deux robes pour un même combat

Roland Weyl n'a décidément rien d'un vieux monsieur. Il grimpe d'un pas alerte les marches étroites qui conduisent à son bureau et il a toujours ce regard droit, vif et déterminé qui lui avait valu en 1935 ce compliment de César Campinchi⁽¹⁾ : « Vous avez des yeux d'avocat ».

La quatrième génération judiciaire

En 1935, Roland Weyl est étudiant. Il n'est pas un jeune homme engagé même si, en 1936, il fête les élections qui conduisent le Front populaire au pouvoir. Sa vocation d'avocat est précoce et ne fait pas de doute. Il a été conditionné dès son enfance. Il sera la « quatrième génération judiciaire » et donnera ainsi à la famille ses « quatre quartiers » de noblesse. Car les Weyl sont une famille laïque et libérale, qui porte avec fierté la robe depuis trois générations : son arrière-grand-père était huissier, son grand-père, juge de paix et son père, avocat. De cette lignée, il a hérité d'une éthique forte : culte de la défense, attachement à la solennité de la procédure, probité, loyauté, respect des règles de savoir vivre entre les membres de la « confrérie ». Sa mère est issue d'une famille commerçante. Très marquée par la guerre de 14-18, elle était obsédée par les questions liées à la paix.

L'engagement communiste

Il faut attendre la fin de la Seconde guerre mondiale pour que Roland Weyl fasse le choix réfléchi et définitif de l'engagement communiste. « Je voulais n'adhérer que pleinement et sans réserve, donc en pleine connaissance de cause (...) J'avais fait, ce jour-là, un choix irréversible : celui de participer à la construction de l'avenir (...) du seul avenir historiquement possible, pour lutter utilement contre un système socio-économique qui n'était capable de produire que la misère, la guerre, l'injustice, la haine fasciste, l'obscurantisme, et avec lequel il fallait en finir⁽²⁾ ». La guerre et l'occupation sont un moment charnière. En 1940, le jeune avocat n'a pas le temps



Plus de soixante ans après, Roland Weyl reste fidèle à ses convictions et à une analyse matérialiste de l'histoire. Militer au Parti Communiste, c'est prolonger son combat pour la justice, la justice sociale.

Avocat militant

De retour à Paris en 1945, il reprend la profession et participe à la reconstitution des organisations de culture et de jeunesse. Il fait ses premières armes de défense politique en 1948 comme avocat des mineurs grévistes du Nord. Parallèlement, Roland Weyl s'investit dans le mouvement national judiciaire issu de la Résistance, devenu l'Association française des juristes démocrates puis Droit et Solidarité. C'est l'occasion de multiples interventions à travers le monde. L'avocat est un véritable globe-trotter. Au début de la guerre d'Algérie, il fait partie des avocats communistes qui assurent la défense des combattants algériens. À cette occasion, dans le cadre d'une procédure de recours en grâce au sujet d'un jeune Algérien condamné à mort, il rencontre de Gaulle et, quelques jours après, obtient la grâce. En 1964, il participe à la première conférence de solidarité avec le Sud Vietnam. Il y retourne en 1979, avec une délégation de l'AIJD⁽³⁾, après les attaques chinoises sur la province de Lang Son. Il s'investit aussi dans la défense des prisonniers politiques portugais à l'époque de Salazar et soutient les opposants grecs à la dictature des colonels. Durant la même période, il parcourt inlassablement la France et se retrouve, au début des années

La liste des combats menés par Roland Weyl pour assurer la défense de militants politiques et syndicaux dans les années 50 en dit long sur le climat politique autoritaire et la répression durant cette période.

sance de cause (...) J'avais fait, ce jour-là, un choix irréversible : celui de participer à la construction de l'avenir (...) du seul avenir historiquement possible, pour lutter utilement contre un système socio-économique qui n'était capable de produire que la misère, la guerre, l'injustice, la haine fasciste, l'obscurantisme, et avec lequel il fallait en finir⁽²⁾ ». La guerre et l'occupation sont un moment charnière. En 1940, le jeune avocat n'a pas le temps d'exercer. La famille se réfugie en Auvergne. Paysan le jour, il participe le soir à une activité de résistance et, devant passer dans la clandestinité, il rejoint, sous une fausse identité, le Mouvement des Auberges de jeunesse à Lyon. C'est l'époque des premiers contacts avec les communistes et de l'adhésion affective et intellectuelle avec un mouvement qui fait la synthèse de ses aspirations : construire une société internationale pacifique.



50 aux côtés de résistants accusés... de faits de Résistance. Il défend aussi les militants qui s'opposent à l'allongement du service militaire, passant de un an à 18 mois.

La liste des combats menés par Roland Weyl pour assurer la défense de militants politiques et syndicaux dans les années 50 en dit long sur le climat politique autoritaire et la répression durant cette période.

Militer au Parti Communiste, c'est prolonger son combat pour la justice, la justice sociale.

Combats communs ; complémentarité totale

Ces combats, Roland Weyl ne peut les mener que grâce à la solidarité indéfectible et au travail mené avec Monique Picard qu'il épouse en 1949. La rencontre a lieu au Palais en décembre 1948. Les familles sont présentées le 13 février 1949 et ils se marient quelques jours plus tard. Avocate depuis 1945, née dans une famille modeste et républicaine, Monique était alors à la recherche d'un idéal de justice mais aussi d'une voie politique de transformation de la société. Aux côtés de Roland, elle peut concrétiser ses aspirations militantes. Mais tout au long de leur parcours commun, Roland souligne combien elle l'a aidé à garder et affirmer ses convictions. Intransigeante, entière, sa pugnacité et sa rigueur sont soulignées par tout ceux qui l'ont côtoyée.

Leur complémentarité est parfaite. Ils partagent dans une osmose rare, leur vie sociale, professionnelle, militante et familiale, entourés de leurs trois enfants dont deux, France et Frédéric sont aussi, avec Sapho Porcheron, avocats. Ils travaillent ensemble sur certains dossiers au point d'être interchangeables et

avec toujours le souci d'être sur un strict pied d'égalité.

Monique Weyl a mené ses propres batailles, comme par exemple à la Commission des droits de l'union des femmes françaises sur la question des pensions alimentaires mais aussi sur la réforme des régimes matrimoniaux. Souvent à contre courant, elle se disait anti féministe dans le sens où elle ne voulait pas que le critère homme-femme se substitue à la lutte des classes, mais au contraire y intégrer la lutte des femmes. En 1996, elle publie « Laissez nous libres », sur le droit à la maîtrise de la maternité.

Mais sa préoccupation principale, c'était la paix. La paix, comme droit fondamental. Elle venait d'achever un ouvrage prônant l'élimination complète de l'arme nucléaire. Bien avant que ce soit d'actualité, Monique Weyl était aussi préoccupée par les ques-

tions environnementales. Elle a été la première à poser la question de l'illégalité de la dette du Tiers-monde. Engagée dans des missions de solidarité internationale, elle a été l'avocat de combattants du sud Liban emprisonnés par Israël.

Monique et Roland Weyl ont écrit à quatre mains de nombreux articles et ouvrages d'analyse du droit et des institutions judiciaires, témoignages de la richesse de leurs échanges intellectuels. Depuis la disparition de sa femme, Roland Weyl avoue qu'au plus profond de ses déterminations, il lui manque quelque chose de l'ordre de la consultation, du délibéré.

Mais il continue le combat, par fidélité. ■

Carole Condat

1. Avocat, membre du Parti radical-socialiste, député de la Corse de 1932 à 1940. Il a exercé les fonctions de garde des Sceaux et a, entre autres réalisations, présenté en 1937 la Proposition Campinchi concernant le droit et la protection des mineurs.

2. Extrait de Roland Weyl *Une robe pour un combat*, Messidor, Editions sociales, 1989.

3. Association Internationale des Juristes démocrates fondée en 1946. Roland Weyl est actuellement Vice-Président de l'AIJD.

PAROLE À L'AVOCAT



juriste ne peut plus prétendre connaître la loi.

On constate une technicisation du droit. Il évolue vers une complexité technique croissante et il n'est plus compréhensible par le profane. Ceci est la conséquence d'une volonté politique de substituer un droit reposant sur une culture citoyenne à un droit d'encadrement des gens. Cette conception d'un droit confisqué est cultivée par certains spécialistes parce que c'est une autojustification.

À cela s'oppose la conception d'un droit clair, simple, partageable, composante nécessaire de l'exercice de la citoyenneté à laquelle elle fournit un repère de légitimité.

Le droit international

Jusqu'en 1945, il n'y a quasiment pas de droit international même si les lois humanitaires en sont une amorce. C'est alors un droit des traités à charge de réciprocité. Tout change avec la Charte des Nations unies qui est le véritable acte de naissance du droit international. Apparaît alors la notion de légalité internationale. La Charte est révolutionnaire car elle transforme le pouvoir sur les peuples en pouvoir des peuples des Nations Unies. Les gouvernements deviennent alors l'appareil d'expression des peuples. La charte a été créatrice de l'ONU et non l'inverse. Mais dès 1945, l'esprit et la lettre de ce texte ont été malmenés. L'ONU ne doit pas être un outil de gouvernance mondial des peuples. Elle doit remplir le rôle que lui assigne la Charte : être le lieu d'expression d'une véritable démocratie internationale.

L'enseignement des principes de la Charte devrait figurer dans les programmes scolaires. D'ailleurs, avec Monique, à l'occasion de la publication de *Sortir le Droit international du placard*, nous avons organisé plusieurs débats avec des collégiens et lycéens. C'est un enjeu de citoyenneté que je suis toujours prêt à défendre auprès des élèves.

Le civisme

Il ne faut pas réduire le civisme à l'apprentissage des droits et des devoirs du citoyen. C'est aussi le devoir de pouvoir, le devoir d'être citoyen. On veut réduire la démocratie au droit de vote mais comme le disait Rousseau au sujet des anglais : « *Le peuple anglais croit être libre, il l'est le temps d'une élection. Après, il n'est plus rien, il est esclave* ». ■



MOUVEMENT INTER 2010

Le SNES au service des collègues

Dans la quasi-totalité des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation pour le mouvement interacadémique se sont tenus au cours de la dernière quinzaine de janvier. Cette vérification est un moment essentiel de la chaîne des opérations : il s'est agi, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or, les erreurs de l'administration ne sont pas rares.

Un très important travail a été conduit par les commissaires paritaires qui ont fait corriger de nombreuses erreurs ou oubliés de l'administration. Ces corrections ont été notamment facilitées lorsque les élus disposaient des fiches syndicales de suivi individuel. Les sections académiques du SNES ont mobilisé de nombreux militants expérimentés pour répondre aux demandes des collègues : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques...



Les mouvements spécifiques nationaux

Les groupes de travail nationaux préparant les mouvements spécifiques se réunissent au ministère du 26 janvier au 10 février. Y sont examinées les propositions de l'inspection générale concernant les affectations en CPGE, sections internationales, chefs de travaux, arts appliqués, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression

dramatique et certains BTS en STT, STI, sciences-physiques et physique appliquée. Pour consulter le calendrier prévisionnel mis en ligne sur le site web national :



<http://www.snes.edu/Calendrier-previsionnel-2010.html>.

À l'issue de chaque groupe de travail, les élus nationaux du SNES informeront, à titre personnel et confidentiel, les col-

lègues syndiqués des propositions d'affectation faites par l'inspection générale. Cette information sera transmise par mel le soir même, et ils recevront un courrier comportant des informations complémentaires. La Formation Paritaire Mixte Nationale (FPMN) de mouvement rendra en mars un avis définitif sur les affectations proposées.

Le mouvement interacadémique 2010

La FPMN siégera, discipline par discipline, du 9 au 18 mars 2010. Les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel recevront une information personnalisée à l'issue de chaque commission : barème, affectation proposée...

L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat
emploi@snes.edu

PRÉCARITÉ

Moins de paroles... des actes !

À cours de l'entretien télévisé du lundi 25 janvier, Nicolas Sarkozy affirme que l'on peut envisager de « titulatiser progressivement » les agents

contractuels de la fonction publique.

La revendication portée par le SNES et la FSU, et écartée par le ministre de la fonction publique

au printemps dernier, serait-elle en voie d'aboutir ?

Loi « mobilité »

Les agents non titulaires sont près d'un million dans les trois versants de la fonction publique. La loi « mobilité » adoptée cet été élargit les cas de recours à des agents contractuels, et permet aux administrations de faire appel à l'intérim.

Précarité aggravée

Le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux depuis 2007 a considérablement réduit le nombre des non-titulaires titularisés par la réussite aux concours, seule voie existante actuellement. Il a aussi conduit à multiplier le recours aux vacances pour le remplacement dans le second degré, dégradant considérablement les conditions

d'emploi et de vie de ces agents⁽¹⁾, à tel point que le médiateur de la République a dû intervenir auprès du ministre à l'automne 2008.

Pour l'emploi public

Il y a urgence à revenir sur le dogme des suppressions d'emplois, à porter les recrutements à hauteur des besoins, à négocier un plan de titularisation dans les corps de la fonction publique et des règles collectives de gestion des non-titulaires qui améliorent immédiatement leur situation et leur rémunération.

Le SNES récuserait toute volonté ministérielle d'utiliser les CDI comme voie de titularisation. ■

Anne Féray



© Thierry Nectoux

LA NOTATION ADMINISTRATIVE est arrêtée chaque année scolaire par le recteur, sur proposition du chef d'établissement, sauf pour les chaires supérieures qui dépendent du ministre.

Une note pour avancer

Dans la plupart des académies, la campagne de notation administrative se met en place dans les établissements. La notation administrative vise à apprécier « la manière de servir ». Le chef d'établissement doit établir une proposition de note en cohérence avec son appréciation générale qui la fonde et sa façon d'évaluer les trois « pavés » (ponctualité/assiduité ; activité/efficacité ; autorité/rayonnement). Pour les certifiés et les agrégés, il s'agit d'une note chiffrée sur 40, d'une note sur 100 pour les AE, sur 20 pour les PEGC et les CPE. Cette proposition doit s'inscrire sauf exception dans une grille de notation qui dépend de l'échelon

et de la catégorie (supplément « *Carrières* » à *L'US* n° 688 du 17 décembre 2009) pour les certifiés. Pour les agrégés, le ministère ne nous a toujours pas communiqué l'état de la notation administrative 2009. Reportez-vous aussi aux circulaires recto-rationnelles annuelles de notation.

Modalités

Tous les personnels sont notés, y compris ceux qui sont en congés (congé de longue maladie, de maternité, congé parental). Dans son appréciation comme dans sa notation, le chef d'établissement ne doit en aucun cas tenir compte des opinions, activités syndicales, activités dans le cadre d'un man-

CONTESTER SA NOTE

Quels motifs ?

- Incohérence entre une appréciation satisfaisante et une notation faible ou qui stagne (voir les grilles de référence), notamment après un changement d'échelon ou un changement de corps.
- Appréciations contestables, y compris les trois pavés.

ATTENTION ! c'est toujours la note chiffrée qui doit être contestée.

Comment ?

- Dès communication de la proposition, il faut essayer de résoudre les difficultés par le dialogue avec le chef d'établissement. Agissez collectivement si possible et accompagné par un représentant de la section locale du SNES.
- Si le désaccord persiste, contestez votre notation auprès du recteur. La contestation argumentée s'effectue par la voie hiérarchique. Toutes les contestations sont soumises à la CAPA avant décision du recteur : contacter la section académique du SNES pour vous faire conseiller et, en tout état de cause, lui faire parvenir le double de la contestation accompagné de tous les éléments nécessaires pour suivre par les élus du SNES en CAPA.



© Thierry Nectoux

dat électif ni des absences pour congés (maladie, maternité...). L'état de santé ne peut non plus être évoqué.

Il est nécessaire de rappeler que le chef d'établissement n'a en aucune façon à porter appréciation sur la pratique pédagogique de l'enseignant. Il ne peut sanctionner, dans leur notation, les CPE qui refusent de sortir de leurs missions (intégration forcée dans « l'équipe administrative »).

Avancement

La notation administrative des TZR est de la responsabilité du chef d'établissement de rattachement. Cependant, il doit impérativement prendre contact avec le (ou les) chef(s) d'établissement où sont effectués les remplacements. On ne saurait tolérer que l'exercice comme TZR se traduise par des retards de notation sous prétexte de méconnaissance de la

« manière de servir » de la part du notateur.

La notation a une influence décisive sur la carrière puisqu'elle fonde le rythme d'avancement de chacun. L'écart de rémunération est considérable entre deux carrières lorsque, par exemple, l'une est parcourue au grand choix et l'autre à l'ancienneté. Chacun doit donc veiller attentivement à cette opération et ne pas négliger d'utiliser toutes les voies de recours possibles. ■

Xavier Marand
intercat@snes.edu

N.B. : La signature de la feuille de notation ne signifie pas qu'on en accepte le contenu mais seulement qu'on en a pris connaissance. C'est en fait une garantie de transparence. De la même façon, tout document complémentaire transmis au recteur par le chef d'établissement pour éclairer sa proposition doit être porté à la connaissance du collègue concerné.

Agrégés : attention à la note !

Les rectorats diffusent actuellement les avis annuels de notation 2008-2009 comme ils y sont obligés. Les notes qui y figurent sont celles qui seront prises en compte pour les opérations de gestion 2009-2010. Une nouvelle procédure de notation pédagogique est introduite à partir de cette année¹. Les enjeux dépassent son seul cadre déjà problématique. Sur ce dossier qu'il porte depuis longtemps, le SNES est intervenu à plusieurs reprises pour

exiger des garanties notamment pour la prise en compte des retards d'inspection.

Cafouillages

Les premières remontées des collègues montrent que cet aspect a été laissé de côté par l'inspection générale. Pourtant cette dernière est censée se fonder « sur le dossier individuel du professeur et sur l'ensemble des éléments d'informations [...] » pour arrêter la note, conformément au statut.

D'autres problèmes se posent : oubli de collègues, non prise en compte d'une inspection ayant eu lieu en 2008-2009, note baissée, absence de note...

Ne pas laisser faire

Il faut réagir immédiatement en adressant au ministre un recours gracieux à adapter à sa situation² que l'on soit promouvable ou non.

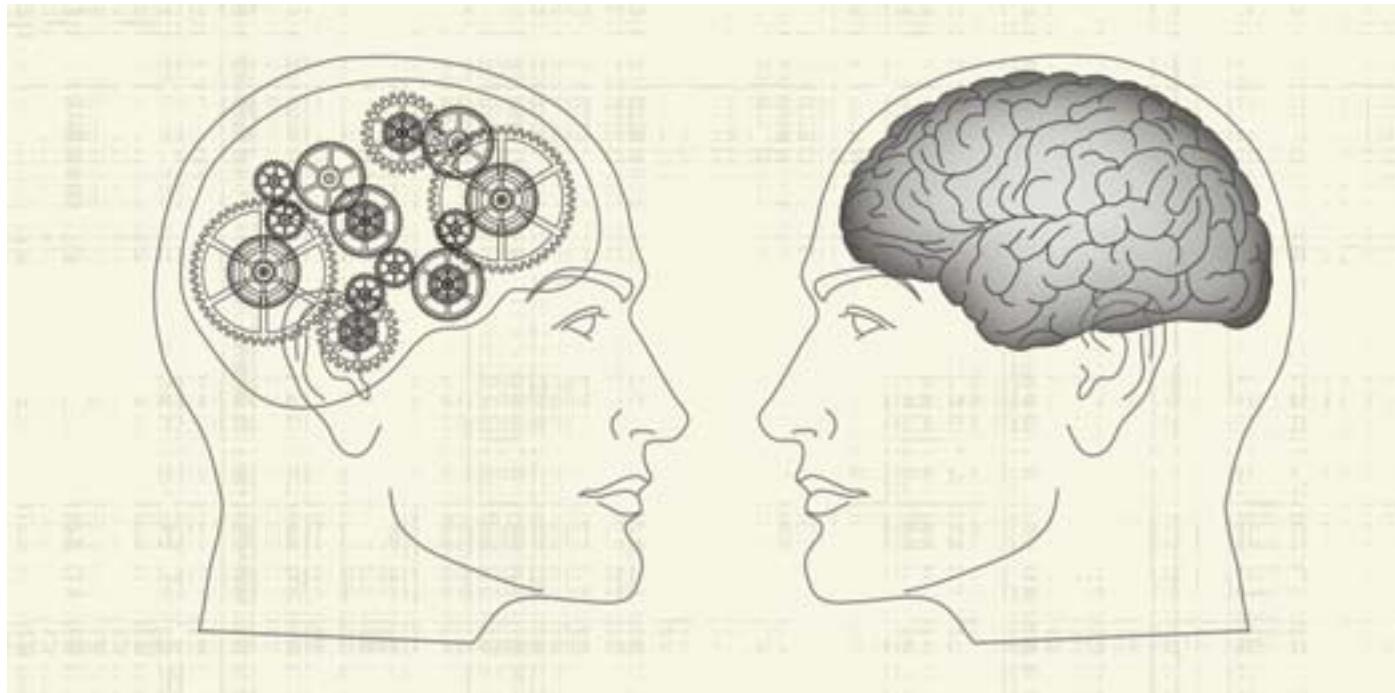
En ces temps où le métier est mis à mal et le paritarisme bousculé, montrons notre attachement à notre discipline et à l'égalité de traitement. ■

Didier Pihoué
agreges@snes.edu

1. <http://www.snes.edu/Notation-pedagogique-des-agreges.html>
2. <http://www.snes.edu/Agreges-attention-a-la-note.html>



© iStockphoto.com - tioloco



Volant Fotolia fr

LA MISE EN ŒUVRE du socle commun et des livrets de compétences pose de manière aiguë la question de l'évaluation des élèves, de son sens et de ses finalités.

Quels sont les enjeux de l'évaluation des compétences pour les enseignants et pour les élèves ? Quelles incidences sur les contenus et les pratiques ? Nouvelle version de « la tête bien faite » et, à ce titre, porteuse d'enjeux sociaux, ou simple outil de dérégulation et de remise en cause des disciplines ?

Compétences et évaluation : quels enjeux ?

Les compétences, qu'est-ce que c'est ?

Le terme était à l'origine utilisé dans le contexte de la formation professionnelle en référence à la capacité d'effectuer une tâche particulière. Dans les entreprises, les compétences renvoient à l'exercice de la qualification dans un contexte à la fois technique et social. La tendance est forte de reconnaître les qualités des individus et leur engagement personnel, à la place de la qualification, dans les grilles salariales.

Les programmes des formations techniques et professionnelles sont depuis toujours construits sous forme de « référentiels de compétences », déclinés en savoirs nécessaires pour leur exercice.

À travers les savoirs, les compétences sont évaluées.

Dans les années 1980, l'utilisation du mot « compétences » est généralisée dans l'éducation et renvoie à une certaine « capacité » à agir efficacement dans un contexte précis. Dans le premier degré, dès 1989 des listes de compétences à acquérir sont publiées, à côté des programmes.

La « charte des programmes » de 1992 définit des principes directeurs sur les contenus d'enseignement dans lesquels la notion de

compétence a une place importante, en tant qu'objectifs.

En 2005, la Loi Fillon impose le socle commun de connaissances et de compétences et son livret, inspiré largement des compétences-clés européennes. Les compétences sont plutôt vastes, englobantes : maîtrise de la langue française, pratique d'une LVE, éléments de mathématiques, etc.

En LV, les compétences renvoient à des capacités, celles des apprentissages des 5 activités langagières. Le CECRL* les juxtapose sans montrer le lien nécessaire entre elles. La question de la relation au sens et aux savoirs est donc posée. Le niveau A2 du CECRL, l'organisation des enseignements en groupes de compétences posent de multiples problèmes (voir article dans une prochaine *US* et dans la partie LV du site du SNES).

Qu'est-ce que ça change dans la classe ?

Là où certains voient dans le travail par compétences et l'évaluation des compétences un outil pour changer les pratiques, travailler en interdisciplinarité, faire progresser chaque élève à son rythme, imposer une évaluation positive et progressive des acquis en inté-

...les compétences existent en dehors du socle commun et des livrets de compétences.

Les enseignants n'ont pas attendu les injonctions problématiques du socle pour s'en préoccuper.

grant l'évaluation au processus d'apprentissage, d'autres le considèrent comme une « mystification pédagogique » – les savoirs étant relégués au rang d'instruments pour le développement de compétences – et craignent une éviction précoce des élèves en difficulté. En tout état de cause, la mise en œuvre du socle commun et des livrets de compétences conduit à définir des exigences minimales (le socle) et un niveau d'excellence (l'ensemble des programmes).

À terme, une évaluation sommative et chiffrée pourra-t-elle coexister avec une évaluation de compétences et le remplissage des items du livret individuel ?

En outre, les compétences existent en dehors du socle commun et des livrets de compétences. Les enseignants n'ont pas attendu les injonctions problématiques du socle pour s'en préoccuper.

Le socle commun renforce la hiérarchie des disciplines (certaines sont clairement identifiées quand d'autres jouent plutôt le rôle de « figurants » au service de l'acquisition de compétences comportementales ou transver-



Bernard Rey - Docteur en sciences de l'Éducation

Professeur honoraire à l'Université Libre de Bruxelles.

Il a été formateur d'enseignants en école normale puis en IUFM.

sales). Par ailleurs, le risque est grand que les élèves en difficulté se fixent encore davantage sur la tâche à accomplir sans toujours percevoir les notions pour lesquelles cette tâche est mise en œuvre et perdent de vue « l'univers conceptuel » de la discipline.

Le SNES est très inquiet de la surcharge évaluative que risque d'engendrer l'évaluation des compétences.

Il demande qu'un débat national sur ce qu'il faut enseigner au collège, sur les liens à tisser entre les différentes disciplines, sur la culture commune, soit engagé, utilisant les résultats de la recherche qui doivent être mieux diffusés dans le cadre de la formation initiale et continue. Il a mis en ligne une pétition : <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=16>

Les enseignants doivent pouvoir travailler ensemble, se concerter dans le cadre de leur service, et en dehors de toute pression hiérarchique. ■

Sandrine Charrier

* Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

ET AILLEURS ?

Plusieurs pays ont adopté l'approche par compétences (Belgique, Québec, Suisse romande, Portugal...), avec des résultats divers. On peut regretter que leur expérience n'ait pas davantage été diffusée et prise en compte dans le débat français !

L'exemple du Québec : témoignage de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

L'approche par compétences avait l'objectif caché d'obliger les enseignants à varier leurs stratégies d'enseignement. Nos différentes consultations auprès des enseignants montrent l'existence de changements majeurs, mais non sans difficulté, d'autant que leur accompagnement a été très insuffisant. Ils doivent maintenant assurer un suivi individuel plus poussé, s'attarder, observer, vérifier, noter comment chacun des élèves gère ses processus d'apprentissage. Cela impose de construire des outils d'observation et de prévoir des situations plus complexes d'apprentissage qui permettent de vérifier les stratégies utilisées ou non par chacun des élèves. La capacité d'un élève à mobiliser ses connaissances au moment opportun reste dans l'ensemble fort mystérieuse. Les études réalisées sur le transfert des apprentissages soulignent le peu de connaissances concernant l'activité cognitive qui consiste à réutiliser ses acquis dans de nouvelles circonstances. On demande donc aux enseignants d'apprendre aux élèves à devenir compétents et d'évaluer cette compétence tout en étant dans le flou sur la manière de s'y prendre.

Le retour au bulletin chiffré a été demandé par les parents qui ne comprenaient pas le langage de la réforme.

L'US : *Qu'évalue-t-on réellement quand on évalue une compétence ?*

Bernard Rey : Certains pensent que si on établissait la liste de ce qu'il faut apprendre à l'école, on pourrait ensuite facilement évaluer ces connaissances. Or, c'est un fantasme. Les promoteurs du socle commun ont cru résoudre le problème de l'évaluation mais ce n'est pas si simple. En Belgique des professeurs du secondaire n'ont toujours pas digéré l'arrivée d'un programme, pourtant initié en 2000, basé sur l'évaluation des compétences. Ils ont eu le sentiment d'une réforme imposée, portant implicitement le message « tout ce que vous avez fait jusqu'à présent ne vaut rien, il faut tout changer ».

L'US : *Le travail par compétence impose-t-il de changer les pratiques ?*

B. R. : Oui, l'intérêt des compétences pourrait être, sans changer les contenus, de pousser les enseignants à aller plus loin dans le sens donné aux apprentissages, mais non un sens extérieur à l'école, ce qui serait artificiel. Il s'agit, chaque fois que l'on introduit une notion, d'en montrer l'usage au sein du savoir. C'est, pour moi, le point le plus intéressant : une injonction à aller plus loin sur le plan pédagogique. Certains professeurs le font d'ailleurs déjà très largement.

L'US : *Pensez-vous que le livret de compétences peut permettre de changer les pratiques et de faire progresser les élèves ?*

B. R. : Il faut être prudent et je n'ai pas le sentiment que le livret de compétences, seul, puisse modifier les pratiques.

Les compétences les plus nombreuses sont des compétences qui exigent de l'élève qu'il ait automatisé des procédures, mais surtout qu'il sache les utiliser « à bon escient ». Certains savent tout de suite utiliser les procédures qu'on leur a apprises. Ce sont les autres qui nous intéressent, ceux qui ne comprennent pas tout de suite, voire jamais, l'usage de ces procédures. Dans les milieux plus favorisés, les enfants ont été familiarisés avec des formes de discours plus abstraits et cela les aide davantage sur un plan scolaire. Mon unité de recherche à Bruxelles travaille

QUELQUES OUVRAGES OU ARTICLES

Bernard Rey

- *Les compétences transversales en question*, Paris, ESF, 1996.
- « La notion de compétence dans les référentiels scolaires », *Actes du Congrès de l'AECSE*, Lille, 2001.
- *Les compétences à l'école : apprentissage et évaluation*, Bruxelles, De Boeck, 2003. Avec Carette (V.), Defrance (A.) et Kahn (S.).
- « Pourquoi l'école s'obstine-t-elle à vouloir faire acquérir des savoirs ? » in *Les situations de formation entre savoirs, problèmes et activités*, éd. L'harmattan, 2007.

là-dessus depuis dix ans et a trouvé quelques pistes, notamment en rapport avec la capacité des élèves à comprendre un discours « textualisé » qui ne soit plus lié à des situations concrètes et où les mots ne renvoient pas à des réalités visibles, mais se renvoient les uns aux autres. Il faudrait inventer des stratégies pour faire passer aux élèves ce sens de la textualité dès l'école primaire mais aussi et surtout au collège.

L'US : *Avec le socle commun et les livrets de compétences, selon vous les disciplines sont-elles en danger ?*

B. R. : Tout dépend des capacités d'irrespect des enseignants vis-à-vis des injonctions officielles. Par exemple, à mon sens, les trois dernières compétences du Socle Commun contreviennent à un certain esprit du système éducatif issu de Condorcet. L'école n'est pas là pour inculquer des attitudes normatives, elle est là pour enseigner des savoirs et ne se préoccupe d'éducation qu'à travers les savoirs, notamment en considérant que la valeur d'une affirmation ne dépend pas du statut de celui qui l'énonce, ce qui est essentiel du point de vue civique et démocratique. On ne cherche pas à éduquer les bonnes manières, mais à faire des citoyens libres et autonomes dans leur pensée. Il ne faudrait pas qu'on quitte ces idées fondatrices de l'école.

Propos recueillis par S. C.

POUR POURSUIVRE LA RÉFLEXION

- **Rapport de l'IGEN de 2007 : Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis**
<http://www.snes.edu/Rapport-de-l-IGEN-sur-les-livrets,5506.html>
- **CR du stage SNES sur les compétences et leur évaluation**
<http://www.snes.edu/Les-competences-et-leur-evaluation.html>
- **Analyses et argumentaires du SNES sur les livrets de compétences, le socle commun et la culture commune, et propositions ; liens vers les dossiers et colloques de l'INRP sur les compétences et le socle commun** : <http://www.snes.edu/-Prises-de-positions-du-SNES-.html>
- **Lucie Tanguy, *Former pour Réformer*, éditions La Découverte, 2007.**
- **Ouvrage collectif sous la direction de François Audigier, *Compétences et contenus - Les curriculums en questions*, éditions De Boeck, collection Perspectives en Éducation, 2008.**
- **Jean-Pierre Astolfi, *La saveur des savoirs, disciplines et plaisir d'apprendre*, ESF (Éditeur), 2008.**
- **Angélique Del Rey, *À l'école des compétences*, éd La découverte, 2010**

ALORS QUE LA CRISE MONDIALE démontre la nécessité de services publics forts, pour protéger la population, les gouvernements conservateurs, en Europe comme ailleurs, s'obstinent dans l'application aveugle du dogme libéral. L'Éducation, présentée comme une charge, doit alors supporter de nombreux coups budgétaires. La lutte syndicale n'en devient que plus décisive.

L'Europe de l'éducation en lutte



Italie

La « scuola de-formata », l'école dé-formée : titre révélateur de la gravité des attaques contre les personnels et de la mise à mal du service public d'éducation. En effet, les personnels d'enseignement et d'éducation se retrouvent au centre d'une vaste opération de restructuration de la part du gouvernement italien. Devant cette attaque sans précédent, la grève du 11 décembre 2009 à l'appel de la FLC-CGIL, Fédération des Travailleurs de la Connaissance, a vu la mobilisation s'amplifier, prenant notamment la forme de manifestations dans tout le pays. 100 000 manifestants à Rome, 70 000 à Naples et 10 000 à Milan. Pour la FLC-CGIL « des milliers de personnes ont dit non à une contre-réforme qui a pour seul objectif de réduire les budgets de l'Instruction Publique, privilégier les écoles privées et démolir la liberté de recherche et l'autonomie des universités ». Parmi les mesures du gouvernement Berlusconi, un plan triennal de suppression de 130 000

postes (personnels enseignants et non enseignants). Traduction concrète : pour cette année scolaire 2009-2010 qui constitue la première année de mise en œuvre du plan, c'est la disparition programmée de 42 104 postes d'enseignants et de 15 167 postes de personnels auxiliaires, techniques et administratifs. Les personnels précaires sont eux aussi soumis à rude épreuve : 25 000 licenciements au total et non 12 000 comme le prétend le gouvernement alors qu'un plan de « stabilisation » du personnel précaire, certes insuffisant, avait été prévu dans la loi de finances de 2007 et 2008.

Dans la plateforme revendicative, l'accent est très fortement mis sur le respect des droits des personnels et la démocratie sur les lieux de travail. Être en désaccord avec la politique du gouvernement Berlusconi n'est pas chose facile pour ceux qui luttent pour la démocratie et la participation à la vie citoyenne.

Roumanie

Une politique de réduction systématique des emplois dans la fonction publique : c'est ce à quoi sont confrontés les syndicats roumains avec la confirmation d'une annonce qui avait été faite en décembre. Afin de respecter les conditions du plan de sauvetage du FMI (Fonds monétaire international), 100 000 emplois sur un total de 1,3 million de fonctionnaires vont être

supprimés. Concrètement, pour ce qui concerne le secteur de l'éducation, 15 000 postes vont disparaître au 1^{er} septembre 2010. Comme le souligne Gheorghe Isvoranu, président de la Fédération Spiru Haret, au cours des deux dernières années, 24 486 postes ont été supprimés par le ministère de l'Éducation. À cela s'ajoute une baisse des salaires de l'ordre de 31 % pour tous les employés du secteur public sur les mois de novembre et décembre 2009.

Les syndicats enseignants sont confrontés à une situation particulièrement difficile du fait de l'abolition d'une loi votée par le Parlement en 2008, laquelle aurait dû accorder une augmentation salariale de 34 % pour l'enseignement pré-universitaire (le primaire et le secondaire). Les dépenses publiques sont réduites et le dialogue social bafoué. Les syndicats enseignants ont lancé diverses actions afin de s'opposer à ces réductions drastiques d'effectifs et à la diminution des salaires des enseignants, qui sont déjà les plus bas d'Europe.



Hongrie

Le gouvernement a annoncé son intention de réduire le budget de l'éducation de 15 % afin de répondre aux contraintes imposées par le FMI (prêt de 12,5 milliards d'euros accordé en octobre 2008). Aucune négociation n'est menée sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

Tous les employés du secteur public subiront une baisse de 8,3 % des salaires et une diminution des pensions de retraite. Le SEH, syndicat des enseignants hongrois, exige du gouvernement le règlement du problème des salaires.

Les négociations en cours restent difficiles car elles se déroulent à trois niveaux : national, régional et local.

En pleine période de campagne électorale avec les élections législatives au mois d'avril, le SEH interpelle les partis politiques afin d'obtenir une revvalorisation du métier d'enseignant. ■

Odile Cordelier



Italie, 11/12/09 - Des milliers de manifestants dénoncent la casse de l'École publique italienne par Berlusconi.



Accord sur la carrière et l'évaluation des enseignants



Il aura fallu des mois de mobilisation de l'ensemble de la profession enseignante pour aboutir le 7 janvier à la signature d'un accord entre le ministère de l'Éducation et huit des quatorze organisations syndicales dont la FENPROF et la FNE. Selon les termes de Manuela Mendonça, secrétaire nationale de la FENPROF, « la signature de cet accord marque la fin d'une guerre très dure entre le ministère de l'Éducation et les enseignants. Le gouvernement précédent porte la responsabilité de cette guerre, certainement pas les syndicats qui ont gagné en crédibilité dans cette bataille et les enseignants qui ont vu la reconnaissance de la légitimité de leurs revendications ». Une des mesures phares concerne la disparition des deux catégories d'enseignants avec deux évolutions de carrière différentes (30 % de « professeurs titulaires » et le reste seulement « professeurs »).

La carrière sera identique avec une échelle salariale basée sur 10 échelons avec la possibilité pour tous d'atteindre le maximum de cette échelle. Pour souligner l'importance de cet accord, il faut rappeler que l'éducation est le seul secteur du public où il est possible d'atteindre le dernier échelon : toutes les autres professions ont des catégories avec un nombre limité de « places ». L'autre mesure concerne l'évaluation des enseignants qui se fera tous les deux ans. L'accord



a ouvert la voie à d'autres sujets de négociation avec le ministère de l'Éducation, conditions de travail et de service. Un acquis non négligeable pour les syndicats. ■

Odile Cordelier

COOPÉRATION AVEC LE CHILI

Un programme qui rayonne...



Le syndicat chilien des enseignants (Colegio de Profesores de Chile) vient de commémorer à Santiago les dix ans du programme de formation pédagogique qu'il a réalisé avec l'aide financière du SNES-FSU et d'un syndicat suédois (Larak for bundet). Ce programme, décentralisé dans toutes les régions du Chili, vise à développer une pédagogie critique mettant les contenus d'enseignement en relation avec leur contexte historique et leurs finalités explicites et implicites. Cette pratique rompt dans les classes avec le silence recouvrant les violences du coup d'État de 1973 et de la dictature militaire (dans le même esprit, un nouveau musée de la Mémoire et des Droits Humains vient d'ouvrir pour aider à clarifier et revivifier dans les consciences ce passé traumatisant afin de le dépasser : « Perdre notre

mémoire, c'est perdre la possibilité d'imaginer pour nous-mêmes un futur différent », telle est la devise de ce musée). Le programme de formation du « Mouvement Pédagogique » issu du Colegio de Profesores de Chile, conçu comme instrument de

citoyenneté active et de transformation sociale, a été si apprécié qu'au cours de la rencontre commémorative des 13 et 14 janvier réunissant responsables syndicaux de la région Amérique Latine au sein de l'Internationale de l'Éducation, SNES, FECCOO

et FETE-UGT espagnoles, et deux cents militants du « Mouvement Pédagogique » Chilien, il a été décidé que les syndicats latino-américains devaient s'efforcer de le développer en même temps que les luttes sur le terrain purement syndical, de façon à enrayer les effets dévastateurs du néolibéralisme sur l'École Publique (précarisation et privatisation galopantes, mise sous tutelle pédagogique des enseignants, vision pragmatique des savoirs, etc.). Les syndicalistes latino-américains se sentent en effet une grande responsabilité en tant que forces vives de la société civile, face à l'espérance de voir émerger un nouveau modèle social sur leur continent. Et le résultat de la récente élection présidentielle au Chili montre que l'exigence de démocratisation doit être portée encore plus haut et fort ! ■

Dominique Giannotti



À LIRE

REVUE DES REVUES

LES MOMENTS LITTÉRAIRES

► N° 23, 1^{er} semestre 2010

Le dossier de ce numéro est consacré à Emmanuel Carrère, faisant se succéder portraits, entretien, œuvres inédites comme contrepoint aux tentations autobiographiques de l'auteur. Une intéressante confrontation. Deux autres rubriques se situent dans cette lignée, « confession » et « journal ». **N. B.**



Notre sélection

► UNE HISTOIRE OUBLIÉE



Portrait d'une femme prof de philo, communiste et résistante qui avait disparu, comme beaucoup d'autres femmes, de la mémoire collective. Marguerite Buffard-Flavien nous revient avec cette biographie. Elle permet aussi de comprendre le contexte des années 30 marquées par la chasse aux communistes et celui de la Résistance. L'histoire se terminera le 13 juin 1944. **N. B.**

• *Marguerite, Christian Langeois, Le Cherche Midi, 396 p.*

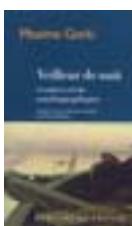
► UNE DÉCOUVERTE



Herbert Huncke était inconnu des lecteurs français. Il est classé dans la *beat generation*, ami qu'il est de Jack Kerouac et de William S. Burroughs, auteur de la préface de ces contes d'un monde marqué par la drogue et la débrouille. Un regard acéré, sans complaisance envers lui-même, racontant ce New York marginal un grand sourire aux lèvres. *Coupable de tout* est un titre qui va bien à toute cette génération. Une découverte tardive mais nécessaire. **N. B.**

• *Coupable de tout*, H. Huncke, traduit par Héloïse Esquié, Seuil, 473 p.

► AIMEZ-VOUS GORKI ?



Le grand écrivain russe, Maxime Gorki - Pechkov pour l'état civil - est connu de tous les lycéens alors que sa vie reste un mystère. Pourquoi cet engagement aux côtés de Staline ? Dans ces récits autobiographiques, dont six sont inédits en français, un début de réponse est apporté. Le premier est tout un programme : « exposé des faits et des pensées sous l'influence desquels les meilleurs morceaux de mon cœur se sont desséchés »... **N. B.**

• *Veilleur de nuit*, M. Gorki, traduit, présenté et annoté par Michel Niqueux, Mercure de France, 219 p.

LE SUD ET DIEU COMME BOUSSOLE

Rationalité irrationnelle

Les femmes, de manière générale, sont les grandes oubliées de toutes les histoires. La littéraire ne fait pas exception. Flannery O'Connor (1925-1964) se doit d'être redécouverte. Elle fait partie de ces grands écrivains inscrits dans la réalité du Sud des États-Unis. Sa maladie – un lupus – et sa foi en Dieu lui ont permis de construire son propre monde, un monde cruel où l'irrationnel est mis au service d'une description méthodique de l'au-delà des apparences. Elle confronte tous ses personnages à la mort, omniprésente dans ses nouvelles comme dans ses romans. La lire est une expérience traumatisante pour le lecteur. Sa participation active est nécessaire pour faire vivre tous ses personnages, tellement semblables à ce que nous sommes. Dès son premier roman, *La sagesse dans le sang*, elle est reconnue comme un écrivain qui compte. Dans ses *Essais*, elle expliquera sa

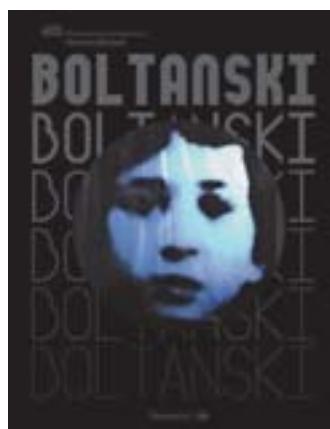
démarche et sa définition du romanesque. À chaque fois, elle fera la preuve de sa lucidité, de sa volonté de voir le monde comme il est, le confrontant à son utopie. Cette édition des œuvres complètes permet de la retrouver, de lui redonner sa place dans la littérature, et pas seulement celle des États-Unis. Comme à l'habitude, des éléments biographiques et bibliographiques – Vie et œuvre – et une préface, signée Guy Goffette, permettent de dresser son portrait comme celui de son environnement. ■ **Nicolas Bénèis**

• *Œuvres complètes. Romans, nouvelles, essais, correspondance*, Flannery O'Connor, Quarto/Gallimard, 1 232 p.



L'art comme approche de l'identité

Christian Boltanski résiste à toute définition simple. Il n'est ni peintre, ni vidéaste, ni photographe... et tout cela à la fois. Son œuvre s'articule autour des thèmes de l'enfance, de la mémoire, de l'oubli, de la mort et, surplombant tous les autres, de l'identité. Il la cherche autre part que Besson. Dans ses racines, réelles ou imaginaires, dans ses installations, dans ses performances. Ces thèmes se succèdent puis s'entrelacent. Catherine Grenier nous introduit dans ces mondes, en retracant et en analysant



ses créations depuis les années 60. Un travail inédit qui fait de ce livre une référence en même temps qu'une sorte de catalogue de l'exposition. Il est complété par des écrits de Boltanski, certains inédits, une biographie et un entretien avec Daniel Mendelsohn, écrivain américain. Une confrontation de mondes et la mise en évidence de préoccupations communes. ■ **N. B.**

• *Boltanski*, C. Grenier, coédition Flammarion/CNAP, 212 p., 39 euros. Exposition MONUMENTA au Grand Palais jusqu'au 21/02.

► GUERRE DE RÉCITS



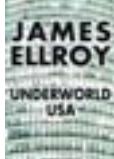
La guerre israélo-arabe, on le sait, provoque des morts pour des luttes de territoires. On sait moins qu'elle se traduit par des récits opposés de mêmes réalités. L'auteur a voulu analyser, examiner les réactions du monde arabe à l'antisémitisme et au nazisme. En même temps, il réfute l'idéologie sioniste d'une terre sans peuple pour plaider pour une reconnaissance de la réalité de la Shoah et de la Nakba. **N. B.**

• *Le singe musicien*, J. Molino, Actes Sud/INA, 496 p.

• *Les Arabes et la Shoah*, Gilbert Achcar, Actes Sud/Sinbad, 528 p.

► VIOLENCES AMÉRICAINES

James Ellroy n'en finira



jamais de rendre compte de toutes les violences de la société américaine : depuis le célèbre *Dahlia noir* où il menait l'enquête sur l'assassinat de

Betty Short à Los Angeles, en s'inspirant d'un fait divers réel et de la mort de sa mère, il a fait du meurtre, de la drogue et de la dépravation ses terrains de prédilection. Après *American tabloid* et *American Death trip*, Ellroy livre le dernier volume de sa trilogie *Underworld* :

Underworld USA explore l'Amérique des années 60, entre violences urbaines, attaques de fourgon blindé (une première scène d'anthologie), lutte des Noirs pour l'égalité civique, assassinats de Martin Luther King et de Robert Kennedy, complots du FBI de Hoover, Ellroy mène son investigation à un train d'enfer en confrontant ses trois personnages principaux à la face sombre de l'Amérique. **A. C.**

• *Underworld USA*, James Ellroy, Éditions Rivages

► MIXITÉ NATIONALE

À l'heure où le débat sur « l'identité nationale » n'en finit pas de déraper vers l'exclusion et la stigmatisation, à l'heure où certains voudraient pouvoir proposer de l'identité française une définition nécessairement limitative et simpliste, l'historienne Mona Ozouf livre un livre de souvenirs passionnant, *Composition française*, qui répond avec



Notre sélection

intelligence et subtilité à la question « qu'est-ce qu'être français ? ». D'où il ressort que, produit d'influences multiples voire contradictoires, entre héritage chrétien et valeurs républicaines, entre identité locale et construction d'une conscience nationale – notamment par l'école et l'apprentissage de la langue –, l'identité française est bien une « composition », toujours inachevée et heureusement complexe. **A. C.**

• *Composition française*, Mona Ozouf, Gallimard.

Polars

► UNE FEMME EN NOIR



Une nouvelle auteure de polar est toujours à saluer. Ingrid Astier prend ses modèles du côté de Michael Connelly pour une histoire portant sur les tréfonds de la nature humaine. De quoi voir en noir la Seine, personnage principal de cette plongée dans la folie. La brigade fluviale et le 36 quai des Orfèvres sont les autres protagonistes de ce drame qui manque singulièrement – c'est le seul reproche qu'on peut lui faire – d'arrière-fond social. Sans être un coup de maître, c'est un coup qui porte. **N. B.**

• *Quai des enfers*, I. Astier, Série noire/Gallimard, 403 p.

► À LA MODE ISLANDAISE



Le polar nordique est à la mode. L'Islande, pour de mauvaises raisons, aussi. Arnaldur Indridason est l'un des grands auteurs de cette école. Le thème principal de ce roman, au-delà des histoires – plusieurs intrigues se mêlent –, est celui des relations que les vivants entretiennent avec les morts. Pour lui, le travail de deuil n'existe pas mais les vivants permettent aux morts, aux fantômes de continuer d'avoir une présence. **N. B.**

• *Hypothermie*, A. Indridason, Métailié/Noir, 304 p.

► UN NOUVEAU GRAND DÉTECTIVE



Nikolai Hoffner, inspecteur principal de la Kripo, évolue dans l'Allemagne de Weimar. Nous sommes à Berlin en février 1927, dans les studios de la UFA. Un de ses cadres est mort assassiné. L'enquête se fera aux côtés de Fritz Lang et permettra une description au scalpel de cette société en perdition. Dans le même temps, on apprendra que l'enquêteur a tout raté, que son fils fait partie des jeunesse hitlériennes... Un nouvel auteur à découvrir absolument. **N. B.**

• *L'homme intérieur*, Jonathan Rabb, 10/18.

ROMAN

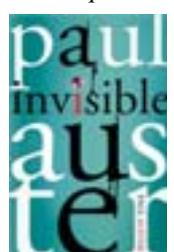
Le labyrinthe Auster

Le romancier Paul Auster est, avec Philip Roth, l'un des écrivains américains les plus lus et les plus aimés en France depuis que sa célèbre *Trilogie new yorkaise* – trois nouvelles labyrinthiques élévant la trame du roman policier au niveau de la quête métaphysique – l'a révélé au public européen. La parution aux États-Unis de son nouveau roman, *Invisible*, dont la traduction chez Actes Sud devrait intervenir dans les prochains mois, coïncide d'ailleurs avec la parution du nouvel opus de Philip Roth, *The Humbling*, un court roman d'une grande noirceur, dans lequel l'auteur de *Pastorale américaine* met en scène un grand acteur de théâtre subitement incapable de jouer, étranger à son art et à lui-même, et qui part brutalement à la dérive en recherchant vainement son salut dans une aventure amoureuse et érotique avec la fille de ses meilleurs amis...

Si Roth explore ses thèmes de prédilection avec le désespoir sans rémission qui caractérise ses œuvres les plus récentes – à l'exemple du magnifique *Exit le fantôme* que Gallimard a publié à la fin de l'année 2009 –, Paul Auster ne cesse également d'approfondir ses obsessions récurrentes : les troubles de l'identité, la vie comme succession d'improbables hasards réduisant à néant le contrôle de l'homme sur le cours de son existence, les affres de l'écriture, le rapport au langage, la frontière poreuse entre la fiction et la réalité. Si ses deux derniers romans, *Dans le scriptorium* et *Seul dans le Noir* n'avaient globalement pas convaincu, en dépit de pages superbes, il retrouve avec ce nouveau roman le meilleur de son inspiration. Toute œuvre d'Auster laisse son lecteur admiratif devant ce miracle : l'alliance subtile et mystérieuse du pur plaisir de la narration – nourrie par une imagination fertile et qui ne craint pas les coups de théâtre et les invraisemblances – et du questionnement métaphysique le plus complexe, sans oublier une interrogation permanente sur les pouvoirs de la fiction et la singularité de la vie de l'écrivain. Sans doute le romancier américain le plus « intellectuel » de sa génération, dont les références littéraires jouent le plus grand rôle dans la vie de ses personnages – le narrateur ou le personnage principal sont d'ailleurs souvent des écrivains –, Auster réussit ce tour de force d'être, en même temps, l'un de ceux qui se lisent avec le plus de plaisir, grâce à un style limpide, élégant et toujours

plus épuré – et comment oublier qu'il fut, avant d'écrire des romans, un poète et le traducteur de poètes français comme Mallarmé ? En ce sens, *Invisible* est une synthèse des œuvres antérieures d'Auster, qui réunit la veine romanesque d'œuvres telles que *Leviathan*, *Moon Palace* ou *Le livre des illusions* et la réflexion menée dans *L'invention de la solitude*, peut-être son plus beau livre, variations sur la figure du père disparu, l'enfance et la naissance d'une vocation d'écrivain.

Dans *Invisible*, la vie d'Adam Walker, jeune étudiant en lettres qui projette de devenir poète, est bouleversée par la rencontre, au printemps 1967, d'un énigmatique professeur français de l'Université de Columbia, Rudolf Born, qui lui propose de devenir le directeur d'une revue littéraire prestigieuse alors même qu'il le connaît à peine. C'est là le point de départ d'un récit plus poignant encore que ses histoires antérieures puisqu'elle fait d'Adam Walker – à maints égards un double du jeune Auster lui-même – une figure tragique dont la vie sera finalement brisée par les imprévisibles conséquences de cette rencontre apparemment anodine. Elle permet à Auster de mener son personnage dans le Paris de la Rive gauche – là où, jeune homme, il étudia lui-même –, d'aborder un thème aussi délicat que l'inceste, et de proposer une narration éclatée, trois narrateurs différents se succédant : Adam Walker lui-même, un ami de celui-ci et enfin une lycéenne amoureuse du jeune poète, devenue en 2007 professeur de littérature et qui retrouve Rudolf Born dans des circonstances particulièremment étranges – épilogue énigmatique, à l'image de ces trois cents pages d'où aucune vérité définitive ne saurait être tirée : le labyrinthe Auster tel qu'en lui-même, plus impénétrable et plus fascinant que jamais. ■



Alexis Chabot

• *Invisible*, Paul Auster, Henry Holt New York. Toutes les traductions en français des romans et essais de Paul Auster sont publiées aux éditions Actes Sud.

TRAVAIL DE MÉMOIRE

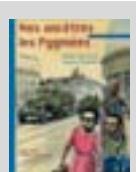
Comment transmettre notre histoire ? Didier Daeninckx et Jacques Ferrandez répondent à cette question par la voie de la BD et des histoires. Ils font un portrait de la France coloniale des années 50 à travers la trajectoire d'un Sénégalais, Ousmane. En butte au mépris et à la toute puissance de l'administration française. Des inserts historiques expliquent le contexte. Au total, un instrument pédagogique et ludique. **N. B.**

• *Nos ancêtres les Pygmées*, Rue du Monde/ Histoire d'Histoire, 40 p.

DE POTTER À FREAKS

Les Héros de Florent Maudoux étudient à la Faculté des Études Académiques des Héros (FEAH) pour devenir les Méchants ou les Gentils de leurs futures aventures. Une histoire curieuse, souvent drôle qui alterne la couleur et le noir et blanc. Inspirés des aventures de Harry Potter, ces « Freaks » manient aisément la dérision. **N. B.**

• *Freaks Squeele*, Ankama Éditions.



Nos collègues publient

► VIVRE 68

L'indispensable Gil Ben Aych, esprit critique sans repos et sans compromission, s'attaque à Mai 68 sans donner, on l'imagine, dans l'élegie commémorative. À la fois récit de 68 telle il l'a vécue, réflexion politique, hommage à Jean-Toussaint Desanti, son *Soixante-huit* ne nous lâche pas et réalise sa propre promesse : ni « reniement honteux » ni « exaltation romantique », il rend tout simplement Mai 68 à la vie. **A. C.**

• *Soixante-huit*, Gil Ben Aych, L'Harmattan, 2009, 387 p.



UNE VORACITÉ NARRATIVE

Nouvelle histoire de clan

Depuis qu'il s'est exilé en Argentine, Tetro a rompu tout lien avec sa famille. Jusqu'au jour où Bernie son frère cadet débarque à Buenos Aires. Il ne doit y séjournier qu'un jour ou deux, le temps que le paquebot sur lequel il travaille, qui mouille dans le port, soit réparé. Des événements imprévus prolongent son séjour assez longtemps pour que des questions se posent sur le passé et que ressurgisse l'ombre d'un père despotique, célèbre chef d'orchestre...

Dès les toutes premières images, on est sous le charme. L'apparition de Bernie dans le décor nocturne du quartier de la ville qui sera le cadre récurrent du récit, crée une atmosphère à la fois légère et déjà opprassante. Bernie est resté sur la promesse que son aîné lui avait faite de venir le chercher un jour. Au lieu de l'explication qu'il souhaite, il efface les marques d'une hostilité inexplicable. Un lourd secret de famille que Tetro serait le seul à détenir pourrait bien être à l'origine de ses accès de violence...

L'apparition de Miranda, la compagne de Tetro, dont la nature enjouée est servie par l'interprétation mobile et magnifiquement

débordante de Maribel Verdú, est peut-être le signe avant-coureur de la nouvelle orientation du récit vers ce qu'il deviendra insensiblement, un magnifique, un somptueux mélodrame. Il y a, dans le film de Coppola, une sorte de voracité narrative, un art de l'esquive, de la fausse piste qui pourraient donner lieu à une dispersion, à des contrastes. Les contrastes sont bien là mais ils sont là, paradoxalement pour mieux servir la cohérence du récit.

Comme dans *Le Parrain*, *Tetro* renoue, dans une tonalité plus intimiste, avec le thème de la rivalité au sein d'un clan. Ici, la puissance du patriarche est basée sur sa célébrité et comme dans *Rusty James*, Coppola traite son sujet en noir et blanc pour la partie actuelle. La couleur est utilisée pour les flash-back dont le grain délavé renvoie au cinéma amateur.

Tetro est un film-fleuve, une sorte de fresque confidentielle axée sur le contraste des personnalités opposées des deux frères. Un film âpre dont la douceur, la charge émotive existe mais en filigrane. Les rebondissements du scénario, la violence plus souvent sous-



jacente qu'exprimée mais palpable, donnent un récit à la fois heurté et fluide.

Tous les comédiens sont formidables. Coppola avait écrit le personnage de Tetro pour Matt Dillon. Vincent Gallo lui apporte une ambiguïté, un côté décadent de looser marginal et rebelle avec autant de force et de volonté que de veulerie. Alden Ehrenreich, totalement inconnu jusqu'ici, est un Bernie touchant et Maribel Verdú est merveilleuse de force, de gouaille et de retenue. ■

Francis Dubois

• *Tetro*, Espagne-Italie-Argentine, un film de Francis Ford Coppola.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Polypyhones baroques

Bach, toujours : après des siècles d'indifférence, nous n'en finissons pas de redécouvrir la richesse, la grâce teintée d'austérité de la musique du maître de Leipzig. Les intégrales des cantates se multiplient (avec une mention spéciale à l'intégrale du superbe « Bach Collegium Japan », dirigé par Masaaki Suzuki). Un nouvel enregistrement, intitulé *Bach, violin and voice* (DG) attire particulièrement : la violoniste Hillary Hahn, découverte – encore enfant ! – par un exceptionnel enregistrement de

Sonates et partitas pour violon seul de Bach a réuni à ses côtés deux chanteurs de très haut niveau, le baryton Matthias



Goerne et la soprano Christine Schäfer. Accompagnés par l'Orchestre de chambre de Munich, ils livrent de superbes extraits de cantates, de la *Messe en si* et de la *Passion selon Saint Matthieu*, et rendent un superbe hommage à ce grand art polyphonique.

Alexis Chabot

• *Bach, violin and voice*, Hilary Hahn, Matthias Goerne, Christine Schäfer (Deutsche Grammophon).

• LIRE LE JAZZ ET LE BLUES

Peut-on définir le jazz ?



Laurent Cugny, fondateur de l'orchestre Lumière, un temps directeur de l'ONJ, ami de Gil Evans, a consacré sa thèse à appréhender les structures du jazz. En résulte une approche pluridimensionnelle permettant d'apercevoir la rupture que représente le free jazz. D'une approche difficile, ce livre traite avec sérieux mais sans trop d'esprit de sérieux un sujet trop souvent considéré comme secondaire. Un livre de référence.

Jazz et histoire

Il manquait une histoire du jazz sous l'Occupation pour mettre en pièce tous les cli-



chés, les mensonges répétés à ce sujet. Gérard Régnier a construit sa thèse suivant deux directions. D'abord en faisant la preuve que le jazz avait droit de cité, ensuite en expliquant le pourquoi des mensonges. Une lecture à la fois de l'Occupation et de l'évolution du point de vue des historiens sur cette période.

Origines du blues

Alain Gerber s'est spécialisé ces derniers temps dans les biographies romancées à sa sauce des musiciens de jazz qui comptent. Ici il s'attaque à plus forte partie. Rien de moins que le blues lui-même. Cette histoire est à la fois individuelle et collective. L'individu exprimant, par la musique, le destin de toute une communauté. Le romancier est obligé de se faire historien pour rendre compte de l'esclavage, de la guerre de Sécession et de la place du Sud des États-Unis. À l'arrivée une grande réussite.



Nicolas Béniès

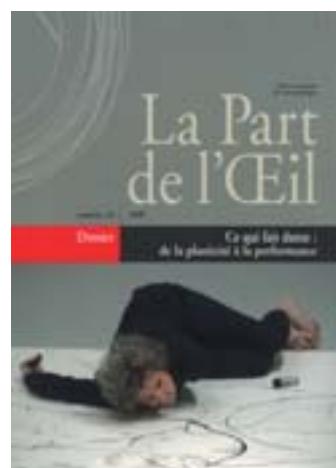
- *Analyser le jazz*, Laurent Cugny, Outre Mesure/Contrepoints, 576 p.
- *Jazz et société sous l'Occupation*, Gérard Régnier, L'Harmattan, 296 p.
- *Blues*, Alain Gerber, Fayard, 651 p.

DANSE

Réflexions sur la danse

La Part de l'Œil est une revue qui se veut « de pensée des arts plastiques » et vient de consacrer un numéro spécial sur *ce qui fait danse*, une approche des formes de la chorégraphie comme de la place du danseur dans le contexte artistique d'aujourd'hui. Il n'est plus possible de danser comme avant, il faut donc redéfinir cet art spécifique. La performance, une des caractéristiques du jazz, est devenue essentielle pour cette définition. La danse se transforme. Elle est actuellement le lieu où s'effectuent le plus de recherches esthétiques. Un numéro essentiel, même si l'écriture est quelquefois un peu obscure.

• *La Part de l'Œil*, Éditions La Part de l'œil, Bruxelles, www.lapartdeloeil.be



ENTRETIEN AVEC NELLY LE GRÉVELLEC

Directrice du théâtre Dunois

Art et enfance

L'Université syndicaliste : Vous êtes liée à ce théâtre depuis son origine ?

Nelly Le Grévellec : Presque. Au départ, il s'agissait d'un entrepôt réhabilité par un collectif d'artistes. Des compagnies de théâtre militant qui axaient leur travail sur les problèmes du moment et qui ont eu besoin de se sédentariser. Se sont ajoutées à eux des associations à vocation militante. L'endroit est devenu un lieu engagé. Très vite, troupes et associations ont eu besoin de gens pour gérer cette maison. Je suis arrivée à ce titre en 1978. Mais petit à petit le militantisme s'est délité et il a fallu trouver une autre vocation à ce lieu.

L'US : La musique

N. Le G. : La musique était le domaine de compétence de Sylvain Torikian qui dirigeait le théâtre avec moi. Jazz, musique improvisée, on est très vite devenu un lieu réputé pour ça. L'établissement était sur une zone vouée à la démolition. Nous avions un bail de deux ans, on y est resté treize ans. Assez de temps pour se faire une place dans le paysage culturel parisien. Une réputation qui nous a valu d'être relogés rue du Chevaleret, où nous avons repris les activités musicales. Très vite, on a dû faire face à l'hostilité du voisinage et à une volée de pétitions à cause d'un défaut d'insonorisation du bâtiment.

Il a fallu abandonner la musique amplifiée et mettre en place une programmation plus diversifiée. On s'est alors intéressé à la danse. À l'époque, se créaient de nombreuses compagnies qui avaient besoin d'un lieu comme le nôtre pour montrer leur travail. Des chorégraphes, aujourd'hui réputés, sont passés par ici. Côté théâtre, on proposait depuis le début des spectacles jeune public le mercredi et le dimanche. À la suite d'un procès avec les constructeurs, le théâtre a été fermé pendant plusieurs mois et refait entièrement. Il a fallu redémarrer sur de nouvelles bases avec la certitude qu'une programmation trop éclectique nuit à la constitution d'un vrai public.

L'US : Vous décidez alors de vous consacrer au jeune public.

N. Le G. : Il y avait à Paris de nombreux petits lieux qui proposaient de petits spectacles mais pas de réel théâtre dédié aux enfants. Mon idée c'était de donner aux enfants



Théâtre-Forum

Dès 2007, bien avant que soient connus les suicides de personnels de France Télécom, les conséquences de la privatisation, la mise en concurrence des salariés, la déshumanisation des rapports sociaux génératrices de grande souffrance au travail... avaient été scénarisés, à la demande du CE de France Télécom, par la Compagnie NAJE, dont le titre est déjà tout un programme (*Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir*). Ce spectacle, *Les impactés*, poursuit son tour de France avec 13 comédiens et sera le **4 février** dans une petite ville près de Lyon, à Marcy-l'Étoile. Parmi la trentaine de créations depuis 1997, sont également à découvrir prochainement, le **10 février** à 14 heures à l'université de Nanterre *Discriminations ?* (Amphi Lefebvre, entrée libre, dans le cadre d'une journée sur le handicap co-organisée MG-EN-LMDE), le **13 février** à Montreuil, avec une nouvelle création, *Les étranges (sans papiers et autres sans)* associant cinquante comédiens dont dix professionnels. Pour cette compagnie, animée par Fabienne Brugel, cofondatrice issue du Théâtre de l'Opprimé-Augusto Boal, un spectacle de théâtre-forum, c'est une assemblée, comme une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Sur scène : des comédiens, professionnels ou non, avec des histoires vraies issues de rencontres avec ceux qui les vivent. Elles nous concernent tous car elles parlent aussi de nous qui voulons la liberté, la dignité et la justice. Le spectacle est joué une première fois, pour que chacun en saisisse le sens. Les scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas, en dévoilent les enjeux et demandent comment faire pour changer cela.

Dans la salle : vous et d'autres, pas des spectateurs passifs mais des acteurs du débat. Est rejouée une deuxième fois chaque scène problématique. Alors, ceux qui le souhaitent peuvent faire stopper à tout moment et venir sur scène pour jouer leur point de vue, et tenter de faire bouger les choses. Pour intervenir, il faut remplacer le personnage avec lequel on se sent solidaire, parce qu'alors, l'intervention prend le poids de l'action tentée.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant... **P. L.**

• Pour réserver (c'est gratuit mais sur réservation), en savoir plus, proposer une programmation... Cie NAJE - 57, rue Roger-Salengro, 92160 Antony. Tél./fax : 01 46 74 51 69, www.naje.asso.fr

Actualité culturelle sur www.snes.edu

Chaque semaine de nouveaux compléments aux pages culture de ce magazine, avec l'actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale... des débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, des informations de collègues créateurs... et, lorsque nous en avons connaissance, les échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création... (avec aussi quelques pétitions à signer pour soutenir des équipes de théâtres, du Palais de la Découverte...).

Près de 700 articles ont été mis en ligne dans ces rubriques depuis trois ans.

Découvrez-les en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par www.snes.edu/spip.php?rubrique2562). Est également accessible en permanence, pour les syndiqués seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Rédu' SNES » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir... contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu



© Impactés NAJE

Ça, c'est le jazz en Val-de-Marne

Le jazz est déjà là. Il s'est installé dès le 29/01 et il y restera jusqu'au 20/02. Les « Sons d'hiver » arrivent après la neige. Heureusement ! Ils sont marqués par le sceau de la commémoration. Les « tributes » – hommages – se multiplient. Don Cherry, trompettiste clé du free jazz puis de la fusion, Cole Porter, grand pourvoyeur de standards, Leonard Cohen, Bob Dylan et le dernier et non le moindre aux « Black Panthers », groupe politique radical des années 60-70 associé très souvent au free jazz. Il ne faudra pas rater, le 10/02, l'hommage à Chester Himes rendu par James Sallis ni Michel Edelin Trio avec Nicole Mitchell. **Nicolas Béniès**
• Sons d'hiver, rens. : 01 46 87 31 31, www.sonsdhiver.org

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Béniès, Francis Dubois, Pierre Heumetz, Philippe Laville, Jacqueline Nacache, Micheline Rousselet

Pour donner de l'image à vos cours : Lesite.tv

CRÉÉ EN 2003, en partenariat France 5/Scéren-CNDP, avec le soutien des ministères de l'Éducation et de la Culture, Lesite.tv est une vidéothèque en ligne sur abonnement (d'un établissement scolaire ou d'une collectivité locale). Des équipes hésitent à s'abonner, des établissements abonnés s'en ser-

vent trop peu. Il existe sur le réseau de nombreuses ressources, gratuites ou non, mais Lesite.tv, du fait de la spécificité de ses partenaires, mérite d'être exploré et stimulé à développer ce qui répond le mieux à nos exigences. Nous avons l'impression que l'utilité de ce site encore jeune varie, à ce jour, selon les disciplines et les

niveaux d'enseignement. Nous souhaiterions recueillir vos avis : utilisation faite, problèmes rencontrés, modes de financement (l'établissement, la collectivité locale, etc.), activités pédagogiques menées. La synthèse de vos contributions serait publiée sur le site d'ADAPT. Merci pour votre collaboration.

Lesite.tv : donner de l'image à vos cours... mais pas seulement

Objectifs généraux de la Chaîne et de Lesite.tv

Conjuguant innovations technologiques, innovation pédagogique et actualités de l'éducation au profit de l'apprentissage de tous les élèves, notamment ceux à besoins particuliers, Lesite.tv est à la fois un corpus de ressources – 2 600 séquences structurées dont l'origine iconographique est de qualité (INA, CNDP, CNC, National Gallery...) – et un ensemble de services associés : accompagnement pédagogique pour guider l'utilisation en classe et espace collaboratif interactif.

- La **vidéothèque** : les vidéos, à télécharger sur le serveur de l'établissement, sont indexées aux points-clés du programme scolaire, elles couvrent vingt disciplines et sont réparties selon trois niveaux de scolarité.

- Des **accompagnements pédagogiques** associés aux vidéos ; des dossiers thématiques transdisciplinaires et transversaux, par exemple un module interactif d'éducation à l'image, en collaboration avec le CLEMI.

- **ZEprof** : les professeurs peuvent poster des contenus dans l'espace collaboratif, regarder les vidéos en avant-premières sur l'actualité scolaire et échanger des scénarios d'utilisation.

Lesite.tv dans les établissements

Près de 5 000 établissements sont actuellement abonnés. Grâce à une seule clé d'accès, le site a sa place dans les environnements numériques de travail. Mais parfois, au niveau des établissements, des problèmes surviennent : problème de

connexion en présence d'un « pare-feu » inhibiteur, manque d'information partagée entre rectorat et établissement ou de liaison avec le CRDP ou le CDDP qui assurent l'animation et la formation dans le cadre du GIE (groupe d'intérêt), méconnaissance au sein de l'établissement des contenus disciplinaires, ce qui restreint souvent l'utilisation aux disciplines où le recours à l'image est nécessaire. Les enseignants documentalistes ont un rôle stratégique pour développer les usages, autant auprès des nouveaux collègues que des élèves.

Démarches disciplinaires et approche transversale

L'exemple ci-contre illustre la conjugaison des démarches disciplinaires et des approches transversales : cadre commun européen des langues, histoire moderne et histoire des arts, en profitant du patrimoine de la National Gallery.



© France 5/LesiteTV

Résumé : This extract presents us with an important page of history at the time of Henry VIII of England, and shows Holbein's skill at painting difficult shapes and textures. It deals with the need of some people to leave a trace of their passage on earth.

Cursus : Niveau B1-B2 / Langues vivantes : anglais.

Innovation technologique et pédagogie différenciée

« Lesite.tv pour tous » propose une version répondant aux

recommandations internationales d'accessibilité sur Internet. Grâce au player adapté, *lesite.tv pour tous* peut lire deux flux vidéo en

AVIS DE COLLÈGUES

En histoire-géographie et éducation civique

« Depuis trois ans, j'utilise surtout des vidéos de l'émission Galilée dans le cadre des cours en m'appuyant sur les fiches pédagogiques proposées que j'adapte toujours en fonction de mes objectifs et du niveau de mes élèves. Depuis un an, j'utilise aussi les ressources en éducation à l'environnement et au développement durable, réactualisées régulièrement. Les dossiers thématiques permettent d'avoir une vision globale des problématiques. Dans ma discipline, les vidéos sont de très bonne qualité, courtes et très adaptées à l'usage pédagogique. L'espace d'échange ZEprof me paraît un bon moyen d'échanger des expériences de pratiques de classe. Et le site donne accès à des logiciels gratuits testés et faciles à mettre en œuvre.

Il y a cependant des lacunes en éducation civique (droits des enfants, la justice) et Lesite.tv n'est pas encore adapté aux nouveaux programmes (Sixième cette année...). »

Johanne M. (actuellement en collège)

En sciences de la vie et de la Terre

« J'ai essayé d'utiliser Lesite.tv en collège mais n'ai que très peu trouvé de matériel adapté à mes pratiques car les vidéos sont surtout explicatives, "clés en main", elles tendent à se substituer à l'enseignant plutôt qu'à l'épauler. Très courtes, elles ne laissent pas place à l'interrogation, apportent des réponses immédiates. Je suis plutôt à la recherche de documents de questionnement - iconographie/vidéos, témoignages, interventions de chercheurs... - qui laisseraient davantage de place au professeur pour conduire la recherche, le débat ou la démarche expérimentale. Mais le site peut évoluer et mon exploration est incomplète même si j'y ai passé du temps. »

Xavier Hill (actuellement en collège)

En technologie

« J'utilise Lesite.tv, jamais en ligne, mais en téléchargeant les vidéos qui m'intéressent, surtout celles concernant la protection de la planète. »

« Je suis intéressé par cette approche de la vidéo mais les films pour la technologie sont rares et certains ne m'ont pas convaincu car trop complexes. [...] Je reste favorable à ce site et ce processus de diffusion mais il faut qu'il s'enrichisse. »

« Les développeurs de produits multimédia pédagogiques [doivent comprendre] que, pour rentrer dans les collèges, ils iront plus vite en passant par la technologie, matière qui utilise le plus l'informatique. D'ailleurs, le responsable TICE est souvent un professeur de techno. »

Maryse Ballot, Didier Guyon, Julien Savi



© France 5/Lesite TV

même temps. 600 minutes de vidéos sont ainsi proposées en Langue des signes française (LSF) et en Langage parlé complété (LPC). Le sous-titrage permet de comprendre la séquence. Cette possibilité s'adresse naturellement aux élèves déficients auditifs. Elle est très utile aussi avec des élèves autistes ou ayant des troubles de l'apprentissage car on peut fragmenter les contenus pour n'aborder qu'une difficulté à la fois, recourir à l'image et au geste pour communiquer et étayer le système verbal défaillant.

2010 : les projets en cours

- Développement en cours de *Edutube* : plate-forme multilingue à portée européenne de contenus éducatifs. L'enseignant pourra télécharger les contenus, créer des scénarios pédagogiques et poster des vidéos (Italie, Grèce, Roumanie).
- Offre individuelle dans un premier temps pour les professeurs d'histoire-géographie, de sciences de la vie et de la Terre et du premier degré.
- Offre groupée avec les jalons du temps présent de l'INA. ■

Jacqueline Bravo-Garcia

NOS COUPS DE CŒUR DU MOIS

- Les dernières expositions virtuelles de la BNF, ne démentent pas leur réputation de qualité : - la légende du roi Arthur <http://expositions.bnf.fr/arthur-choses-lues>, choses vues <http://expositions.bnf.fr/lecture>
- Le café pédagogique publie sa sélection annuelle de sites : http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/pages/indis_2010.aspx
- Les blogs de deux documentalistes : C. Boutier, <http://litterature.jeunesse.over-blog.com> et M. Bernos, *Le bateau livre*, <http://lebateau-livre.over-blog.fr>
- **Sciences Pour Tous**, <http://www.sciencespourtous.org>, créé en 2005 à l'instigation de plusieurs maisons d'édition, propose une sélection de 3 000 livres classés par discipline et public.
- Universcience, <http://www.universcience.tv> issu de l'établissement regroupant *Cité des sciences* et *Palais de la découverte*, se présente comme la première webTV scientifique (mise à jour hebdomadaire, chaque vendredi à 0 h !). Vidéos téléchargeables, gratuites, de bonne qualité. Pas encore très fourni mais prometteur, on peut s'abonner au flux RSS pour se tenir informé des nouveautés... À noter, la séquence « actualité sciences » (10 mn mais on peut couper) qui, pour le 3^e numéro commence par des explications claires sur le séisme d'Haïti, utilisables au collège.
- Une mine d'informations et d'outils d'éducation à l'image sur le site de J.-P. Achard, consacré à l'image <http://surlimage.info>
- Les carnets du Capitaine Dreyfus. Les éditions *Artulis* proposent une édition de luxe des carnets et de leurs commentaires, qui ne sera pas à la portée de tous ; mais mettent en ligne gracieusement le fac-similé des dits carnets : <http://www.editionsartulis.fr/dreyfus/sommaire.htm>
- DVD du CRDP de Franche Comté : *Toussaint-Louverture et l'abolition de l'esclavage*, film documentaire et dossier pédagogique <http://crdp.ac-besancon.fr/index.php?id=toussaint-louverture>

Parlons « pratique » : comment, quand ?

GESTION DU SITE

• L'administrateur du site de l'établissement donne une clé « enseignant » aux professeurs pour qu'ils se créent un compte ; puis les enseignants distribuent la clé d'accès « élève » pour que chaque élève crée son compte. On peut accéder depuis son domicile... et on peut installer un poste en libre-service, par exemple au CDI.

• Chaque utilisateur peut créer un espace personnel (pour retrouver et annoter ses vidéos préférées) ou créer un blog thématique ou de classe en quelques clics.

• L'enseignant peut proposer ses propres fiches d'activité et utiliser celles des collègues.

UTILISER EN CLASSE DES RESSOURCES VIDÉOS ?

De nombreux collègues utilisent des documents vidéo, soit pour débuter un cours et sensibiliser les élèves à une question, soit pour « montrer » un phénomène... Ils utilisent plus volontiers des programmes courts per-

mettant de combiner dans la même séance le visionnage et l'exploitation pédagogique. Indépendamment de la nécessité de l'image, l'utilisation de telles ressources permet de diversifier les outils didactiques et de pratiquer la différenciation pédagogique, elle peut favoriser la mémorisation des connaissances, l'autonomie des élèves (au CDI par exemple), développer l'attention visuelle et auditive, apprendre à identifier les sources, à distinguer les genres filmés (fiction, documentaire...), etc.

Quand donc utiliser *Lesite.tv* ? Au début d'une séquence, en amorce, découverte... ; pendant les apprentissages pour vérifier une hypothèse, illustrer... ; après en aide à la mémorisation, au transfert, en synthèse, en support d'évaluation... Quelles activités ? Visionner seul ou en groupe une vidéo et la décrire ; visionner sans le son, prendre des notes, revoir avec le son et réfléchir au statut des nouvelles informations perçues ;

rechercher des vidéos pour préparer un exposé ; ou simplement visionner puis répondre à des questions ; etc.

MOYENS REQUIS

Est-il possible de visionner une même vidéo sur tous les postes d'une salle ? Cela dépend du débit de la connexion. Il est souvent conseillé de télécharger au préalable la vidéo sur un poste équipé d'un vidéo-projecteur, une clé

USB ou un DVD (après conversion des fichiers en MPEG-1). Les logiciels nécessaires sont un lecteur vidéo comme *Windows Media Player* ou *VLC* (application libre), *Acrobat Reader* (gratuit) pour consulter et imprimer les fichiers PDF, *Flash Player* (également gratuit) pour visualiser les images animées. Consulter l'assistance en ligne pour un téléchargement pas à pas. ■

Yves Cauet

- Articles et liens : Jacqueline Bravo-Garcia, chargée de mission au *CNDP* ; Jean-Pierre Hennuyer, groupe des professeurs documentalistes du *SNES* ; Yves Cauet, groupe *SVT* du *SNES*. Pages réalisées par Alain Prévot, pour *Adapt-SNES*, 46 avenue d'Ivry, 75641, Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans L'US magazine, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Denis Paget répond aux questions de Véronique Ponvert

“Collège commun, collège humain”

Denis Paget est bien connu des lecteurs de *L'US* : ancien secrétaire général du SNES, il est aussi l'auteur d'ouvrages sur l'Éducation qui ont fait date : *Aventure commune et savoirs partagés*⁽¹⁾ réflexion aboutie sur la notion de « culture commune » qui a largement nourri la réflexion de la FSU ; *Petite histoire des collèges et lycées*⁽²⁾ plus récemment...

L'US Magazine : *Dans tes derniers travaux, tu as choisi de consacrer ton étude au niveau du collège ; en quoi ce « collège commun » te paraît-il un palier essentiel de la scolarité ?*

Denis Paget : Le collège est pris dans des tensions qui concernent l'ensemble du système éducatif ; la tension la plus forte touche au rôle accru de la scolarité dans la division du travail et l'accès à l'emploi, de plus en plus problématique pour les jeunes. Le collège se charge d'une première grande division entre ceux qui accèdent au lycée général et technologique, ceux qui accèdent à l'enseignement professionnel et ceux qui sont déjà sur la pente de la disqualification. C'est bien au collège que les jeunes et les familles commencent à vivre ce partage quasi irréversible et c'est donc pour cette raison que le collège est un lieu majeur de l'anxiété sociale. Il prétend être très attentif à l'égalité alors qu'il est une plaque tournante impitoyable.

L'US Magazine : *Le collège subit des transformations depuis la loi Fillon : le socle commun et l'évaluation des compétences en dénaturent profondément le sens. Tu développes ton opposition au socle en établissant une comparaison entre « socle » et « RMI » : peux-tu nous l'expliquer ?*

D. P. : Le socle, malgré l'affichage, n'a rien de commun. Certains élèves et certains établissements s'en contenteront comme du seul horizon accessible. D'autres continueront à viser les programmes dans leur intégralité et ne valideront le socle que comme une formalité administrative. Le socle installe bien un double curriculum. Il ne garantit en rien un accès à une culture permettant des poursuites d'étude ; il n'est même pas un SMIC, il fonctionne comme le RSA : rendre les personnes responsables



Le risque est grand que l'approche par compétences renforce la tendance des élèves en difficulté à se réfugier dans les tâches sans en comprendre les enjeux conceptuels

intégralement de leur échec (scolaire ou professionnel). Il camoufle plus l'incapacité des politiques éducatives à réduire l'échec scolaire et l'échec social qu'il n'autorise les victimes à espérer atteindre des qualifications suffisantes pour une insertion durable dans la société et dans l'emploi.

L'US Magazine : *Au-delà de cette opposition « politique » à la logique du socle, tu écris aussi que « le socle, en renforçant la fragmentation des apprentissages et le poids de l'utilitaire, enfermera un peu plus les jeunes dans une attitude consumériste qui leur fera mépriser comme inutile tout ce qui*

participe du développement intellectuel (...) » ; selon toi, le socle ne serait donc pas, comme on nous le répète, le minimum qui ouvre la voie vers une culture potentielle ?

D. P. : Il priviliege une approche par compétences qui sous-estime la valeur formatrice des connaissances et pousse à une visée strictement utilitaire, même quand il s'agit de l'humanisme, traité comme une compétence à part. Le risque est grand que l'approche par compétences renforce la tendance des élèves en difficulté à se réfugier dans les tâches sans en comprendre les enjeux conceptuels. Les parties de programmes mises « hors socle » sont toujours les plus formatrices. Je crois aussi que les enseignements vont y perdre beaucoup d'intérêt.

L'US Magazine : *Elèves sous la pression des évaluations, enseignants contraints d'exercer un métier de plus en plus complexe ; lorsque tu parles d'un collège « sous tension », à quoi fais-tu référence exactement ?*

D. P. : L'approche par compétences ne trouve pas ses justifications épistémologiques dans la didactique des disciplines ; elle ne se libère pas de l'emprise des conceptions managériales. Le livret de compétences s'apparente aux techniques de benchmarking et le socle va devenir rapidement un « outil de pilotage » pour gérer la mise en concurrence des établissements. Les approches transversales qu'il suppose vont peser fortement sur les logiques disciplinaires et constituer une nouvelle contrainte dans l'exercice d'un métier qui n'en manque pas. Du côté des élèves, le collège va devenir l'enfer de l'évaluation permanente alors qu'il faudrait au contraire s'en libérer pour retrouver le sens de l'éducation humaine.

L'US Magazine : Tu avances des propositions concrètes pour faire évoluer le collège : tu parles, entre autres, d'organiser le temps scolaire en trois parties bien définies...

D. P. : Le temps scolaire devrait intégrer des heures de cours dans des conditions d'effectifs acceptables, des heures de travail personnel et d'activités dirigées individuelles ou en groupes, encadrées par des enseignants, et des heures d'aide individualisée pour ceux qui en ont besoin. La première source d'inégalité et d'échec réside dans l'inégalité du suivi du travail personnel. C'est donc bien une mission du service public qui ne peut être déléguée à des personnes sans les qualifications requises comme c'est souvent le cas dans l'accompagnement mis en place par le ministre Darcos.

Le collège va devenir l'enfer de l'évaluation permanente alors qu'il faudrait au contraire s'en libérer pour retrouver le sens de l'éducation humaine

L'US Magazine : Parmi tes propositions, certaines peuvent sembler dangereuses étant donné le contexte politique : en effet, lorsque tu écris : « Il faut sortir de l'idée d'une sorte de préalable à l'enseignement qui passerait par le français et les mathématiques d'abord, prolégomènes à tout le reste. Se servir de la langue de façon rigoureuse et utiliser

les mathématiques dans les autres disciplines contribue largement à la formation à la langue et au raisonnement », ne crains-tu pas que le MEN ne « récupère » cette idée pour mettre en place une diminution horaire des disciplines ?

D. P. : Je ne dis pas cela pour réduire l'enseignement de ces disciplines, au contraire. Le français et les mathématiques ont en commun de servir partout ailleurs tout en ayant des champs propres. Beaucoup de problèmes se trouveraient résolus si ces disciplines acceptaient mieux d'être aussi au service du reste de la formation et si les autres disciplines se trouvaient plus en responsabilité de la qualité et de la précision de la langue ainsi que de la rigueur de la démonstration. Je crois en particulier que toutes les disciplines devraient faire lire davantage, des sciences, de l'histoire, des biographies, etc. Plus fondamentalement, je crois que le collège et les élèves souffrent considérablement de la hiérarchie absurde des disciplines. La pire récupération que pourrait faire le ministère de cette idée ou d'autres serait de nous rendre si craintifs qu'il nous empêcherait de penser.

L'US Magazine : « Si certains n'entrent pas facilement dans l'ordre de la culture écrite c'est qu'ils sentent obscurément qu'elle ne les concerne pas. Sans doute se trompent-ils mais que faisons-nous pour que la culture scolaire leur parle, sinon de les sommer de l'accepter comme la seule vérité ? » : quelle vision de la culture commune opposes-tu à cette culture scolaire ?

Notre société accélère ses métissages et découvre ainsi de nouvelles richesses et de nouvelles raisons de chercher dans toutes les cultures les invariants de la condition humaine. L'observation des pratiques culturelles des Français « à l'ère du numérique » montre des évolutions radicales liées aux technologies. Le citoyen se trouve tous les jours confronté à de nouveaux défis scientifiques et techniques. Voilà trois raisons au moins de reconsiderer en profondeur la culture

**Collège commun
Collège humain**



 Institut de recherches de la FSU
éditions du temps

scolaire. C'est à cela que j'invite dans tout le travail que je fais pour la FSU.

L'US Magazine : Quelle est la priorité selon toi pour sauver le collège, et imposer un « collège commun » ?

La priorité des priorités est de mettre en échec la suppression de la carte scolaire et de la rénover par un dialogue exigeant entre usagers, personnels de l'éducation et collectivités territoriales, en imposant des règles et en tenant compte aussi des particularités locales. Créer un indice de diversité sociale dans l'attribution des moyens, l'imposer aux établissements privés sous contrat, ce serait un grand pas vers l'indispensable mixité. Je pense aussi qu'il est urgent de nouer un dialogue approfondi avec les parents d'élèves sur l'éducation et le rôle de chacun. ■

1. Éd. Syllepse, *Nouveaux regards*, juillet 2006.
2. Éd. du temps, *Adapt*, mars 2008.

Dans *Collège commun, collège humain*, son dernier ouvrage, Denis Paget s'attache à décrire le collège d'aujourd'hui, en mettant en lumière ses réussites, ses difficultés et ses échecs, mais il ne s'en tient pas là : il « prend le risque » aussi de proposer d'autres pistes pour refonder le collège, lui redonner sens, quitte à surprendre, heurter et bouleverser nos convictions. Denis Paget prend à bras le corps la réalité du collège aujourd'hui, et lui propose des alternatives : c'est un ouvrage ambitieux, courageux, et qui engendre réflexion et passions... Il a accepté de répondre aux questions de L'US, nous l'en remercions.



LE SITE...

Une source d'informations, constamment mises à jour, sur l'éducation, le collège, le lycée, nos métiers et l'action syndicale.

WWW.SNES.EDU

Le SNES

Ce que nous sommes. Nos valeurs, notre fonctionnement, les contacts des sections académiques et des responsables du SNES, nos publications.

Penser et exercer son métier

Le quotidien et l'actualité de nos métiers avec deux entrées :

- les statuts et la carrière ;
- les disciplines et les contenus d'enseignement.

Tout sur les programmes et les débats qu'ils suscitent, les conditions d'exercice de nos métiers en collège et en lycée.

Des rubriques par catégorie et par situation (titulaires, vacataires, TZR, CO-Psy, AED...).



Actualités syndicales

L'actualité chaude mise en lumière.

- Des articles courts qui donnent l'information essentielle et des liens vers des dossiers, des analyses, des outils pour l'action.
- Des vidéos, des dessins, des visuels animés pour éclairer l'actualité.

Le SNES en campagne !

Les documents de référence, les courriers, officiels, nos analyses et nos actions sur les grandes campagnes de mobilisation : la réforme du lycée, le budget et les suppressions de postes, le collège, la formation des enseignants, la revalorisation.

Deux espaces particuliers réservés aux syndiqués

Espace adhérents

Les services aux adhérents : les informations personnelles (promotion, notation...), les mémos du SNES pour tout savoir sur sa catégorie, la formation syndicale, la participation à la vie interne du SNES.

Espace militants

Un espace de travail collectif pour les militants. Tous les outils utiles à l'action militante et à la vie syndicale dans les établissements : le *Courrier de S1*, l'expression des établissements, les affiches et les tracts.

... ET AUSSI :

QU'EST-CE QUE LE SNES ?

Connaître notre histoire, nos valeurs, nos pratiques.

Comprendre notre conception du syndicalisme.

Débattre de nos revendications confrontées aux enjeux du changement de l'école, de la société et du monde.

Penser la modernité du syndicalisme.

En vente dans toutes les bonnes librairies et par correspondance (10 euros, frais de port inclus) sur le site :

www.adapt.snes.edu

Qu'est-ce que le SNES ?

Éditeur l'Archipel

Collection : l'Information citoyenne, 160 pages

Paru en novembre 2009

LES MÉMOS DU SNES

S'adresser aux responsables du SNES de l'établissement ou à la section académique.



Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Guadeloupe, stud. F3 : 2/6 pers., 300-600€/sem., ds villa meubl., clim., pisc., vue mer, près plage, transp., marché, tennis. Tél. 05 90 85 14 66, dlracine@aol.com

(74) Samoëns, séj. ski, duplex bien situé, 4/6 pers. Tél. 04 77 95 81 34.

Portugal, Ericeira, bord de mer, côte Lisbonne, loue maison, port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

Paris 20^e, loue 2 pièces refait, message au 01 34 15 95 45.

Courchevel, centre station, T2 4/6 personnes. Tél. 02 47 53 15 74.

(84) Provence, Piolenc, loue maisons F4 toute l'année, parking et jardin clos, été 450€/sem., autre : 350€/sem. Tél. 04 75 36 87 03.

Venise et Toscane, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Coll. CPGE cherchent loc. pour les 2 mois été, internet 8 méga mini indispensable car contrats d'édition. Tél. 01 47 27 26 14 6?, j.pepin@wanadoo.fr

(83) Sanary, villa, 300€/s. Tél. 04 94 63 44 66.

Villard-de-Lans, ski, pied pistes, loue F2 bis, 420€/sem. Tél. 04 75 03 20 28.

Serre-Chev. 1400, loue rez-de-ch. chalet, 4 pers., sud, terrasse, proche pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

(26) Diois, mais. indépend. bord rivière, 3/4 pers., 360€/sem., 16€/jour/pers. Tél. 04 75 21 70 38.

(50) Norm., coll. loue maisons prox. mer, 1^{er} au 15/08 : 380€/sem. Tél. 02 33 38 21 46.

San Francisco, bel appt, vue, 4/6 p., été 2010, gnone2002@yahoo.fr

Corse du Sud, Propriano, coll. loue mobil-home, proche plage. tramonti@wanadoo.fr. Tél. 06 72 87 53 24

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000€. Occasion, neufs, px importateur... Livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Assoc. marseillaise recherche enseignants bénévoles, retraités ou actifs, pour soutien scolaire individuel d'enfants placés en maison d'accueil. Tél. 06 86 49 43 21 / 06 08 49 99 11.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie sur la Route de la soie en Ouzbékistan et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit!

NOS DERNIÈRES PARUTIONS

La problématique d'une discipline à l'autre

Seconde édition, revue et augmentée

Problématiser, au cœur de la transmission des savoirs... mais... nos problématiques sont-elles toutes de même nature ? Cette notion a-t-elle le même sens pour un chercheur et pour un enseignant ? Poser un problème relève-t-il d'une méthode identique dans toutes les disciplines ? À quels obstacles se heurte cette exigence ? Manque de technique ? Lacunes théoriques ? Absence de distance à l'égard des connaissances ?

• Jean-Paul Falcy et Véronique Vanier, coord., Adapt-Éditions, 168 pages, novembre 2009, 16 euros.

Première édition septembre 1997.



L'évolution chez les végétaux

Des bactéries aux arbres et plantes à fleurs

Darwin déclarait en 1879 que l'origine des plantes à fleurs était « un abominable mystère » : désormais l'évolution du règne végétal au cours des temps géologiques a son histoire. En s'appuyant sur des arguments anatomiques autant que génétiques, ainsi que sur de nombreux schémas, l'auteur présente clairement comment les plantes fossiles ont pu conduire aux végétaux d'aujourd'hui. Dépourvu de tout jargon technique, l'ouvrage est accessible à tous.

• Paul Mazliak, Coéd. Adapt-Vuibert, 360 pages, novembre 2009, 42 euros.



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

Athéna
La passion des voyages culturels

L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.

Retrouvez tous nos voyages sur www.athenavoyages.com

Parc Inopoli : 204, route de Voules 69230 Saint-Genis-Laval
Tél. : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43
educatif@athenavoyages.com